

Présents :

M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Absents excusés et procurations : Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT, Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX, Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA.

Absent(s) : Néant

Liste des points abordés

Motion n°001 : Motion pour un bouclier tarifaire Energie à destination des collectivités territoriales (motion complète) : Les membres du Conseil Municipal décident par 3 voix POUR et 20 voix CONTRE de demander au ministère de la transition énergétique le retour du tarif réglementé.

Motion n°002 : Motion pour un bouclier tarifaire Energie à destination des collectivités territoriales (motion amputée d'un paragraphe) : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de demander au ministère de la transition énergétique le retour du tarif réglementé.

Délibération n°065 : Acquisition des immeubles 19 rue de la Fontaine (parcelle AE 260) 14 bis rue Pépin Lebeau (parcelle AE 258) - Parts Jacques Munier : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'acquisition des 5/36^{èmes} indivis dépendant de la succession de Jacques MUNIER.

Délibération n° 066 : Approbation de la maquette du nouveau contrat de ville et projet de convention conclu avec le Conseil Département de La Haute-Marne : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette nouvelle maquette ainsi que la convention relative.

Délibération n°067 : Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'avenant de cette ORT.

Délibération n°068 : Convention avec la région Grand Est relative au financement d'aides à la restauration de façades de propriétaires privés : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°069 : Convention de dépôt par la Ville de Joinville des meubles de l'abbé Mouillet au couvent des annonciades célestes : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Délibération n°070 : Fouilles archéologiques préventives de l'église Notre-Dame : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser cette opération.

Délibération n°071 : Restauration du meuble de sacristie de l'église : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Délibération n°072 : Transformation du poste de brigadier-chef principal en gardien-brigadier et institution du régime indemnitaire du cadre d'emploi 2022 : Les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de transformer le poste de brigadier-chef municipal en poste de gardien-brigadier de la police municipale à compter du 1^{er} décembre 2022.

Délibération n°073 : Travaux d'assainissement des abords, restauration du clocher et du parvis de l'église - Avenant n°1 - restauration de la croix sommitale : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Délibération n°074 : Travaux d'assainissement des abords, restauration clocher et parvis de l'église - Opération complémentaire n°1 - décapage des grilles et portails : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération complémentaire.

Délibération n°075 : Versement d'une subvention association Le Souvenir Français : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le versement de cette subvention de 500 euros.

Délibération n°076 : Dissolution budget annexe lotissement de la Madeleine (25004) : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement de la Madeleine et d'en demander la dissolution au SGC de Saint-Dizier.

Délibération n°077 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée.

Délibération n°078 : Versement d'une subvention à l'association Boule Joinvilloise : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le versement de cette subvention de 300 euros.

Le détail complet de ces délibérations est consultable sur le site internet de la ville : <https://mairie-joinville.fr>.

Le Maire,
Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / M001

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : MOTION POUR UN BOUCLIER TARIFAIRE ENERGIE A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Gérard MATTERA, Conseiller Municipal, explique que depuis plusieurs mois les collectivités territoriales, tout comme les particuliers et les entreprises, subissent de plein fouet l'augmentation fulgurante des coûts de l'énergie, constatant une hausse de leurs factures de gaz et d'électricité fois trois voire quatre sur certains territoires.

La plupart du temps dans cette situation les communes seront contraintes, en urgence, de réduire la qualité et la quantité de leur offre de services publics, parfois dans l'obligation de fermer les piscines, les théâtres, le chauffage des écoles et des Ehpad. Les collectivités jouent un rôle essentiel de protection des plus modestes par les services publics, réduire leur fonctionnement ne ferait qu'exacerber la crise.

Contraintes également de stopper net leurs investissements au profit de la rénovation énergétique, ce qui en soit, frise l'absurdité.

Depuis plusieurs semaines des maires réclament un tarif règlementé du gaz et de l'électricité pour toutes les communes ; car seules celles de moins de 10 salariés ayant des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions bénéficient d'un bouclier tarifaire pour les dépenses liées à l'énergie.

Les autres communes, représentant l'immense majorité de la population, sont purement et simplement oubliées de la stratégie gouvernementale.

A la fin de l'été le gouvernement et le chef de l'Etat, appelant le « peuple » à adopter une « force d'âme pour regarder en face le temps qui vient », et sonnante, je cite, la « fin de l'abondance, des évidences et de l'insouciance » comme on sonne la fin de la récréation, ce gouvernement et ce président, méprisant le pays tout entier, balayaient d'un revers de main les difficultés de tout un pays, y compris celui du monde de l'entreprise et de l'industrie, envoyant chacun d'entre nous à nos comportements et nos usages inconsiderés !

Ce qui se joue dans cette affaire n'est ni le résultat de la crise sanitaire ni celui de la guerre en Ukraine.

C'est le résultat de 15 ans de politique de dérèglementation dictée par Bruxelles, fruit d'une idéologie capitaliste où la marchandisation de l'énergie nous a confisqué petit à petit notre souveraineté énergétique ainsi que 20 ans de sous-investissement dans notre parc nucléaire, seule forme aujourd'hui avec les énergies renouvelables d'assurer la sortie des énergies fossiles.

L'Energie est un bien commun, de première nécessité, vital car lié intrinsèquement à l'espérance de vie, et dont le sort ne peut être dicté par des considérations de rentabilité financière mais par un service public guidé par l'intérêt général.

L'Energie est un bien garant du socle de notre tissu industriel. Au cœur de la transition écologique et sociale, cette ressource devra, à terme sortir des marchés pour revenir dans un grand service public de l'Energie, garant de tarifs régulés à la vente basés sur le coût réel de production, et soumis à une TVA à 5,5%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de demander au ministère de la transition énergétique par 3 voix POUR et 20 voix CONTRE (M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLOT dont pouvoir de Mme FION- M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET – Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX dont pouvoir de Mme HERAULT - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.) :

- Ⓢ **Le retour du tarif réglementé** à l'ensemble des collectivités territoriales, entreprises et particuliers, garantissant un tarif stable de l'énergie.
- Ⓢ **La mise à contribution des grands groupes pétroliers et gaziers** dont les profits ont explosé ces dernières années.
- Ⓢ **Le retour d'une maîtrise publique de la stratégie énergétique**, dans sa production et distribution, au service de la population et non de la spéculation.
- Ⓢ **La Baisse du taux de TVA à 5,5.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / M002

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : MOTION POUR UN BOUCLIER TARIFAIRE ENERGIE A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Gérard MATTERA, conseiller municipal, explique que depuis plusieurs mois les collectivités territoriales, tout comme les particuliers et les entreprises, subissent de plein fouet l'augmentation fulgurante des coûts de l'énergie, constatant une hausse de leurs factures de gaz et d'électricité fois trois voire quatre sur certains territoires.

La plupart du temps dans cette situation les communes seront contraintes, en urgence, de réduire la qualité et la quantité de leur offre de services publics, parfois dans l'obligation de fermer les piscines, les théâtres, le chauffage des écoles et des Ehpad. Les collectivités jouent un rôle essentiel de protection des plus modestes par les services publics, réduire leur fonctionnement ne ferait qu'exacerber la crise.

Contraintes également de stopper net leurs investissements au profit de la rénovation énergétique, ce qui en soit, frise l'absurdité.

Depuis plusieurs semaines des maires réclament un tarif réglementé du gaz et de l'électricité pour toutes les communes ; car seules celles de moins de 10 salariés ayant des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions bénéficient d'un bouclier tarifaire pour les dépenses liées à l'énergie.

Les autres communes, représentant l'immense majorité de la population, sont purement et simplement oubliées de la stratégie gouvernementale.

Ce qui se joue dans cette affaire n'est ni le résultat de la crise sanitaire ni celui de la guerre en Ukraine.

C'est le résultat de 15 ans de politique de dérèglementation dictée par Bruxelles, fruit d'une idéologie capitaliste où la marchandisation de l'énergie nous a confisqué petit à petit notre souveraineté énergétique ainsi que 20 ans de sous-investissement dans notre parc nucléaire, seule forme aujourd'hui avec les énergies renouvelables d'assurer la sortie des énergies fossiles.

L'Energie est un bien commun, de première nécessité, vital car lié intrinsèquement à l'espérance de vie, et dont le sort ne peut être dicté par des considérations de rentabilité financière mais par un service public guidé par l'intérêt général.

L'Energie est un bien garant du socle de notre tissu industriel. Au cœur de la transition écologique et sociale, cette ressource devra, à terme sortir des marchés pour revenir dans un grand service public de l'Energie, garant de tarifs régulés à la vente basés sur le coût réel de production, et soumis à une TVA à 5,5%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander au ministère de la transition énergétique :

- ④ **Le retour du tarif réglementé** à l'ensemble des collectivités territoriales, entreprises et particuliers, garantissant un tarif stable de l'énergie.
- ④ **La mise à contribution des grands groupes pétroliers et gaziers** dont les profits ont explosé ces dernières années.
- ④ **Le retour d'une maîtrise publique de la stratégie énergétique**, dans sa production et distribution, au service de la population et non de la spéculation.
- ④ **La Baisse du taux de TVA à 5,5%.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 065

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : ACQUISITION DES IMMEUBLES SITUÉS 19 RUE DE LA FONTAINE (PARCELLE AE 260) ET 14BIS RUE PÉPIN LEBEAU (PARCELLE AE 258) – PARTS DE JACQUES MUNIER

Monsieur le Maire, explique que la Ville de Joinville s'est engagée dans un projet global de revitalisation de son centre-bourg depuis 2012. Elle considère, parmi ses priorités, la réhabilitation progressive des immeubles en déshérence qui se concentrent dans son centre historique.

Actions incitatives (opération programmée d'amélioration de l'habitat, subventions pour le ravalement des façades, l'installation de commerces ou la mise en valeur du patrimoine...) et coercitives (opération de restauration immobilière, arrêtés divers, ravalement obligatoire de certaines façades...) sont ainsi mises en place dans ce but.

Parmi les actes forts, l'achat d'immeubles en déshérence est régulièrement réalisé par la commune afin d'impulser des opérations de réhabilitation et pour maîtriser au mieux le foncier qui est un rouage indispensable de processus de revitalisation.

Depuis 2012, 25 immeubles ont été achetés par la ville de Joinville et déjà 22 sont revendus avec une solution qualitative de réhabilitation et d'occupation.

Les immeubles situés 19 rue de la Fontaine et 14^{bis} rue Pépin Lebeau sont un cas particulier dans ce processus de maîtrise foncière. Entre parts indivises (7/12^e) maîtrisées par procédure de « bien vacant et sans maître » et recherches généalogiques menées aux Etats-Unis, la solution est mise en œuvre étape par étape, afin de prendre possession de l'ensemble du foncier. Après maîtrise foncière totale de ces biens, ils pourront être revendus pour être réhabilités.

C'est pourquoi la Ville de Joinville a décidé de procéder à l'acquisition des parts indivises (5/36^{èmes}) des immeubles situés au 19 rue de la Fontaine et au 14^{bis} rue Pépin Lebeau dépendant de la succession de Monsieur Jacques MUNIER.

L'achat des parts de ces immeubles est réalisé pour la somme de 1 388,88 euros, l'estimation de l'ensemble bâti étant de 10 000,00 euros.

Pour ces opérations, les frais (notaire, agence...) seront pris en charge par la ville.

La Ville de Joinville renonce à demander les diagnostics immobiliers au vendeur, la rénovation importante future nécessitant une reprise globale du bâti.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** l'achat des 5/36^{èmes} indivis dépendant de la succession de Jacques MUNIER relatifs au 19 rue de la Fontaine et au 14^{bis} rue Pépin Lebeau soit les parcelles AE 260 et AE 258 pour la somme de 1 388,88 euros (+ frais d'acquisition),
- ④ **De procéder** aux démarches nécessaires pour permettre cette opération (notaires, administrations fiscales, ...),
- ④ **De renoncer** à l'établissement des diagnostics immobiliers,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 066

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : APPROBATION DE LA MAQUETTE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE ET DU PROJET DE CONVENTION CONCLU AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur le Maire explique que la ville de JOINVILLE a rédigé un projet de contractualisation avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne afin d'aider la ville à se restructurer et consolider sa redynamisation en tant que bourg centre, et privilégier la sécurité de ses administrés.

Le montant accordé par le Conseil Départemental à la ville pour les années 2022-2024 est de 599 196 €.

La maquette jointe détaille les opérations portées au titre de ce nouveau contrat de ville.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** cette nouvelle maquette, et la convention jointe,
- ④ **D'autoriser M. le Maire** à déposer les demandes de subventions nécessaires aux différents projets,
- ④ **De l'autoriser** à signer tout document afférent à l'exécution de cette nouvelle maquette.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER



CONTRACTUALISATION 2022-2024

Programme pluriannuel d'investissement

N°	Opération d'investissement	Montant de la dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
COMMUNE DE JOINVILLE				
1	Aménagement des rues du centre-ville	200 000 €	40,00%	80 000 €
2	Aménagement du secteur du stade Varinot	300 000 €	17,00%	51 000 €
3	Réhabilitation des voiries pour la sécurité routière	1 354 772 €	19,00%	257 406 €
4	Sécurisation des entrées de ville	300 000 €	15,00%	45 000 €
5	Rénovation et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville	500 000 €	5,00%	25 000 €
6	Rénovation des équipements communaux, extension et mise en accessibilité du cimetière	150 000 €	20,67%	31 000 €
7	Rénovation de l'éclairage public et vidéoprotection	188 000 €	20,00%	37 600 €
8	Équipements sportifs de plein air	187 457 €	10,67%	20 000 €
9	Eau potable, eaux pluviales, assainissement, défense incendie et lutte contre les inondations (*)	400 000 €	50% maximum	52 190 €
TOTAL		3 580 229 €		599 196 €

(*) Les montants de la dépense éligible HT et de la subvention seront déterminés au fur et à mesure de l'examen des dossiers individuels, dans la limite des sommes inscrites pour cette opération.



CONTRAT TERRITORIAL / CONTRAT LOCAL

ENTRE

le Département de la Haute-Marne représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Nicolas LACROIX, dûment habilité par délibération de la commission permanente du 24 juin 2022,

ci-après désigné « le Département »

d'une part,

ET

la communauté d'agglomération / communauté de communes / commune de XXXXXX représentée par son président / maire, XXXXXX, dûment habilité à l'effet de signer le présent contrat,

ci-après désigné « le bénéficiaire »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 mars 2019 approuvant les modalités d'intervention financière du Département auprès des communes et des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre de la Haute-Marne,

Vu la délibération de la commission permanente du 24 juin 2022 :

- adoptant la répartition de l'enveloppe financière affectée à la contractualisation 2022-2024 entre les EPCI à fiscalité propre, les villes et les bourgs-centres de la Haute-Marne,
- attribuant une subvention de XXXXXX € à la communauté d'agglomération / communauté de communes / commune de XXXXXX pour l'ensemble de ses / leurs opérations d'investissement,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

La contractualisation est le mode de soutien financier privilégié en faveur des EPCI, des villes et des bourgs-centres, avec une approche territoriale à deux entrées :

- une contractualisation territoriale avec chacun des huit EPCI à fiscalité propre de la Haute-Marne et la ville centre de l'intercommunalité : Chaumont, Saint-Dizier et Langres,
- une contractualisation locale avec chacun des bourgs-centres des huit autres bassins de vie : Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-Billot, Joinville, Nogent, La Porte du Der, Val-de-Meuse et Wassy.

Elle peut porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- aménagement des espaces publics et urbanisme,
- bâtiments communaux et intercommunaux divers,
- eau et assainissement,
- éducation et petite enfance,
- équipements culturels et touristiques,
- équipements sportifs et de loisirs,
- matériel et équipements divers,
- monuments historiques et patrimoine rural,
- santé et personnes âgées,
- voirie et ouvrages d'art.

Les opérations subventionnées doivent s'inscrire dans une approche globale et viser un projet structuré de territoire de la collectivité bénéficiaire.

La contractualisation doit permettre au bénéficiaire d'optimiser le financement de son projet de territoire, en ciblant plus précisément des projets dits structurants (qui ont un effet multiplicateur sur le territoire). Dès lors, un mécanisme de plancher de subvention doit être appliqué, pour éviter le saupoudrage sur des projets multiples avec peu de retombées directes.

Dans le respect des règles de financement public, un projet peut bénéficier d'une subvention selon les modalités d'intervention ci-après :

Contrats	Montant de la dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
Territoriaux	350 000 € HT minimum	50 % maximum	- 50 000 € minimum - 2 000 000 € maximum
Locaux	100 000 € HT minimum	50 % maximum	- 20 000 € minimum - 500 000 € maximum

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Département accorde une subvention au bénéficiaire, afin de contribuer au financement des opérations suivantes dont le détail figure dans chacune des annexes techniques et financières au présent contrat :

- opération 1 « intitulé »
- opération 2 « intitulé »
- opération 3 « intitulé »...

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les opérations listées à l'article 1 et décrites dans chaque annexe technique et financière du présent contrat, conformément au calendrier établi conjointement entre le Département et le bénéficiaire.

En cas de modification substantielle des opérations prévues à l'article 1, le bénéficiaire en informe sans délai le Département afin de procéder à un ajustement des modalités d'intervention, dans le cadre d'un avenant spécifique.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Par le présent contrat, le Département s'engage à attribuer au bénéficiaire, la communauté d'agglomération / communauté de communes / commune de XXXXXX, qui l'accepte, une subvention totale de XXXXXX €, selon la décomposition figurant ci-dessous, conformément au programme pluriannuel d'investissement présenté le XXXXXX. Cette subvention sera versée selon les modalités ci-après. Ce montant est imputable sur le budget du Département, chapitre 204 - imputation budgétaire 204142//74.

Le montant susvisé a été déterminé en application des principes exposés ci-après :

N°	Opération d'investissement	Montant de la dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
1				
2				
3				
4				
5				
...				
...				
...				
TOTAL				

ARTICLE 4 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour chaque opération énoncée à l'article 1, sur présentation des ordres de service, le versement d'une avance pourra être effectué au prorata des dépenses engagées, sur la base de 20 % maximum de la subvention. Les opérations qui n'ont pas été engagée avant le 31 décembre 2024 (ordres de services ou factures non transmis au Conseil départemental avant cette date) ne pourront bénéficier d'un quelconque financement du Département.

Les paiements ultérieurs interviendront sur production d'un état récapitulatif des dépenses, visé par le comptable public, accompagné des factures acquittées relatives aux investissements réalisés, y compris les justificatifs des dépenses correspondant au premier versement au vu des ordres de service.

Ces documents devront être transmis aux Conseil départemental avant le 31 décembre 2025. Passé ce délai, l'ensemble des opérations non terminées seront considérées comme étant soldées. Le Conseil départemental pourra procéder, après cette date, à des versements de subvention, dans la mesure où les pièces auront été transmises avant le 31 décembre 2025.

Dans le cas où le coût des dépenses éligibles est inférieur au montant indiqué à l'article 3, le taux de subvention sera appliqué sur le montant réel des dépenses. Dans le cas où le montant final des dépenses éligibles est supérieur au montant prévu, la subvention sera plafonnée au montant indiqué à l'article 3.

Les investissements peuvent être engagés par le bénéficiaire, maître d'ouvrage, dès notification de la décision de subvention ou par anticipation avec l'autorisation expresse du Conseil départemental.

Les justificatifs des versements prévus au présent contrat seront transmis par le bénéficiaire à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne
Direction de l'aménagement du territoire
1 rue du Commandant Hugueny
CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex 9

Le versement de l'aide sera effectué au compte ouvert en faveur du bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que le présent contrat serait susceptible de générer, afin que le Département ne puisse en aucun cas être mis en cause à cet égard.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

Dans l'éventualité de la pose d'un panneau de chantier ou de communication pendant la réalisation de l'opération, la participation financière du Département devra être mentionnée et son logo apposé, dans le respect de la charte graphique du Conseil départemental (disponible sur le site internet du Département : <https://haute-marne.fr/accueil/services/charte-graphique/>).

À l'issu de la réalisation de chaque opération entrant dans le champ d'application du décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 (loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique), le bénéficiaire s'engage à apposer le support visuel avec le logotype du Département de la Haute-Marne (plaque ou autocollant fourni par le Conseil départemental). Cet affichage permanent devra intervenir au plus tard dans les 3 mois après l'achèvement de l'opération, et être aisément visible du public.

De plus, le bénéficiaire s'engage à faire état de la participation financière du Conseil départemental dans toute action de communication concernant l'opération subventionnée.

ARTICLE 6 – DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa notification et s'achève au 31 décembre 2025. Dès lors que les justificatifs des dépenses auront été transmis avant cette date, le Conseil départemental pourra procéder ultérieurement aux versements de la subvention.

Toute modification du présent contrat, excepté sa durée, devra faire l'objet d'un avenant signé des deux / trois parties.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

En cas de non-respect par le bénéficiaire de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, le Département pourra résilier de plein droit le présent contrat, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par le Département.

ARTICLE 8 – RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige entre les parties et relatif à l'exécution du présent contrat, celles-ci s'engagent à le résoudre à l'amiable, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui sera alors seul compétent pour en connaître.

ARTICLE 9 – DIFFUSION DU CONTRAT

Le présent contrat est établi en deux / trois exemplaires originaux destinés aux parties signataires.

ARTICLE 10 – PIÈCES CONTRACTUELLES

- le programme pluriannuel d'investissement du bénéficiaire,
- le contrat et ses annexes.

Fait à Chaumont,

le

Pour le Département,
le Président du Conseil départemental
de la Haute-Marne,
(signature et cachet)

Pour le bénéficiaire,
le Président / Maire
de XXXXXX,
(signature et cachet)

Nicolas LACROIX

XXXXXX



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 067

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire explique que la Ville de Joinville mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse de revitalisation de son centre-ville. Cela passe aussi bien par l'habitat, le commerce, le patrimoine ou les espaces publics. En parallèle, la commune de Poissons souhaiterait intégrer la dynamique mise en place afin de travailler également à la revitalisation de son centre-bourg.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain des centres-villes afin, notamment, d'améliorer leur attractivité, de lutter contre la vacance et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité fonctionnelle, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- Nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire ;
- Éventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres.

Ce choix doit être notamment cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation du centre-ville de la ville principale de l'EPCI.

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée par la Ville de Joinville, l'ORT est validée et opérationnelle depuis début 2020.

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne avec, comme secteurs d'interventions, les localisations suivantes :

- Le centre-ville de Joinville (centre historique de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine),
- Le centres-bourg de Poissons

Pour les communes déjà engagées dans le dispositif "Revitalisation du centre-bourg", comme Joinville, la mise en place de l'ORT a été l'occasion d'un bilan pour mesurer les effets des politiques mises en œuvre et projeter les actions qui seront développées durant les prochaines années.

Pour la commune de Poissons, elle représente pour la première fois l'opportunité d'évaluer les tendances à l'œuvre sur son territoire ainsi que bénéficier du retour d'expérience de la commune de Joinville.

La revitalisation du centre-bourg fait aujourd'hui partie de l'identité de Joinville et figure au premier rang des préoccupations de la commune de Poissons.

Le présent avenant à l'ORT vise d'une part à prolonger et à intensifier les démarches en cours en lien avec la mise en place du programme « Petites villes de demain » pour lequel Joinville a été retenue. D'autre part, il représente l'opportunité d'intégration de la commune de Poissons, pôle complémentaire de Joinville à l'échelle intercommunale, aux stratégies de revitalisation.

Ce projet de l'avenant à la convention d'ORT est soumis aux membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** l'avenant joint de cette Opération de Revitalisation du Territoire,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER



Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

ENTRE

la **Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne**, représentée par Monsieur Jean-Marc FÈVRE, Président,

ET

la **Ville de Joinville**, représentée par Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire,

ET

la **Commune de Poissons**, représentée par Monsieur Bernard ADAM, Maire,

d'une part,

ET

l'**État**, représenté par Madame Anne CORNET, Préfète du département de la Haute-Marne,

d'autre part,

VU

la **loi ELAN du 23 novembre 2018** portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique et instaurant les **Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT)**,

l'**ORT** signée par la Préfète de la Haute-Marne, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, le Maire de Joinville et le Maire de Poissons en janvier 2020,

CONSIDÉRANT

la nécessité d'actualiser l'ORT après plus de deux années de réalisations opérationnelles importantes,
la nécessité d'intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain » pour la Ville de Joinville,

Il est convenu ce qui suit.

Article 1. Sommaire

Article 1. Sommaire.....	3
Article 2. Préambule.....	5
Article 3. Objet de l'avenant à la convention.....	7
Article 4. Engagement des parties.....	8
Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention d'ORT.....	12
Article 6. Diagnostic et projet de revitalisation.....	13
Article 7. Périmètres de l'ORT.....	33
Article 8. Plan d'action prévisionnel sur le périmètre de Joinville.....	35
Article 9. Stratégie de la commune de Poissons.....	40
Article 10. Suivi et évaluation.....	41
Article 11. ANNEXES.....	43
. ANNEXE 2 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES DEPUIS LA SIGNATURE INITIALE DE L'ORT (JANVIER 2020).....	118
Plan de financement.....	175
Plan de financement.....	179
Plan de financement.....	181

Article 2. Préambule

Aux confins de la Champagne et de la Lorraine, l'ancienne cité des ducs de Guise, malgré le prestige hérité de son histoire, a connu une décroissance continue depuis près de 40 ans. Pour autant, son riche patrimoine architectural et paysager méritait qu'on affronte ce qui est trop souvent perçu comme une fatalité dans les territoires ruraux.

Depuis 2012 Joinville a décidé de jouer de ses atouts et d'inverser le regard sur ses faiblesses. Pari osé mais réussi puisqu'en seulement dix ans, la ville est devenue un exemple observé et imité en matière de stratégie de revitalisation des centres-bourgs.

Lançant des opérations ambitieuses, tout autant incitatives que coercitives, pour reprendre la main sur le foncier en déshérence de son centre historique, et osant même stopper le développement commercial en périphérie pour tenter le retour en cœur de bourg, Joinville n'a pas démérité, même si le chemin d'un retour durable à la vie sera encore long et parsemé d'embûches.

En 2014, c'est dans ce contexte que la Ville de Joinville et la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne ont été retenues à l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centre-bourgs. Fruit d'un travail partenarial, il est tout autant une reconnaissance du travail déjà mené, qu'un outil méthodologique et mobilisateur pour poursuivre les démarches engagées.

Cinq ans après le lancement de ce dispositif, la mise en place de l'ORT a été l'occasion d'un bilan, point d'étape indispensable pour mesurer les effets des politiques mises en œuvre et projeter les actions qui seront développées durant les prochaines années.

Pour la commune de Poissons, elle représente pour la première fois l'opportunité d'évaluer les tendances à l'œuvre sur son territoire, d'anticiper le devenir de son centre historique, de bénéficier du retour d'expérience de la commune de Joinville (labellisée « Village Etape » et détentrice de la marque « Petites Cités de Caractère ») et d'intégrer le réseau d'acteurs locaux et nationaux agissant en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

La revitalisation du centre-bourg fait aujourd'hui partie de l'identité de Joinville et figure au premier rang des préoccupations de la commune de Poissons. Bien au-delà des seuls dispositifs administratifs et financiers, nos territoires seraient bien en peine d'imaginer leur avenir en dehors du chemin vertueux tracé avec ce dispositif. C'est pourquoi la mise en place de l'ORT constitue une étape essentielle dans le tracé de l'avenir de nos cités.

Jean-Marc FÈVRE
Président de la
Communauté de Communes
du Bassin de Joinville en
Champagne

Bertrand OLLIVIER
Maire de Joinville



Bernard ADAM
Maire de POISSONS

Article 3. Objet de l'avenant à la convention

Le présent avenant à la convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire (ci-après « ORT ») de la Communauté de Communes de Joinville en Champagne (ci-après CCBJC), de la Ville de Joinville et de la commune de Poissons.

Cet avenant à la convention poursuit un double objectif. Elle vise d'une part à prolonger et à intensifier les démarches en cours depuis 2012 pour faire revivre Joinville et son centre-ville (en lien avec la mise en place du programme "Petites villes de demain" pour lequel Joinville a été retenue). D'autre part, elle représente l'opportunité d'intégration de la commune de Poissons, pôle complémentaire de Joinville à l'échelle intercommunale, aux stratégies de revitalisation.

Cette convention pourra faire l'objet d'avenants afin d'intégrer de nouveaux projets, de nouveaux partenaires et/ou d'autres centralités de la Communauté de Communes, notamment Doulevant-le-Château.

Article 4. Engagement des parties

Territoires porteurs de l'ORT

- **Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne**
Département : **Haute-Marne**
Région : **Grand Est**
Département : **Haute-Marne**
Création : **1^{er} janvier 2014**
Siège : **Joinville**
Territoire de compétence : **59 communes**
Population en 2019 : **12 421** (-21,9% depuis 1982)
Président : **Jean-Marc FEVRE**
- **Ville de Joinville**
Région : **Grand Est**
Département : **Haute-Marne**
Population en 2019 : **3 015** (-37,3% depuis 1982)
Maire : **Bertrand OLLIVIER**
- **Commune de Poissons**
Région : **Grand Est**
Département : **Haute-Marne**
Population en 2019 : **632** (-15,4% depuis 1982)
Maire : **Bernard ADAM**

Gouvernance

- **Le comité local de projet**

Un comité local de projet est institué pour assurer une vision globale selon les trois échelles prévues dans la présente convention : le périmètre d'intervention du centre historique de Joinville, celui de Poissons ainsi que de l'ensemble de l'intercommunalité.

Il sera placé sous la coprésidence du Préfet de la Haute-Marne, du Président de la communauté de communes, du Maire de Joinville, du Maire de Poissons, et associera :

- les élus des trois collectivités locales portant le projet (Ville de Joinville, commune de Poissons et CCJBC),
- les services de l'Etat (Directeur Départemental des Territoires, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations etc.),
- l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- le Délégué local de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT),
- le Directeur départemental de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC),
- l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE),
- le Délégué départemental de l'Agence régionale de Santé (ARS),
- le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI),
- le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
- les forces de Gendarmerie,

- les maîtres d'ouvrage figurant dans la maquette financière (Conseil Départemental et Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, Région Grand Est et Hamaris),
- un représentant des habitants par cœur de bourg, qui pratique la ville à pied et surtout son territoire assez souvent, si possible engagé dans la cité,
- En tant que de besoin, toute personne ou structure dont le champ d'intervention ou de compétences est jugé utile (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'artisanat...).

Ce comité local de projet se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement du projet et pour définir éventuellement les inflexions stratégiques à apporter.

• Le comité technique

Un comité technique placé sous le pilotage conjoint des services de la Ville de Joinville, de la commune de Poissons, de la CCBJC et de la DDT, sera institué pour assurer le suivi opérationnel de l'ORT.

Il comprendra les représentants des partenaires précités selon l'ordre du jour. Il se réunira au minimum une fois par semestre. Il préparera les réunions du comité local de projet.

Les services de la Ville de Joinville assureront le secrétariat de ces comités.

Moyens techniques et animation

• Équipe de suivi-animation (Ville de Joinville)

Un opérateur est en charge d'assurer le suivi-animation de l'OPAH-RU et des ORI à Joinville et notamment la mise en place d'un guichet unique pour tout montage de dossier de réhabilitation d'un logement, d'un immeuble ou d'une façade.

En parallèle, l'équipe technique de la Ville de Joinville poursuivra une animation plus générale de rénovation du centre historique (subventions pour les façades, le commerce et la restauration du patrimoine bâti notamment), en y coordonnant l'ensemble des actions (lien avec les commerçants, animation culturelle...).

Ces opérations importantes, conjuguées à une politique plus globale de rénovation urbaine (équipements et espaces publics, logement social...), sont suivies en interne par le chef de projet Urbanisme et la chargée de mission Patrimoine, en lien étroit avec les Services Techniques et la Direction Générale des Services.

C'est l'ensemble des équipes de la Ville de Joinville qui est désormais orienté vers la revitalisation du territoire, la coordination et l'impulsion de ces projets étant le travail du chef de projet Urbanisme.

• Contenu des missions de suivi-animation (Ville de Joinville)

Missions liées à l'amélioration de l'habitat réalisées par l'opérateur :

- actions d'information, de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires en lien avec la Ville de Joinville, accueil du public, organisation de réunions destinées aux habitants pour conseiller et informer sur les enjeux de l'opération,
- diagnostic technique, social et juridique des logements et de la situation de leurs occupants en proposant des solutions et des outils adaptés à la réhabilitation,

- aide à la décision de la Ville de Joinville avec assistance technique,
- constitution et analyse des indicateurs de résultats pour informer la Ville de Joinville et l'ensemble des partenaires lors des comités de pilotage et des comités techniques sur l'état d'avancement de l'opération.

Missions liées à l'amélioration de l'habitat réalisées par l'équipe technique de la Ville de Joinville :

- suivi de l'ensemble des procédures en cours et recherches de solutions techniques et financières en lien avec l'opérateur,
- actions d'animation des milieux professionnels,
- actions de coordination des acteurs, organisation de la concertation avec les habitants dans les opérations de réhabilitation lourde,
- actions de sensibilisation à la démarche d'intervention sur le patrimoine bâti, et mise en place et suivi de subventions en conséquence,
- actions avec les commerçants dans les immeubles du centre ancien occupés en partie par des commerces, et mise en place et suivi de subventions en conséquence.

- **Modalités de coordination opérationnelle (Ville de Joinville)**

Le bureau retenu pour le suivi-animation devra permettre de réaliser concrètement les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la présente convention notamment par :

- un plan de communication visant à faire connaître l'OPAH RU,
- une mission d'assistance, de conseil et d'analyses techniques et financières des projets à destination de l'ensemble des propriétaires,
- le suivi de l'avancement de la mission et des résultats obtenus au regard des objectifs définis,
- les actions de renouvellement urbain complémentaires à l'intervention sur le parc privé (ravalement des façades, aides au patrimoine bâti, rénovation et installation de commerces...),
- la recherche de solutions techniques et financières (pouvant aller jusqu'à l'expropriation dans le cadre de l'ORI).

Un propriétaire doit pouvoir trouver l'ensemble des informations sur toutes les aides financières (directes ou indirectes comme la défiscalisation) et techniques possibles pour son projet de rénovation dans l'esprit d'un "guichet unique" visant à simplifier la procédure d'aide.

L'équipe de suivi-animation retenue devra également être en lien quotidien avec l'équipe technique de la Ville de Joinville (demandes de subventions, instruction des autorisations d'urbanisme...) qui assurera le lien avec les services sociaux (CCAS, CIAS, CAF et ARS notamment) et du patrimoine (UDAP et CAUE notamment) en plus des comités techniques et locaux de projet.

L'équipe technique de la Ville de Joinville mènera une politique spécifique en direction des commerces de proximité et du centre-ville.

Déjà en partenariat actif avec la CCI Meuse / Haute-Marne et en opération FISAC, la Ville de Joinville travaille également avec la CMA Haute-Marne et intensifie son travail sur les métiers d'Art avec la Région Grand Est au travers d'un partenariat avec les Petites Cités de Caractère. Instruction et suivi des subventions aux commerces existants (rénovation, mise en accessibilité...), accompagnement des porteurs de projets, aide à l'essai d'un projet commercial et à la mise à disposition du foncier, instauration d'animations en cœur de ville... autant d'actions déjà en place à Joinville.

Cette politique commence à porter ses fruits (installation d'un salon de thé, recouvrement d'un magasin de chaussures...) et sera intensifiée en lien avec le gel du développement du commerce de périphérie.

- **Suivi-animation de l'opération de développement du territoire**

Au carrefour de la politique de revitalisation du centre-bourg de Joinville, de celle de Poissons et de l'aménagement global et cohérent du territoire à l'échelle communautaire (documents de planification, développement économique, coordination et suivi des projets), la CCBJC contribuera à l'ingénierie à travers le travail de l'agent en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention d'ORT

La présente convention débute à la date de signature et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Elle pourra être prorogée avec l'accord de l'ensemble des signataires.

De même, en cas de modification avant échéance (ajout d'un nouveau projet, modification ou abandon d'un projet, nouveau(x) périmètre(s) d'intervention, arrivée d'un partenaire non signataire initialement...), l'approbation préalable de l'ensemble des signataires sera nécessaire afin d'intégrer ces nouveaux éléments.

Toute évolution sera évoquée au préalable par le comité de projet avant d'être intégrée par voie d'avenant signé par l'ensemble des partenaires.

Article 6. Diagnostic et projet de revitalisation

- **Concernant le périmètre joinvillois**

Après plus de trois décennies de décroissance continue (perte d'emplois industriels et commerciaux, baisse de près de 40% de la population depuis 1982...), Joinville vit le paradoxe de nombre de centralités en espace rural fragile : son centre historique est tout autant préservé par l'absence de tension immobilière qu'il est dégradé par l'absence de marché immobilier.

Le patrimoine bâti a ainsi été délaissé, alors qu'il aurait pu constituer l'une des chances de survie de la commune : en effet, sa mise en valeur permet à la fois de changer la perception du bâti dans l'espace public et de modifier l'image de la ville auprès de ses habitants comme auprès des visiteurs qui vont la découvrir et lui permettre de regagner en attractivité.

L'architecture du centre historique n'est dès lors plus une contrainte supplémentaire là où il n'y a plus d'investisseurs mais devient l'élément clef d'une potentielle revitalisation, l'enveloppe de qualité qui abrite toutes les fonctions de la ville : résidentielle, commerciale, sociale, culturelle ou économique.

C'est le bonheur intérieur brut que peut afficher la cité pour attirer, au-delà des touristes de passage, dans un cadre pittoresque face à la banalisation des paysages.

Une stratégie globale et transversale cohérente

Dans une ville longtemps dépourvue de document d'urbanisme, un PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé en 2007, une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) en 2016 et un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine), couplé à un inventaire général du bâti (de la cave au grenier), est en cours d'élaboration.

Au-delà de ces documents, c'est aussi et surtout la démarche de geler toute nouvelle zone commerciale et de se concentrer sur l'enveloppe urbaine existante pour la revitaliser sans la dénaturer qui est un préalable au projet de Joinville.

C'est donc bien un logiciel global, avec le patrimoine comme toile de fond, qui est à l'œuvre à Joinville. De plus, ce sont le bâti privé, l'habitat et le commerce, soit les notions les plus complexes à mettre en œuvre, qui sont au cœur des préoccupations.



La nécessaire maîtrise du foncier

Si des dispositifs incitatifs sont rapidement mis en place pour accompagner les propriétaires, une grande partie du cœur de ville est gangrenée par un immobilisme du foncier : indivisions, loyers commerciaux trop chers, immeubles vacants qui n'ont plus de propriétaires connus, propriétaires désintéressés par leurs biens car sans perspective de marché...

Néanmoins, dès 2012, la Ville a décidé de prendre des mesures coercitives fortes. Affichant des taux d'aides aux travaux parmi les plus importants du Grand Est, Joinville somme, en parallèle, plus de 40 propriétaires privés à faire des travaux. Pédagogie et obligations, ouverture au dialogue et fermeté sont savamment dosés et adaptés à chaque situation. Pas de dogmes mais une solution à trouver pour chaque immeuble.

Ainsi, si un propriétaire est volontaire, pour créer un logement personnel, locatif, une résidence secondaire, un commerce ou un atelier d'artiste, la Ville adapte son accompagnement pour que tout soit possible. Face à une situation d'impasse, avec l'accord ou non du propriétaire, la Ville prend la maîtrise du foncier : préemptions, expropriations via une ORI (Opération de Restauration immobilière) ou arrêté pour abandon manifeste (quand les propriétaires sont connus) et arrêté pour bien vacant et sans maître (quand les propriétaires n'existent plus). De 2012 à 2022, 25 immeubles ont été achetés par la Ville : 18 ont été revendus à des porteurs de projets nouveaux. Malgré l'absence d'un marché immobilier dynamique, alors que la Ville stimule les initiatives, malgré des difficultés, des premières opérations de qualité apparaissent et d'autres suivent, plus en confiance, permettant des ventes immobilières de plus en plus nombreuses.

Quand la Ville est contrainte d'acquérir un immeuble, elle étudie différentes solutions : elle peut porter elle-même la réhabilitation, engager un partenariat avec le bailleur public ou encore chercher un porteur privé.



Acquisition du foncier : réhabilitation pour le compte d'Hamaris : un exemple de maîtrise du foncier en cœur de ville (13 rue des Royaux)

Permis de louer : immeubles visités depuis le 1er janvier 2019



Mis en place 2019, le permis de louer a permis de visiter 131 logements du centre historique, en plus des démarches liées à l'inventaire du patrimoine.

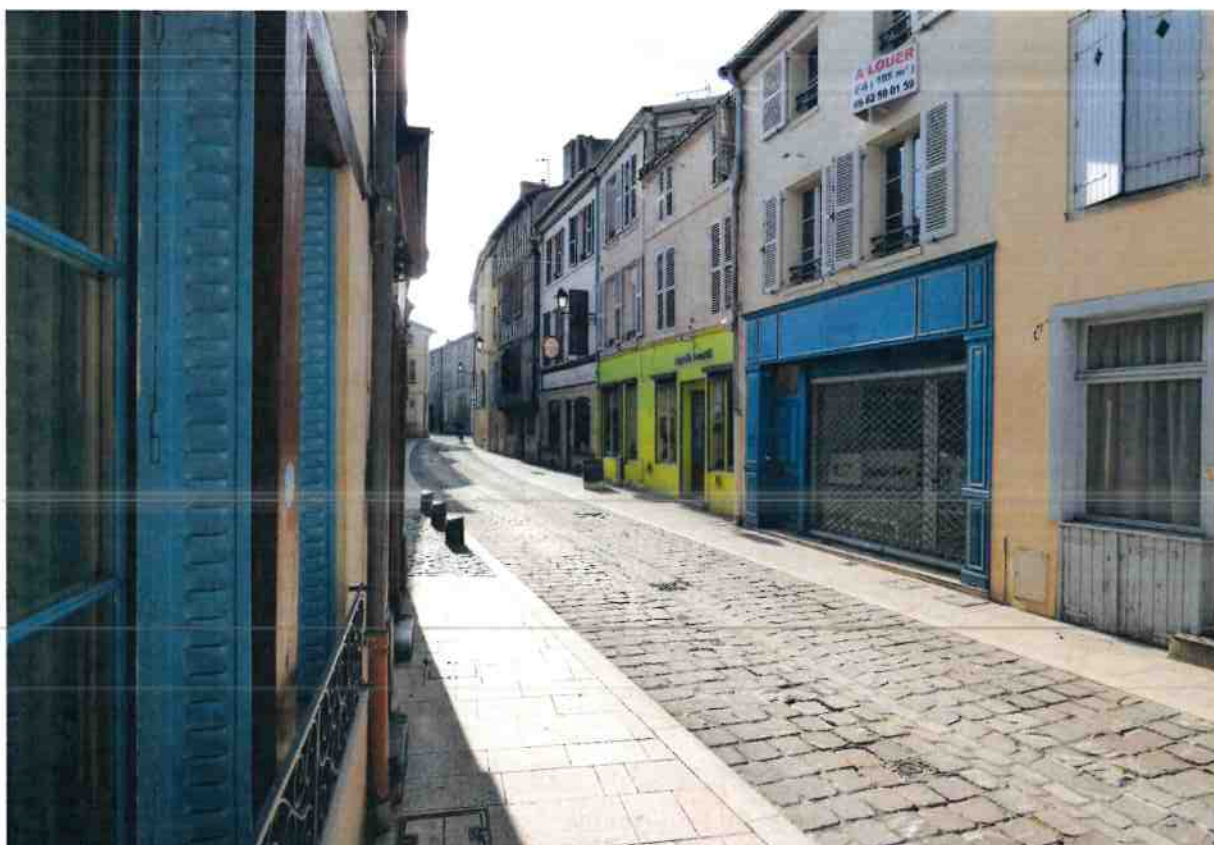
Un travail en profondeur sur le tissu commercial

Forte d'un tissu commercial historiquement important, Joinville présentait, jusque dans les années 1970 au moins, une diversité commerciale et de services dans l'ensemble de son centre historique. Le développement des zones périphériques et la modification des habitudes de consommation à partir des années 1980 ont entraîné une réduction progressive du linéaire commerciale, qui se concentre alors principalement dans les rues Aristide Briand, de la Fontaine, du Petit-Marché et de l'Etape, avec comme point central la place du Marché. Pourtant, à l'aube des années 2000, la situation s'empire, en particulier dans les rues de la Fontaine et du Petit-Marché, bénéficiant pourtant du pittoresque des ruelles anciennes. Face à ce constat, de plus en plus alarmant, la municipalité décide alors de la nécessité d'axer la revitalisation de son centre-ville aussi sur le commerce, corollaire aux actions déjà entamées sur l'habitat et le patrimoine.

La création d'un poste de chef de projet en 2012 a été l'occasion de mettre en place des premières actions de soutien au commerce de proximité. Ces dispositifs, imaginés par la Ville de Joinville et ses partenaires, sont variés, allant de la mise en place d'animations commerciales à l'accompagnement de porteurs de projet dans leur installation.

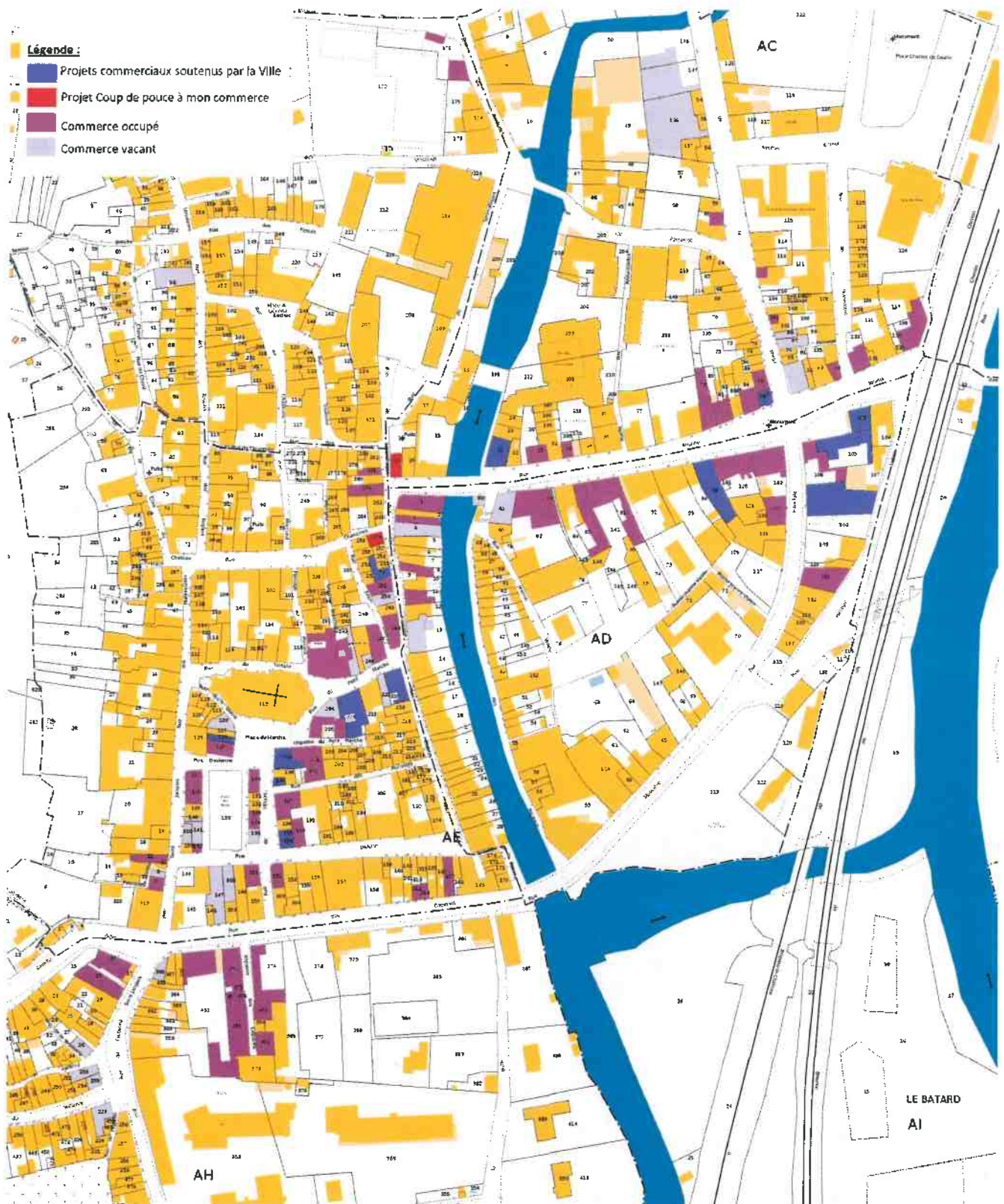
Des animations commerciales de l'UCIA *Joinville & Co* aux aides pour la réhabilitation des devantures commerciales, la Ville dispose aujourd'hui d'une palette d'outils, qui ont permis durant ces dernières années d'accompagner différents porteurs de projet. A cela s'ajoutent les aides pour tester son commerce ou acheter un commerce vacant.

Néanmoins, de nouveaux dispositifs complémentaires sont nécessaires pour poursuivre ces actions dans un contexte fragile de baisse de la population.



Rue de la Fontaine : un axe en crise commerciale mais un lien entre les deux secteurs qui conservent une certaine attractivité

Etat du tissu commercial du centre-ville en 2019



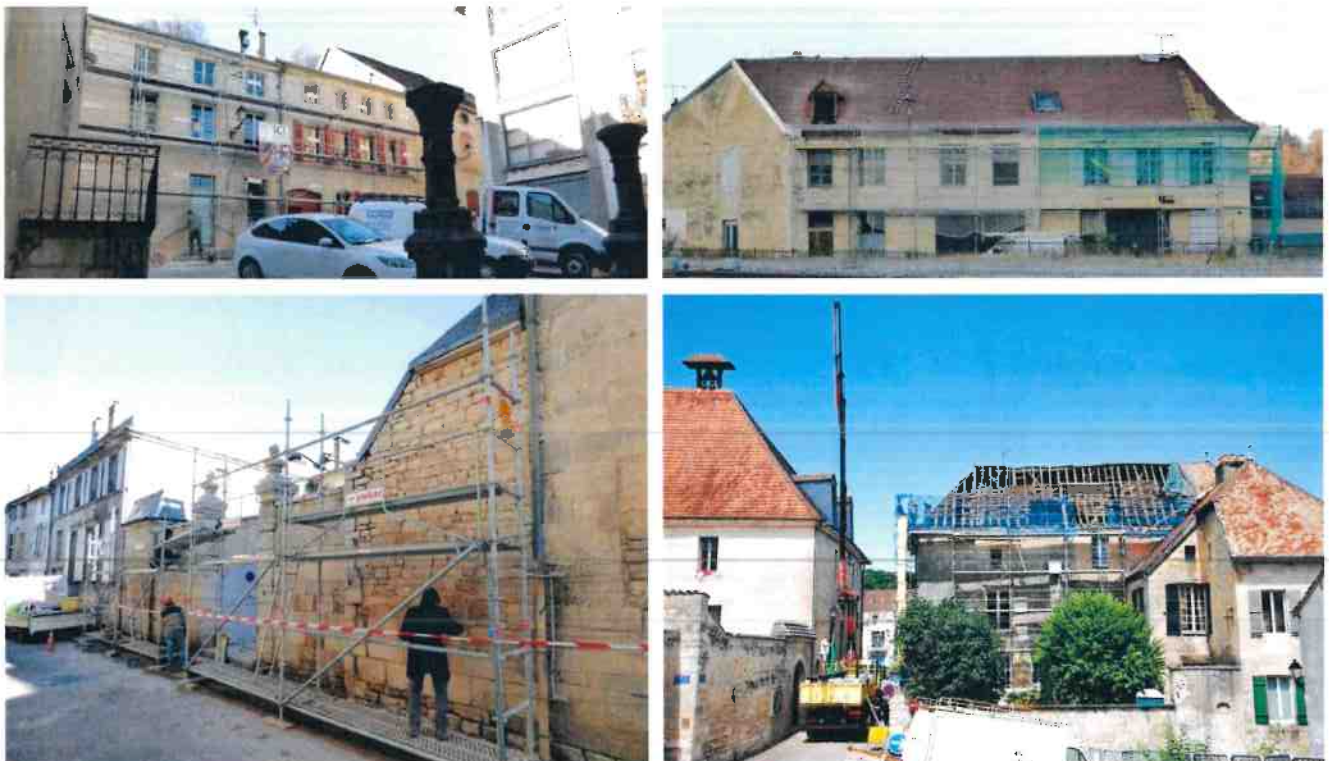
L'indispensable accompagnement des propriétaires et porteurs de projets

L'accompagnement des projets est indispensable, d'autant plus dans un territoire où l'immobilier est détendu. En effet, si la force publique n'intervient pas pour créer des effets de levier, cela conduit à des coûts supérieurs et accroît, pour les propriétaires et les porteurs de projets, la complexité des travaux à réaliser pour intervenir sur le bâti.

Aussi, il ne s'agit pas seulement de mettre en place une petite subvention pour les ravalements de façades : en effet, une aide insuffisante, là où les problèmes sont structurels, n'est d'aucune utilité. Il est nécessaire de créer un contrechoc face à « l'attractivité du neuf ». Non seulement l'investissement en centre ancien ne doit pas être un risque plus élevé qu'ailleurs mais il doit devenir la bonne opportunité.

A cette fin, tous les leviers possibles sont mis en place : campagne de ravalement des façades et aides à la mise en valeur du patrimoine (menuiseries en bois, toitures en tuiles anciennes...) avec des taux de 40 à 60% sans plafond, optimisation des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) via une OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain), aides aux commerces, mise en place d'un FCI (Fonds Commun d'Intervention) avec la Région Grand Est...

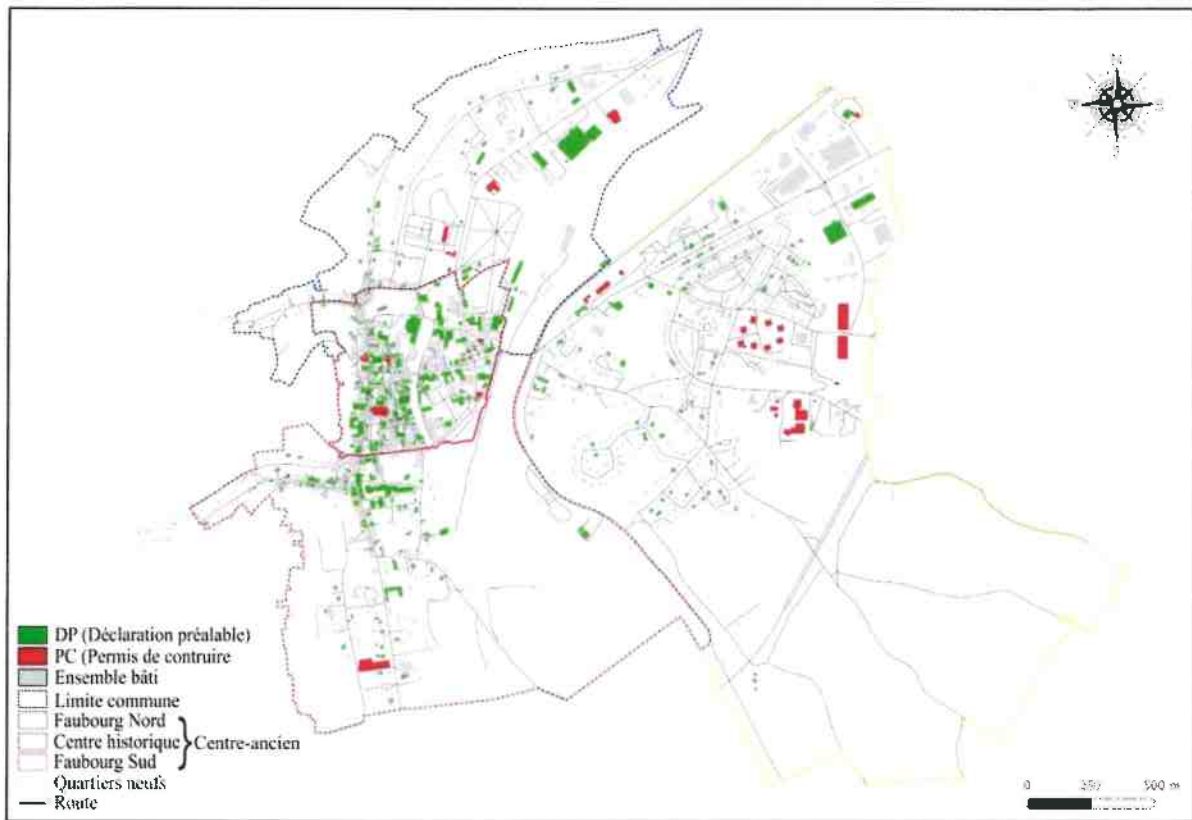
Si le cumul des aides mises en place peut constituer une véritable opportunité pour les porteurs de projets, leur montage peut être complexe administrativement (demande de subvention, autorisation d'urbanisme...). Aussi, pour faciliter l'ensemble des démarches, la Ville a mis en place une équipe pour accueillir les propriétaires et les accompagner du début à la fin de leur projet. De la rencontre préalable avec l'Architecte des Bâtiments de France à la réalisation des travaux après obtention des subventions, toute la démarche est facilitée et permet de limiter très fortement les réticences des porteurs de projet ou les refus administratifs.



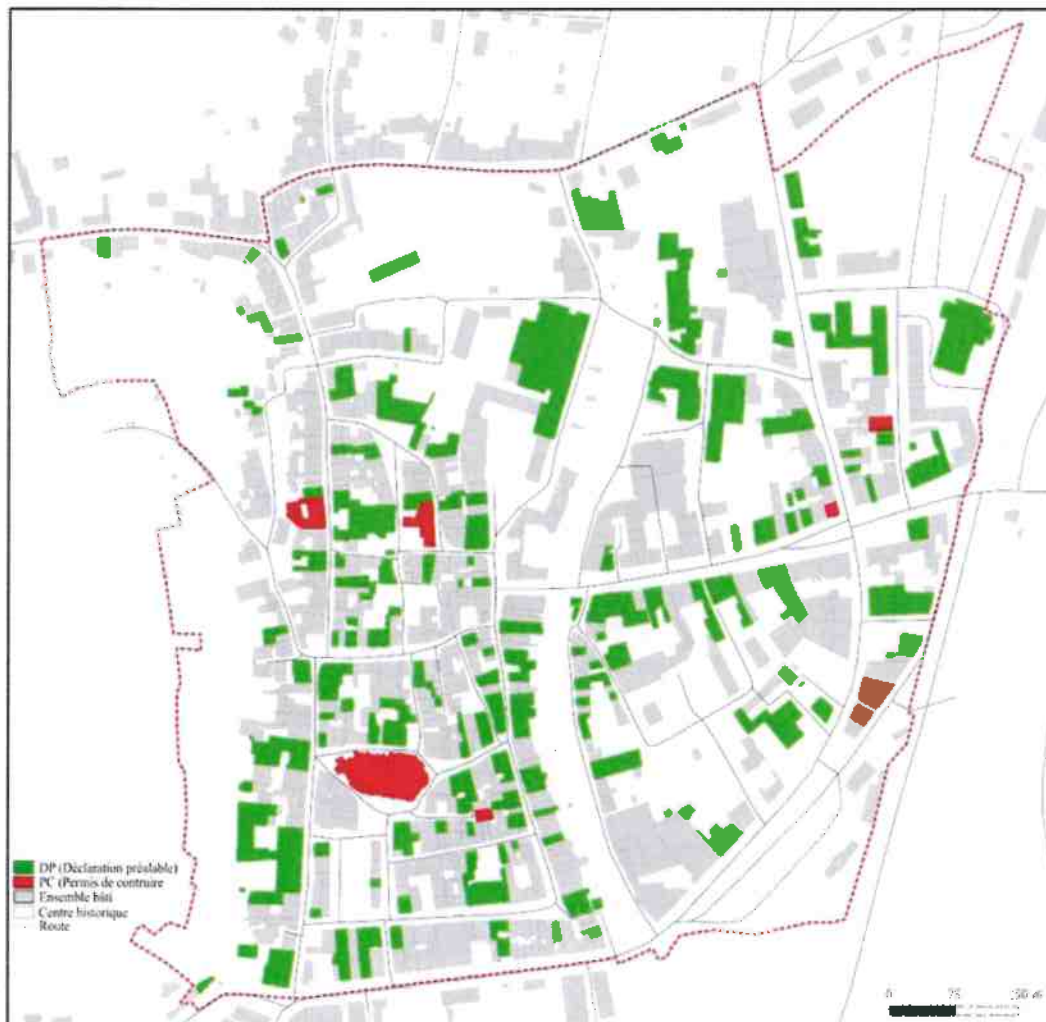
De nombreux travaux, portés par des propriétaires privés, rythment le centre-ville tout au long de l'année

Des projets rendus possibles par les nombreuses aides techniques et financières mobilisées

Travaux réalisés depuis 2016 (501 DP et 77 PC)

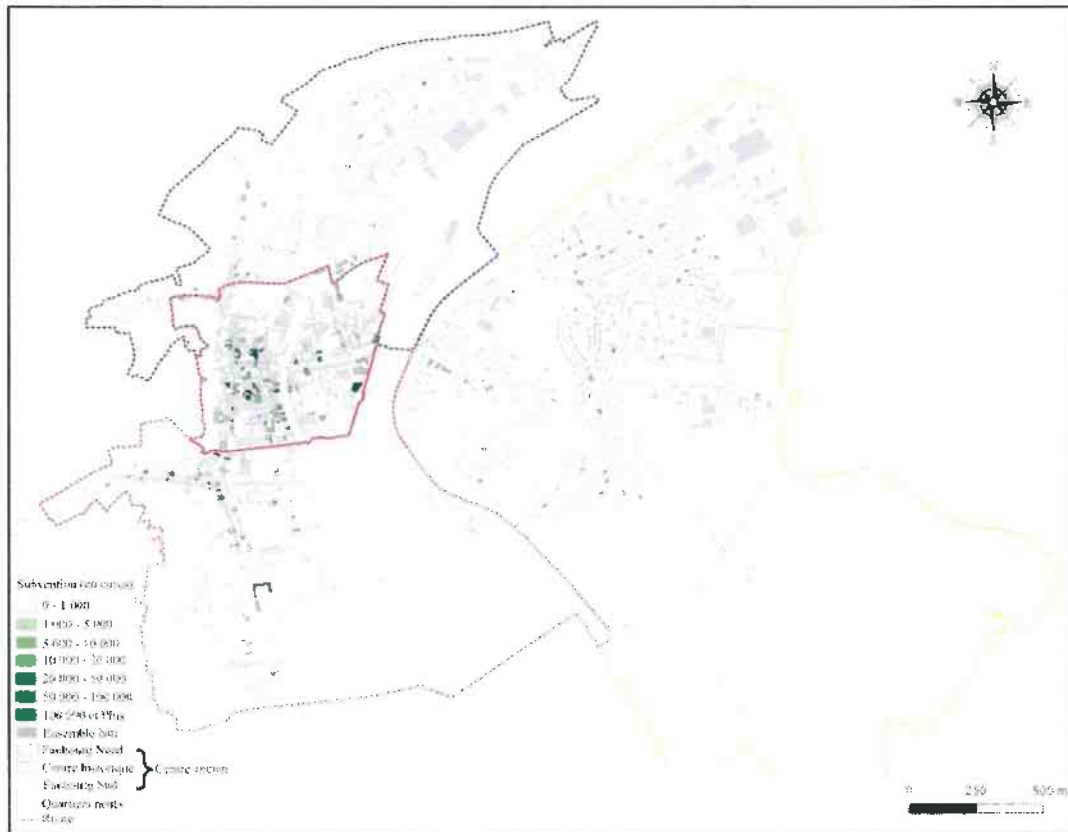


Zoom sur le centre ancien (203 DP et 7 PC)

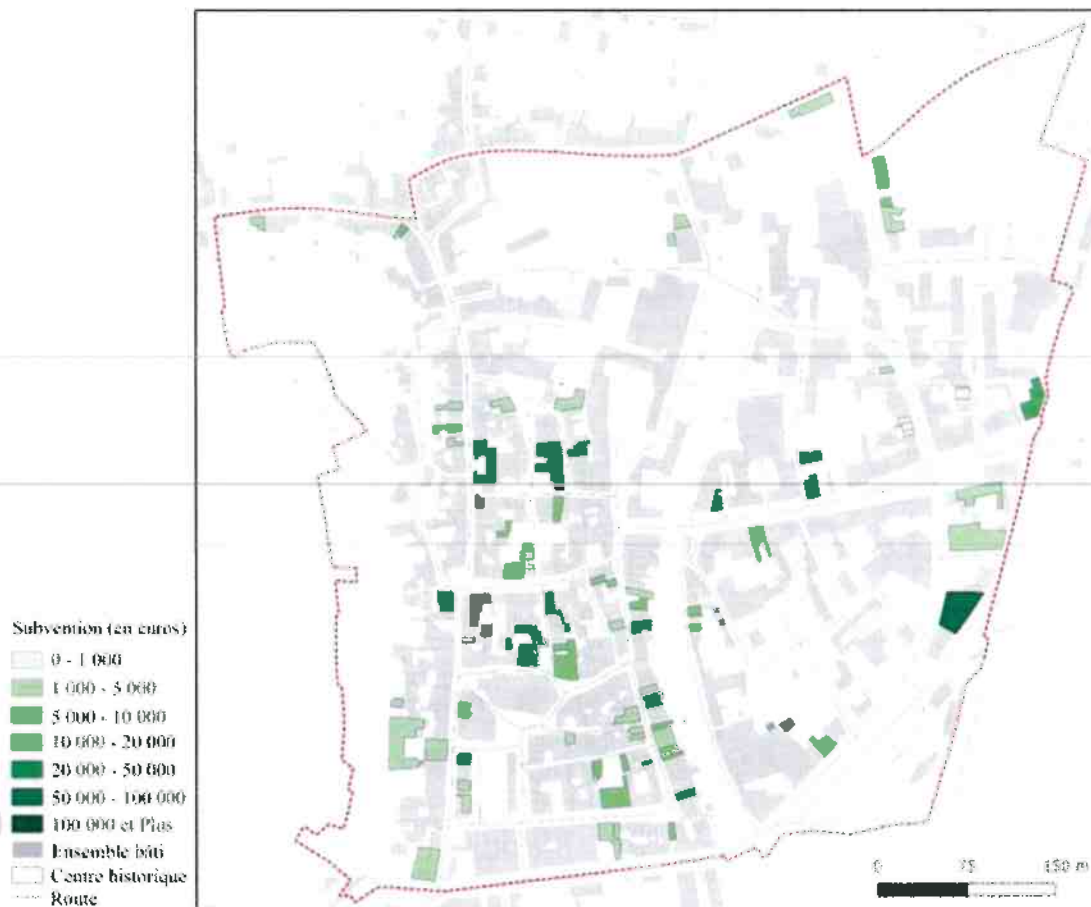


Subventions octroyées depuis 2016

2 millions d'euros qui ont généré 6 millions d'euros de travaux



Zoom sur le centre ancien (44% des subventions)



Osez Joinville ou l'aboutissement d'une démarche

Au-delà de l'aide technique, administrative et financière, la Ville de Joinville a commencé, en lien avec les agences immobilières et les notaires, à se poser la question de la lisibilité de l'offre immobilière pour les porteurs de projets.

Aussi, tout long de l'année l'offre immobilière est actualisée, suivie, promue entre les partenaires afin de trouver le bon acheteur pour le bon immeuble et le bon projet.

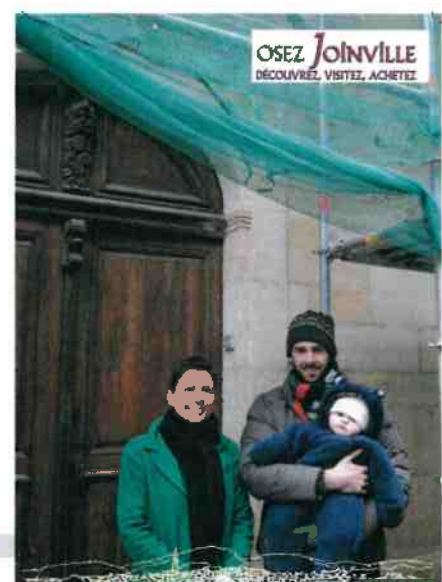
Afin de mettre en avant la démarche de revitalisation du centre-bourg, pour stimuler la demande exogène et revivifier la demande endogène, un évènement spécifique a été imaginé en 2017 et réitéré en 2019, en partenariat avec la commune vosgienne de Plombières-lès-Bains : « Osez Joinville ».

L'objectif : ouvrir les maisons à vendre du centre historique pour y attirer de nouveaux habitants et des amoureux des belles pierres. En parallèle, subventions et défiscalisations, services publics, commerces ou encore richesses touristiques sont présentés au « village d'accueil » pour que ce moment soit aussi la célébration d'une fierté retrouvée, une véritable « Fête de la revitalisation ». A chaque opération une cinquantaine de maisons pouvait être visitée durant un weekend, l'occasion de grossir le portefeuille de clients des agences immobilières, de capter de nouveaux projets pour réhabiliter d'autres immeubles et aussi un moment important pour mobiliser la population locale autour du projet de revitalisation.

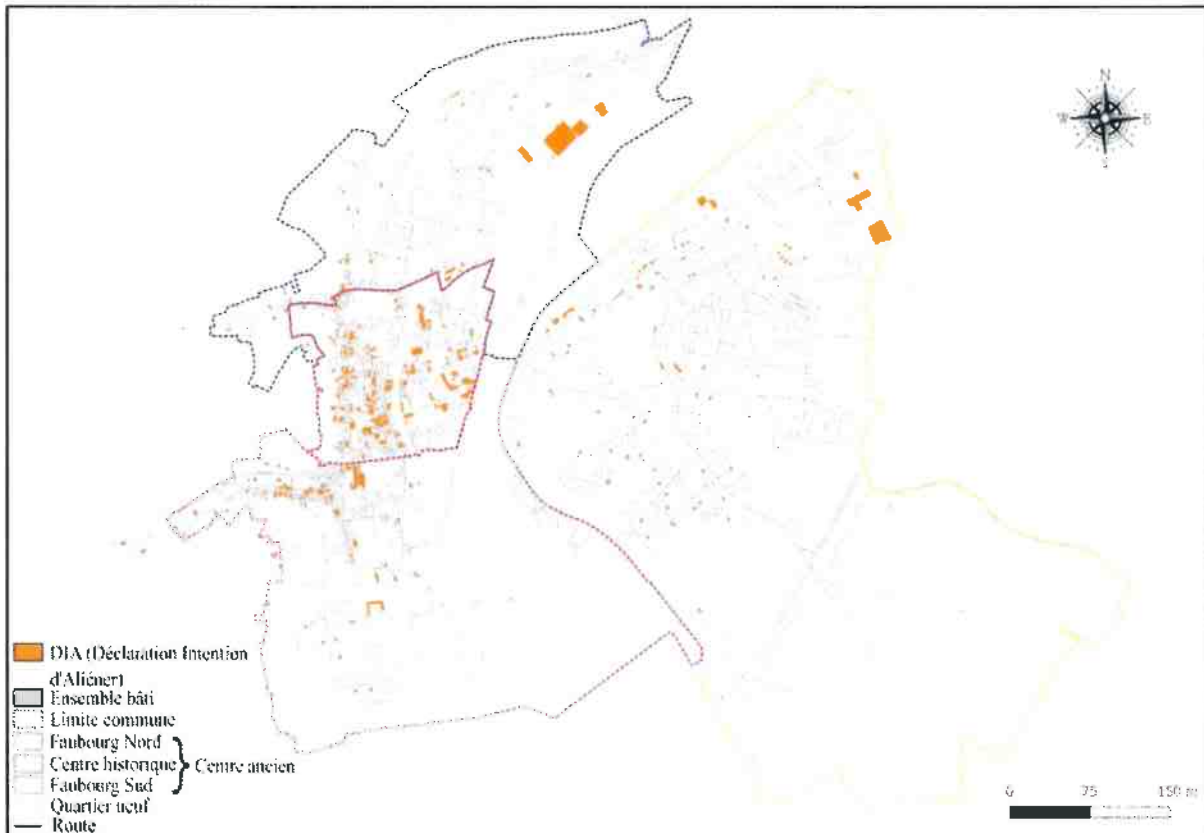
« Osez Joinville » était également l'occasion de changer l'image de la ville : « Le marché de l'immobilier est détendu et toutes les maisons sont à vendre, même les plus belles demeures ? Vous voulez plutôt dire qu'ici on peut habiter un hôtel particulier à moindre coût et garder du pouvoir d'achat pour ses loisirs ! » « Vous trouvez que le secteur de la construction neuve manque de dynamisme ? Vous constatez surtout que nos paysages respirent et reposent les esprits surmenés ! »

C'est également l'occasion de communiquer en amont et en aval de l'opération et de professionnaliser l'image de Joinville. Avec une moyenne de vente de 20 à 30 immeubles par an sur toute la commune avant 2015, ce sont désormais entre 40 et 70 ventes par an qui sont réalisées. C'est évidemment la conjonction des opérations incitatives, coercitives et de communication qui ont permis ces résultats.

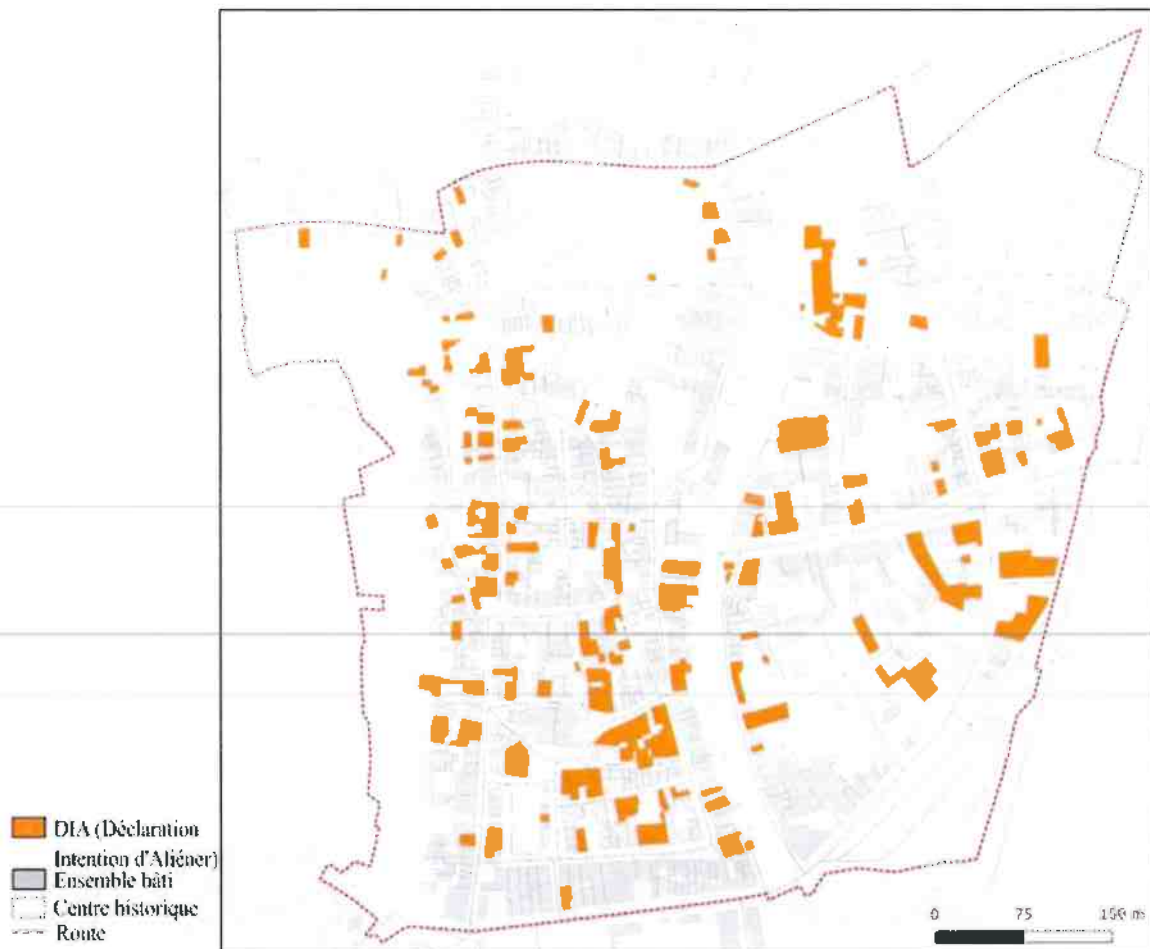
Pourtant, tout cela ne suffit pas à enrayer à court terme une courbe démographique structurellement déficitaire depuis des décennies. Néanmoins, cela devrait permettre de baisser le taux de vacance des logements (près de 20%) et peut-être de stabiliser la situation démographique et économique à moyen terme.



Immeubles achetés depuis 2016 (633 ventes) ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



Zoom sur le centre ancien (34% des ventes soit 215 transactions)



Les chantiers participatifs : une alternative adaptée à la réalité du terrain

Afin d'accélérer le processus de revitalisation du centre-bourg, la Ville de Joinville organise régulièrement, depuis 2014, des chantiers participatifs. Basés sur la mobilisation de bénévoles ayant à cœur de voir revivre le patrimoine joinvillois d'une part, et appuyé sur de solides connaissances transmises en matière de restauration qualitative du bâti ancien d'autre part, ces chantiers ont débuté par la remise en peinture de nombreuses menuiseries dans la ville. Mettant en œuvre la technique de fabrication de peinture à la farine (et la mise en œuvre de couleurs à base de terres colorantes fabriquées dans les Ardennes), ces chantiers ont pris un élan nouveau en 2017, avec la restauration complète d'une première façade à pans de bois.

En effet, le centre historique de Joinville compte une cinquantaine de façades à pans de bois (datées des XVI^e et XVII^e siècles). Ce patrimoine a été dévalorisé progressivement depuis le XIX^e siècle, avec une volonté affichée des propriétaires d'apparenter ces maisons à celles en pierres en les recouvrant par des enduits. A cela se sont ajoutées les erreurs techniques et esthétiques de la seconde moitié du XX^e siècle (ciment, plastique, couleurs ternes ou trop criardes...) qui font que ces façades sont peu lisibles dans toute leur beauté à l'exception de quelques-unes.

A cette difficulté s'ajoute aujourd'hui celle des coûts nécessaires pour retrouver les qualités initiales de ces constructions (décroustage, remplissage, séchage, enduit, finitions...) dans un contexte local où les propriétaires à faibles revenus sont nombreux. Au-delà de la mise en place d'une stratégie classique de restauration du patrimoine (document d'urbanisme et subventions), la Petite Cité de Caractère cherche à inventer de nouveaux modèles pour contourner l'obstacle financier, en mettant tous les partenaires autour de la table, à commencer par les habitants.

Aussi, outre la mise en place de l'AVAP et d'importantes subventions pour restaurer le bâti ancien, la Ville a décidé d'accélérer la mise en valeur de ces façades en pans de bois en mobilisant les habitants à travers des chantiers participatifs. Ainsi, durant une à deux semaines, les participants, encadrés par des professionnels et l'Architecte des Bâtiments de France, apprennent à réaliser des remplissages en béton de chanvre (pour réparer les murs), des enduits à la chaux (pour couvrir le béton de chanvre), des badigeons de chaux (pour colorer l'enduit) et de la peinture à la farine (pour colorer la structure en bois) tout en sauvegardant et en mettant en valeur un patrimoine civil de premier ordre qui révèle un peu plus le potentiel pittoresque et touristique de la cité.

Les effets positifs se multiplient et commencent à créer un contexte favorable à la diffusion des bonnes pratiques comme à un sentiment retrouvé de fierté locale :

- Façades restaurées dans les règles de l'art pour un coût moindre ;
- Ménages à faibles revenus qui se sentent moteur de la mise en valeur du patrimoine ;
- Règlement de situations à l'amiable en contexte économique difficile ;
- Structuration progressive d'une équipe « d'amoureux du patrimoine de Joinville » qui se mobilise à chaque chantier, forte de l'apport des habitants « aidés » qui deviennent forces vives pour les autres ensuite ;
- Intégration des entreprises sur des tâches indispensables (échafaudages, structures des façades...) afin de ne pas créer un sentiment de frustration de marché mais bien d'expliquer que sans ce dispositif il n'y aurait pas la possibilité de réaliser les moindres travaux et donc pas d'intervention professionnelle du tout ;
- Métamorphose de ce qui est parfois perçu comme « verrue » en « petit joyau » et en un temps record ;
- Moments forts passés ensemble, avec des personnes de tout horizon, autour d'un projet concret ;

- Occasion pour les personnes de questionner et d'échanger sur les enjeux de la revitalisation du centre ancien via le patrimoine, fédérant le plus grand nombre et insufflant un élan positif qui ne demande qu'à être encore un peu plus partagé.

Ces chantiers sont devenus très importants et attendus chaque année. Ils permettent de mettre en valeur des façades à pans de bois et de multiplier la dynamique de mise en valeur du patrimoine dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, tout en mobilisant et en fidélisant le réseau de bénévoles déjà investi pour diffuser les bonnes pratiques de restauration.

Enfin, il est à noter que cette forme de mobilisation commence aussi à se développer autour de l'entretien de murs anciens autour des chemins, dans l'église paroissiale, autour de la plantation de vivaces en pieds de façades... autant de pistes à explorer pour une autre conception des valeurs au sein du projet de territoire.

A Joinville, le patrimoine est un héritage qui se construit au quotidien, avec les habitants comme solution à chaque étape.



Les chantiers participatifs (ici le 4 rue des Marmouzets) ou comment métamorphoser une façade en mobilisant les habitants

Des initiatives publiques comme exemples et leviers

Afin de servir d'exemple mais aussi de stimulateur pour le privé, la Ville de Joinville restaure son propre patrimoine. Qu'il s'agisse du portail de l'église, du tombeau des princes, du lavoir de la fontaine du Grand Jardin ou de la réhabilitation du 13 rue des Royaux, à chaque fois l'exemplarité est recherchée. Ce sont autant d'occasions de mettre en œuvre des actions pédagogiques : visites de chantier avec la population, inauguration publique, réseaux sociaux et médias, souscriptions avec la Fondation du Patrimoine, remise des Rubans du Patrimoine...

Opération phare et composée d'éléments intégrés, la mise en valeur du bief de la Marne a été un vecteur important de ce renouveau du centre historique. Conjuguant la restauration du pigeonnier du Cavé et l'aménagement de ses abords (tables de pique-nique, promenade...), la restauration du Poncelot, la mise en lumière du patrimoine, l'installation de pédales et l'aide à la mise en valeur de maisons privées, c'est tout le parcours le long des quais qui est progressivement mis en valeur et sert d'axe touristique fort pour amener les visiteurs du château du Grand Jardin vers le centre-ville. Les habitants en sont d'ailleurs les premiers bénéficiaires, leur cadre de vie étant embelli.

Traitant aussi le volet paysager, le SPR (Site Patrimonial Remarquable) permet de cadrer la mise en valeur progressive de la colline de l'ancien château d'En-Haut qui domine la ville ou encore la suppression de la publicité et l'aménagement des parcs, jardins et autres alignements d'arbres. En effet, si la revitalisation peut nécessiter des investissements importants, beaucoup d'opérations simples et peu coûteuses permettent d'embellir rapidement une commune.

Ainsi, la suppression des panneaux publicitaires, la préservation ou la replantation des alignements d'arbres, la suppression de décorations aussi inutiles qu'inadaptées dans les espaces verts (statues de rond-point, décors floraux criards...) ou encore l'incitation à la plantation de vivaces au pied des murs des maisons, sont autant de pistes à explorer pour embellir de façon peu coûteuse. Joinville s'y attelle depuis plusieurs années avec un résultat appréciable.



Perspectives : un projet comme identité

Si la revitalisation de Joinville est bien en marche et structurée, ses défis ne sont pas achevés. Conscientes qu'il faut plusieurs décennies pour changer en profondeur les déséquilibres du passé, les équipes de la Ville poursuivent le chemin pris il y a 10 ans. C'est un processus long même si, en quelques années, des résultats positifs sont perceptibles sur le terrain. L'AMI « Revitalisation du centre-bourg » a permis de légitimer en 2015 une démarche née en 2012. L'ORT permet aujourd'hui de confirmer la bonne marche du projet et sa nécessaire inscription dans un temps long.

Le projet de revitalisation était perçu, au départ, par la population avec défiance ou incrédulité, voire exaspération sur le volet patrimoine et architecture. Quelques années après, la confiance semble retrouvée pour une part importante de la population, l'image de la Ville est véritablement en train de changer. Les réalisations concrètes, privées et publiques, y sont pour beaucoup. La communication officielle et le travail avec les médias tient aussi une part importante dans cette pédagogie globale.

Le lien entre des documents d'urbanisme patrimoniaux, des dispositifs d'accompagnement et le cadre de vie du quotidien sont mieux compris par ceux qui n'en voulaient pas et salués par ceux qui, convaincus, doutaient de la volonté de la commune d'aller au bout de ces démarches. Les travaux qualitatifs visibles sont probablement la première et la meilleure des campagnes de communication.

Cette fierté retrouvée reste néanmoins fragile et nécessite un approfondissement et une continuité.



FONDATION

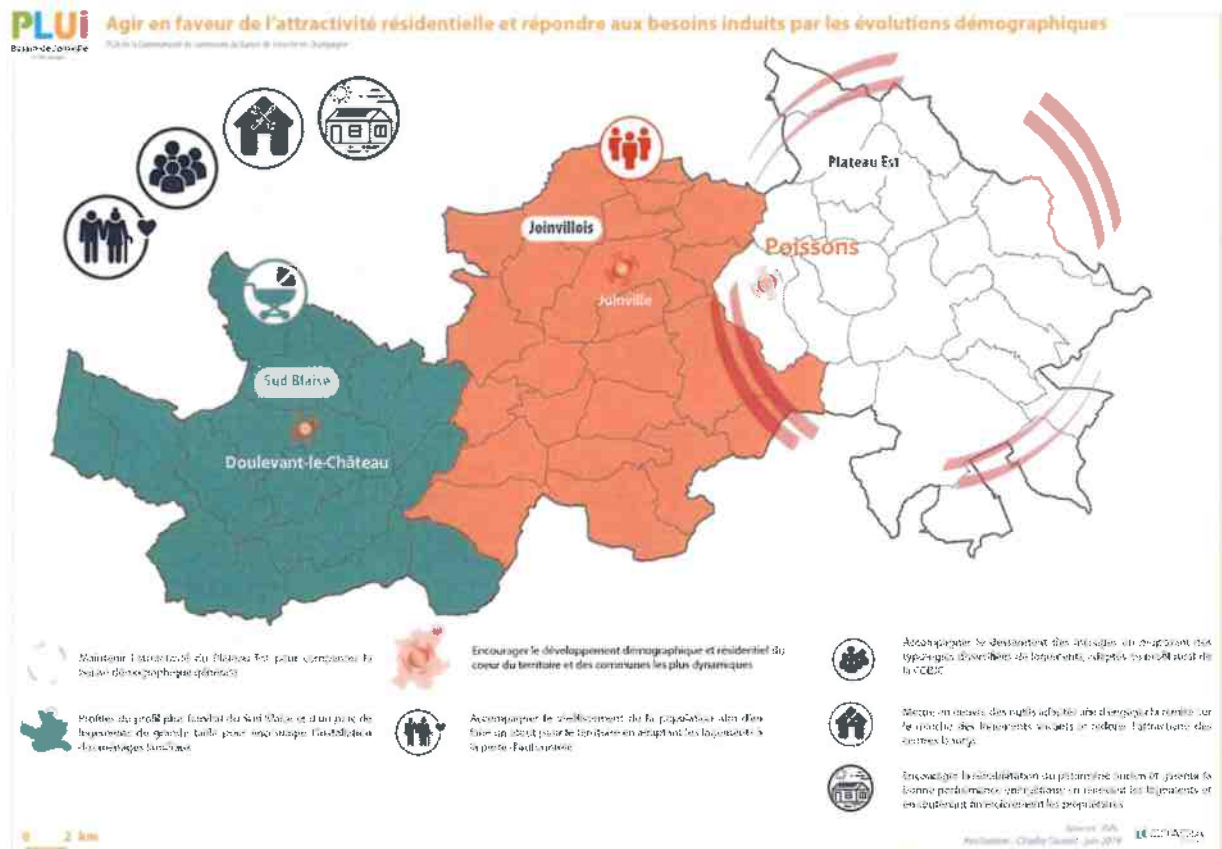
DU
PATRIMOINE

La Mission Stéphane Bern : une nouvelle étape dans la reconnaissance médiatique de Joinville qui permet de fédérer les habitants

• Concernant le centre-bourg de Poissons

Chef-lieu du canton éponyme, Poissons accueille 682 habitants en 2019. Située à dix minutes de Joinville en suivant la vallée du Rongeant par la RD427, la commune rayonne sur le plateau situé à l'Est de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville.

Poissons demeure un maillon structurant de l'armature territoriale à l'échelle du Nord Haute-Marne. En ce sens, le rôle et les ambitions de la commune doivent se poursuivre au regard de l'aménagement du territoire projeté à l'échelle du micro-bassin de vie qu'elle polarise.



Une situation emblématique des enjeux liés à l'avenir des territoires ruraux isolés

Sur la période récente, Poissons a été confrontée à une baisse démographique notable, se traduisant par une perte de 49 habitants entre 2011 et 2016, soit 6,5% de la population. Cependant depuis deux ans, la population tend à se maintenir à un niveau de 680 habitants avec la politique engagée par la commune au niveau des mesures prises dans le cadre du réaménagement des dents creuses (mise en place de logements adaptés au vu de la demande de la population locale).

En parallèle de cette évolution, il est important de souligner la poursuite du vieillissement de la population. Bien que cette donnée statistique puisse être biaisée par l'implantation d'un EHPAD sur la commune, la part des personnes âgées de plus de 75 ans passe de 14,8% en 2011 à 15,6% en 2016, contre 11,7% à l'échelle départementale.

En matière de logement, la vacance est stable sur la commune et s'élève cependant à 12% en 2016, soit 44 logements - contre 14,8% à l'échelle intercommunale et 11,4% à l'échelle départementale. Cette dernière touche principalement des logements anciens vétustes ou inadaptés aux exigences de vie contemporaines.



Différentes phases du chantier – Rue du Canal

Depuis 2008, le dynamisme du marché immobilier et l'évolution du parc de logements sont essentiellement portés par les logements individuels neufs. En l'absence de document d'urbanisme opposable, la construction de ces derniers a essentiellement été réalisée au coup par coup ; la surface médiane des terrains est de 2 000m² pour une superficie médiane habitable d'environ 140 m².



Pavillon rue de Châtel

Localisation	Type	Surface de plancher	Surface du terrain	Prix de vente moyen	Prix de vente médian	Nombre de transactions*
Hors périmètre d'ORT	Pavillon	70 à 100m ²	310 à 480m ²	89 900€	90 100€	4
		85 à 175m ²	960 à 1190m ²	111 000€	119 000€	2
Dans le périmètre d'ORT	Maison de village mitoyenne	60 à 110m ²	120 et 515m ²	27 800€	15 500€	8
		115 à 170m ²		53 600€	63 000€	7

Marché immobilier sur la commune de Poissons entre 2016 et 2018 - Données Diff

* le nombre de transaction dans le périmètre de l'ORT ne reflète pas la réalité spontanée du marché dans la mesure où 8 achats ont été effectués par la municipalité dans le cadre de sa politique de réhabilitation.

La part des maisons s'élève à 87% en 2016. L'offre de logements collectifs relève pour près de 80% du parc social (36 logements). Le vieillissement et l'inadaptation progressive de ce dernier infère une vigilance particulière dans la mesure où plus de 3 logements locatifs sociaux sur 4 ont été construits avant 1970, induisant un risque de perte d'attractivité et de vacance à court terme.

Il est à noter que le prix du marché immobilier a pris une valeur de 15 % depuis la crise sanitaire.

Un rebond opérationnel largement engagé par la commune

- Habitat

Les actions de réhabilitation, de rénovation et d'adaptation de l'habitat sont essentielles pour l'attractivité résidentielle et le mieux vivre des habitants. Les enjeux de ces opérations menées en centre-ancien renvoient tant à la diversification de l'offre de logements qu'à l'amélioration de leur confort et de leurs performances environnementales et énergétiques.

La commune a acquis une ancienne boucherie en 2014 dans le but de rénover le bâtiment et de réutiliser son emprise foncière pour la construction de quatre logements neufs destinés à diversifier l'offre à destination des ménages unipersonnels, des actifs en mobilités et des jeunes couples n'ayant pas accédé à la propriété.

Un projet similaire est envisagé rue Yardelle, où la démolition partielle et la rénovation de deux bâtiments permet la construction de cinq nouveaux logements collectifs ou individuels groupés dont un pavillon pour les personnes à mobilité réduite.

La commune souhaite que ces projets puissent ouvrir la voie et offrir de nouvelles perspectives aux porteurs de projets privés. Leur implication sur les tissus existants de la commune permettrait une réponse complète à la satisfaction des différents parcours résidentiels (jeunes actifs, couples primo-accédants, familles avec enfants, personnes âgées etc.) par une offre variée et renouvelée de typologie de logements (individuels, collectifs, locatifs, meublés, adaptés à l'autonomie des occupants etc.).

Pour convaincre ces investisseurs, Poissons envisage de recourir à une étude complémentaire aux travaux du PLUi en cours d'élaboration, afin d'identifier les besoins de sa population en matière d'habitat (mixité sociale, mixité générationnelle, confort thermique, adaptabilité etc.) et de cibler le potentiel mutable des bâtiments repérés dans le cadre des travaux de terrain effectués pour alimenter le diagnostic du PLUi. Cette étude permettrait ainsi la programmation de projets attractifs répondant à des objectifs quantitatifs et qualitatifs cohérents au regard des besoins de la population en place et des ambitions d'attractivité résidentielle de la commune à l'échelle intercommunale (articulation des dispositions du SCoT du Nord Haute-Marne et de leur déclinaison dans le PLUi).

- **Patrimoine**

Poissons bénéficie d'un patrimoine bâti, vernaculaire et naturel riche et caractéristique de l'histoire locale. Afin de le mettre en valeur et de le faire découvrir, les associations locales ont balisé, à la demande de la commune, le circuit citoyen parcourant le village sur une dizaine de kilomètres (pigeonnier, auditoire, croix de Saint Amans, ancienne gare, lacets de Mélaire, vignes locales replantées en 2018, moulin communal, fontaine ronde, église classée). Une réflexion est actuellement portée l'évolution digitale de ce parcours avec la mise en place de QR Codes sur les lieux visités.



Le moulin communal

La remise en valeur du pigeonnier de l'EHPAD et la requalification de la place de l'EHPAD (mise en place de mobiliers urbains intergénérationnels et végétalisation) sont en cours de réalisation. La restauration du lavoir et la restauration du réservoir d'eau destiné aux trains à vapeur sont en cours de réflexion.

- **Commerces, équipements et services**

Emblématique et fédératrice, la rue Saint Amand constitue le cœur de Poissons et structure la vie locale. En matière de commerces équipements et services, la rue concentre :

- La mairie, l'agence postale et la médiathèque ;
- La salle des fêtes ;
- La pharmacie ;
- La boulangerie ;
- Les halles ;
- Le multi-services (restaurant, bar-tabac, relai-colis).

Ce secteur, de par la diversité de fonctions qu'il accueille, est identifié comme la polarité motrice et représente le principal levier d'action pour le développement de projets à court et moyen terme, notamment en ce qui concerne la diversification du parc de logements par la rénovation/réhabilitation de bâtiments vacants, la (re)dynamisation des commerces et la valorisation des espaces publics.

La présence d'équipements du quotidien et de commerces de proximité est essentielle au renforcement de l'attractivité du centre-bourg et peut s'avérer décisive dans le choix d'installation de nouveaux ménages, en plus de rendre plus autonomes les personnes non véhiculées.

Toutefois, en l'absence de stratégie volontariste, l'affaiblissement du tissu socio-économique local représente un risque à venir. La pérennité des commerces de proximité s'avère en effet fragile dans la mesure où des cessations d'activités sont prévisibles à court terme et que la pratique du territoire par les habitants (travail, courses, loisirs, santé etc.) tend à s'inscrire en dehors de la commune.

Dans ce contexte, la collectivité a engagé plusieurs actions importantes de soutien au commerce local. Ces dernières s'inscrivent dans un champ d'action transversal : amélioration de la pratique des espaces publics, mise aux normes d'accessibilité, mutualisation et amélioration des conditions d'usage des locaux de la mairie, diversification de l'offre avec la création d'un multiservices, mise en valeur de produits du terroir avec l'organisation de marchés sous les halles et de concerts pendant la période estivale afin de faire travailler les commerces locaux.



Le multi-services

- **Espaces publics**

Les espaces publics sont des lieux de passage, d'activités et de rencontres qui contribuent significativement à l'amélioration du cadre de vie. Pour cette raison, la commune de Poissons a engagé une réflexion sur l'aménagement de ces lieux d'animation, poursuivant l'objectif de souligner les spécificités du bourg, de rationaliser les stationnements pour améliorer les conditions de déplacements doux et enfin de valoriser les locaux d'activité en sécurisant le passage de l'un à l'autre le long du linéaire commercial.



Place de la Mairie



Les Halles



Le parvis et les abords de l'église

PROJETS REALISES SUR LA PERIODE 2020-2022		Années	Maitrise d'ouvrage	Financement	Observations
Equipements et services	Reconstruction de l'EHPAD	2019	EHPAD « Legay-Colin »	Financements obtenus	63 lits – 45 emplois
	Création d'un commerce multiservices avec point restauration	2018 2019	Commune de Poissons	Environ 67% de financements publics obtenus	Partenariat entre la CCBJC et le multiservices pour le service de restauration scolaire à compter de la rentrée 2022-2023
Voiries, réseaux divers	Voiries et réseaux aux abords de l'Eglise	2021	Commune de Poissons	Financements obtenus	Traitement de l'accessibilité
	Création de parkings	2019	Commune de Poissons	Financements obtenus	20 places créées rue grande rue et environ 20 places créées rue neuve – proximité école et salle des fêtes
Accessibilité	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	2021	Commune de Poissons	Financements obtenus	La borne est située sur le parking rue neuve
Patrimoine	Balisage d'un circuit citadin	2019	Commune de Poissons	Pas de financements publics sollicités	Partenariat avec associations et historiens du village. Promotion du circuit via l'Office de tourisme communautaire Circuit mini de 2,5 km, circuit maxi de 12 km
Habitat	Création de 4 appartements rue du canal	2020	Commune de Poissons	Financements publics obtenus à hauteur de 66%	A permis de loger 13 personnes (état août 2022)

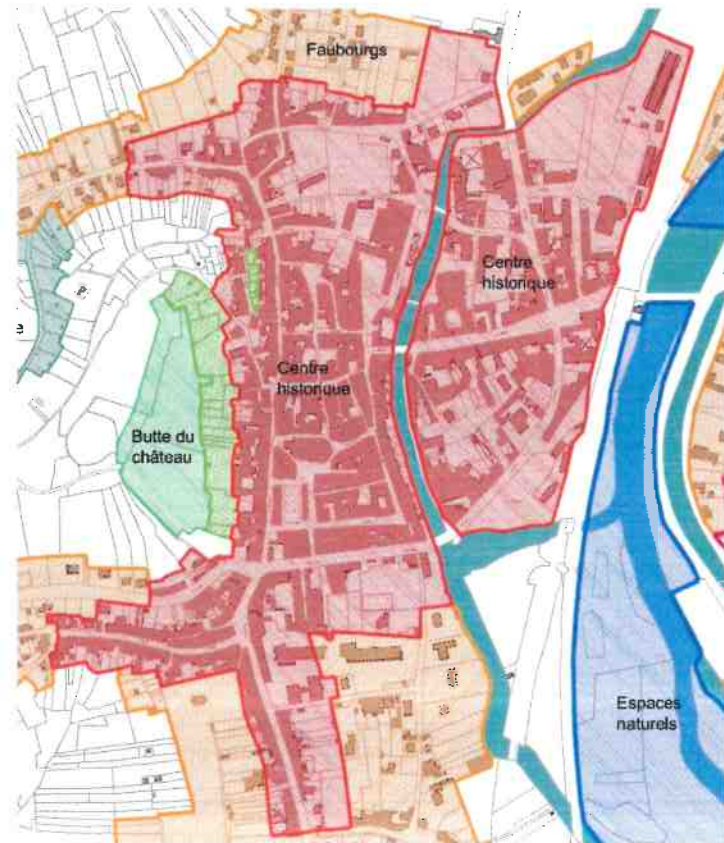
Article 7. Périmètres de l'ORT

Le périmètre global de l'ORT est celui de la **Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne**.

Le principal secteur d'intervention retenu est celui du centre historique de Joinville, commune centre de l'intercommunalité. Ce périmètre est également celui du centre historique identifié dans le SPR (Site Patrimonial Remarquable) et le périmètre d'application du permis de louer.

C'est également au sein du centre historique que s'applique le dispositif fiscal Denormandie en faveur de la rénovation de l'habitat, les dispositifs en faveur de la revitalisation du commerce (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et suspension des projets commerciaux périphériques possible) et de maîtrise du foncier (droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption sur les locaux artisanaux).

Toutefois, l'OPAH porte sur l'ensemble de la commune de Joinville, les secteurs construits après la seconde guerre mondiale étant propices à réaliser des travaux d'économies d'énergie.



Le second secteur d'intervention retenu est celui du centre historique de Poissons, dont la délimitation est illustrée sur la carte suivante.

POISSONS : Périmètre de l'ORI et mire au rétroscopie



Article 8. Plan d'action prévisionnel sur le périmètre de Joinville

Maître d'ouvrage	Projets					Prévisionnel financier								Calendrier	
	Axe	Action	Description	Secteur d'intervention	Coût total	DSI	DET	ANAH	DRAC Grand Est	REGIO N Grand Est	DEPARTEMENT de la Haute-Marne	GIP Haute-Marne	Ville de Joinville		Autres
Ville de Joinville	Urbanisme & Habitat	1	OPAH RU	Toute la commune	Agence Nationale de l'Habitat : 1 500 000,00 € HT	-	-	100 %	-	-	-	-	-	-	2022 à 2027
						-	-	-	45 %	-	35 %	20 %	-	-	-
Ville de Joinville	Urbanisme & Habitat	2	ORI	ORT	300 000,00 € HT	-	-	-	-	40 %	-	25 %	-	-	2020 à 2026
Ville de Joinville	Urbanisme & Habitat	3	Ravalement des façades	Toute la commune	1 050 000,00 € HT	-	-	-	-	45 %	-	20 %	-	-	2020 à 2021
Ville de Joinville	Urbanisme & Habitat	4	Parvis de l'Hôtel de Ville	ORT	200 000,00 € HT	-	-	-	-	20 %	20 %	20 %	-	-	2023 à 2024
Ville de Joinville	Urbanisme & Habitat	5	Abords de l'église Notre-	ORT	700 000,00 €	-	-	-	-	30 %	10 %	20 %	-	-	2023 à 2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE

Joinville	Equipements & publics		pour enfants																	2020 à 2026
Ville de Joinville	Commerce & développement économique	1	Je rénove un commerce	ORT	120 000,00 € HT	-	-	-	-	-	-	40 %	40 %	-						2020 à 2026
Ville de Joinville	Commerce & développement économique	2	J'achète un commerce vacant	ORT	60 000,00 € HT	-	-	-	-	-	-	40 %	60 %	-						2020 à 2026
Ville de Joinville	Commerce & développement économique	3	Coup de pouce à mon commerce	ORT	60 000,00 € HT	-	-	-	-	-	-	40 %	40 %	-						2020 à 2026
Ville de Joinville	Commerce & développement économique	4	Fêtes du terroir	ORT	30 000,00 € HT	-	-	-	20 %	-	-	-	80 %	-						2020 à 2026
Ville de Joinville	Commerce & développement économique	5	Signalétique	Toute la commune	20 000,00 € HT	-	-	-	40 %	-	-	40 %	20 %	-						2020 à 2026
Association Nouvelle Equation	Commerce & développement économique	6	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	Toute la commune	525 000,00 € HT	-	-	-	24,25 %	-	-	-	24,1 %	DIRRECTE : 35,55 % DDCSPP : 12,10 %						2020 à 2026

Article 9. Stratégie de la commune de Poissons

TRANSVERSALAXE n°1	1.1	Ne pas subir une attractivité par défaut et mener une vraie stratégie de polarisation du micro-bassin de vie de l'Est de la CCBJC
	1.2	Réinventer les connexions et construire une relation de complémentarité avec les territoires voisins (cf fiche action n°3 : aménagement d'un parking route de Noncourt)
	1.3	Formaliser le dynamisme des projets réalisés, en cours et à venir sur la commune
	1.4	Anticiper le risque de dévitalisation du centre ancien et travailler sur l'attractivité de celui-ci pour les investisseurs/porteurs de projet privés
	1.5	Accompagner l'évolution sociale et les besoins qui en découlent
	1.6	Profiter de l'élaboration du PLUi pour encadrer les pratiques urbaines et architecturales
HABITATAXE n°2	2.1	Intensifier la requalification de l'habitat à travers des opérations ciblées : identifier les biens et îlots stratégiques et/ou prioritaires (cf fiche action n°4 : construction d'un résidence pour seniors et personnes handicapées rue Saint-Amand)
	2.2	Proposer des logements adaptés aux modes d'habiter contemporains, aux petits ménages et aux actifs en mobilité (cf fiche action n°2 : réhabilitation de bâtiments pour aménager 5 logements locatifs)
	2.3	Renforcer l'attractivité du parc locatif social par la création de nouveaux logements ou la requalification/mutation du parc Hamaris existant
	2.4	Proposer des solutions de maintien de la population âgée par l'adaptation des logements ou la structuration d'une nouvelle offre dédiée, notamment dans le secteur « cœur de bourg » de la rue Saint Amand
COMMERCES ET SERVICES AXE n°3	3.1	Eviter la dispersion des fonctions et des usages
	3.2	Porter une attention particulière au maintien des commerces de proximité situés rue Saint Amand
	3.3	Soutenir les initiatives de diversification de l'offre
CADRE DE VIE ET AMENITES AXE n°4	4.1	Maintenir un cadre de vie de qualité
	4.2	Poursuivre la mise en valeur et la découverte du patrimoine local : patrimoine bâti, naturel et vernaculaire
	4.3	Aménager des espaces publics catalyseurs d'échanges et support d'ambiances villageoises (cf fiche action n°1 : création d'un espace public rue Saint-Amand)

Article 10. Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi des objectifs

Un tableau de bord du projet sera constitué, avec des indicateurs de suivi (nombre de logements rénovés, suivi des actions inscrites au projet..) et de résultat (nombre d'habitants, soldes migratoire et naturel, nombre et taux de logements vacants, nombre d'emplois, nombre d'actifs, taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RSA, nombre d'entreprises par secteur, fréquentation des sites touristiques...).

Bilans et évaluation finale

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront synthétisés par la Ville de Joinville, à partir des bilans des deux communes et de ceux de la CCBJC, selon leurs compétences, et en partenariat avec la DDT, pour une présentation en comité de projet. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

Bilan annuel

Le bilan annuel synthétisé par la Ville de Joinville à partir des bilans des deux communes et ceux de la CCBJC, selon leurs compétences, et en partenariat avec la DDT, sera plus complet qu'un rapport d'avancement dans la mesure où il ouvrira des perspectives pour la bonne continuité du programme. Il sera validé par chacun des comités de pilotage technique et par le comité de pilotage stratégique.

- Ce bilan devra faire état des éléments suivants : pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif ; coûts et financements ; impact sur le cadre de vie et la vie sociale ;
- pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif ; état d'avancement du dossier ; plan et financement prévisionnel ; points de blocage.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront, si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

Bilan final

Un bilan final de l'opération sous forme de rapport, synthétisé par la Ville de Joinville à partir des bilans des deux communes et de ceux de la CCBJC, selon leurs compétences, et en partenariat avec la DDT, devra être présenté au comité de pilotage en fin de mission.

Ce rapport devra notamment :

- rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de la mise en œuvre de l'ORT ;
- recenser les solutions mises en œuvre ;
- lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues ;
- synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Convention signée en @@@ exemplaires, le @@@

État	Madame Anne CORNET, Préfète de Haute-Marne	
Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne	Monsieur Jean-Marc FÈVRE, Président	
Ville de Joinville	Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire	
Commune de Polssons	Monsieur Bernard ADAM, Maire	

Article 11. ANNEXES

Annexe 1 : fiches actions de la Ville de Joinville – *page 45*

Annexe 2 : bilan des actions réalisées depuis la signature initiale de l'ORT (janvier 2020) – *page 111*

Annexe 3 : revue de presse de la Ville de Joinville – *page 117*

Annexe 4 : fiches actions de la commune de Poissons – *page 164*

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE

ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS DE LA VILLE DE JOINVILLE

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME & HABITAT ACTION 1	<h1>OPAH RU</h1>
Date de signature	Opération active de 2016 à 2021 et qui doit reprendre pour la période de 2023 à 2027
Description générale	<p>Mise en place d'un dispositif incitatif d'aide à la réhabilitation des logements privés à Joinville.</p> <p>Après une première OPAH de 6 années, le dispositif doit être reconduit avec les mêmes modalités pour la durée de la présente ORT (fonds pour les travaux, aide au suivi-animation et financement du chef de projet).</p> <p>Des adaptations dans les objectifs et les financements sont possibles, notamment afin de dynamiser davantage la réhabilitation des logements vacants et/ou insalubres en cœur de ville et en poursuivant les rénovations énergétiques sur le parc des années 1960/70/80.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisser le taux de vacance des logements ✓ Limiter l'étalement urbain en zone détendue ✓ Réduire le nombre de logements insalubres ✓ Offrir des logements de qualité en centre ancien et à proximité des commerces et services
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>ANAH, Région Grand Est et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	1 800 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Convention entre la Ville de Joinville et l'ANAH ✓ Fonds Commun d'Intervention entre la Ville de Joinville et la Région Grand Est
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements réhabilités (propriétaires occupants et bailleurs) ✓ Consommation financière pour les réhabilitations
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de logements vacants ✓ Nombre de logements réhabilités (propriétaires occupants et bailleurs)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME & HABITAT ACTION 2	ORI
Date de signature	10 décembre 2015
Description générale	<p>Mise en place d'un dispositif coercitif obligeant la réhabilitation de 11 immeubles du centre historique de Joinville.</p> <p>Lancée en 2015, l'ORI est un dispositif juridique complexe et long à la mise en œuvre mais indispensable pour les immeubles où la volonté des propriétaires, même fortement aidés, n'est pas présente.</p> <p>Entre démarches d'expropriations puis mise en sécurité avant réhabilitation des immeubles, la commune et ses partenaires sont sollicités tout au long de l'opération.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisser le taux de vacance des logements ✓ Réduire le nombre de logements insalubres ✓ Offrir des logements de qualité en centre ancien et à proximité des commerces et services ✓ Améliorer le cadre de vie du centre historique
Intervenants	Ville de Joinville ANAH, Région Grand Est et GIP Haute-Marne
Budget global	300 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dossier THIRORI entre la Ville de Joinville et l'ANAH ✓ Dossier de subvention à la Région Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'immeubles achetés (1 immeuble réhabilité, 4 immeubles en cours de réhabilitation, 2 en cours d'expropriations et 4 en attente)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'immeubles réhabilités (1 immeuble réhabilité et 4 en cours de travaux)

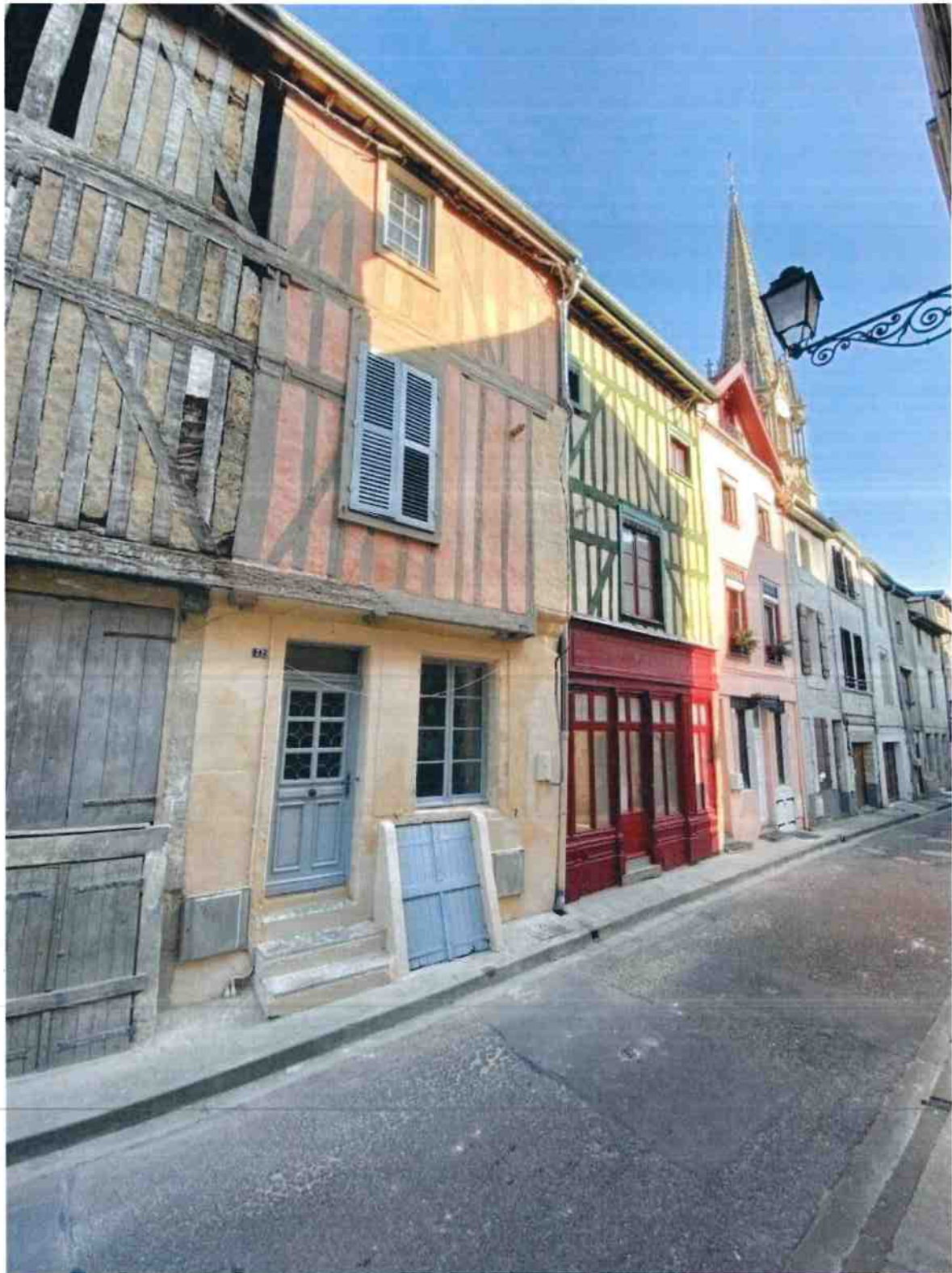
Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME & HABITAT ACTION 3	<h1>RAVALEMENT DES FAÇADES</h1>
Date de signature	15 décembre 2015
Description générale	<p>Mise en place d'un dispositif incitatif (avec quelques façades en ravalement obligatoire en cas de forte dégradation) d'aide au ravalement des façades avec un volet patrimoine qui intègre également la restauration des toitures en tuiles traditionnelles (canal, violon, plates...) et des menuiseries extérieures en bois.</p> <p>Action importante de mise en valeur du cadre de vie du centre historique mais aussi de l'ensemble de la commune, le ravalement des façades permet d'accompagner la montée en puissance du SPR (Site Patrimonial Remarquable) tout en ayant un effet levier pour reconquérir le tissu urbain délaissé, chaque projet en incitant de nouveaux.</p> <p>Le projet a été prolongé en 2022 jusqu'en 2026.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer le cadre de vie ✓ Mettre en valeur le patrimoine bâti ✓ Maintenir et accentuer la dynamique de travaux dans la commune, notamment dans le centre ancien ✓ Accentuer la fréquentation touristique du centre historique
Intervenants	Ville de Joinville ANAH, Région Grand Est et GIP Haute-Marne
Budget global	1 050 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonds Commun d'Intervention entre la Ville de Joinville et la Région Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de façades restaurées ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de façades restaurées

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

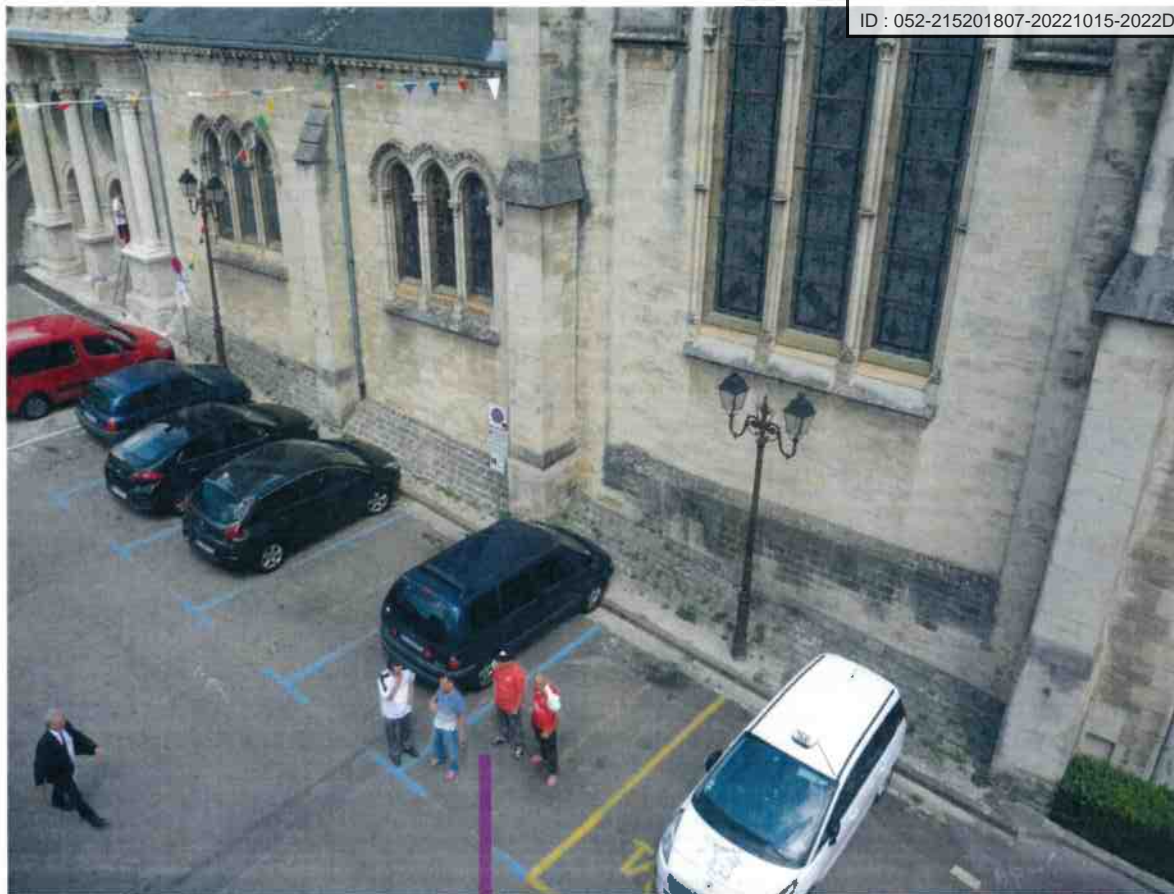
ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME
& HABITAT

PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

ACTION 4	
Date de signature	Etude prévue en 2023
Description générale	<p>En accompagnement de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et de la création du parking des Ursulines, le parvis de l'Hôtel de la Ville va être requalifié.</p> <p>Etant actuellement occupé par les automobiles, il ne met pas en valeur la façade du premier bâtiment communal.</p> <p>Il s'agit de reporter une partie du stationnement sur le nouveau parking des Ursulines et de requalifier l'espace public afin d'accompagner la restauration de l'Hôtel de Ville, notamment sa façade. Les flux apaisés permettront une liaison douce plus aisée avec l'Auditoire et l'ensemble du centre historique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en valeur le cadre de vie ✓ Mieux accueillir les usagers de l'Hôtel de Ville ✓ Apaiser l'omniprésence de l'automobile ✓ Inciter à la déambulation piétonne les habitants comme les touristes
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>Région Grand Est, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	200 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention auprès de la DETR ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et la Région Grand Est au titre des BSMR (Bourgs Structurants en Milieu Rural) ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suppression des obstacles à la circulation douce



& HABITAT ACTION 5	
Date de signature	Etude prévue en 2023
Description générale	<p>Principale place commerçante du centre historique de Joinville, la place du Marché, située devant l'église Notre-Dame, est entièrement dévolue au stationnement automobile.</p> <p>Dans le cadre de la restauration progressive de l'église, un réaménagement global des abords est programmé. Outre des matériaux qualitatifs, c'est la mobilité et le fonctionnement qui seront repensés avec, notamment, un parvis piéton devant le clocher et une piétonisation de la place du Marché.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en valeur de l'église Notre-Dame ✓ Accueil des fêtes et marchés ✓ Prise de possession de l'espace public par les habitants ✓ Augmenter l'attractivité du centre-ville pour les consommateurs
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>Région Grand Est, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	700 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention auprès de la DETR et de la Région Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'évènements organisés sur la place ✓ Fréquentation de la place du Marché

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME

REQUALIFICATION DE LA FRICHE

& HABITAT ACTION 6	INDUSTRIELLE « AVK »
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>Ancienne fonderie (depuis le XIX^e siècle), le site « AVK » est désormais désaffecté depuis 2013 (locaux déplacés au sud de Joinville). Sans perspectives de réutilisation pour l'industrie et sans projet du propriétaire actuel, l'ensemble des bâtiments se dégrade alors que ces derniers occupent une place de premier choix dans le centre de la ville. Le front bâti côté bief ou la halle industrielle du XIX^e siècle présentent également un intérêt patrimonial.</p> <p>Aussi, la Ville de Joinville, en partenariat avec l'EPFGE, souhaite une maîtrise publique du foncier et du devenir de ces bâtiments afin d'y créer notamment du logement inclusif. D'autres projets sont envisageables (marché couvert dans l'ancienne halle par exemple ou jardin là où la reconstruction est complexe (zone inondable...)) et seront au cœur de l'étude lancée avec l'EPFGE en 2022.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Requalifier une friche urbaine ✓ Proposer une offre de logements de qualité en cœur de ville (et au bord du bief) ✓ Créer une offre d'habitat inclusif (seniors, personnes à mobilité réduite...) à proximité immédiate de tous les services (commerces, maison médicale, pharmacies...) ✓ Mettre en valeur le patrimoine industriel et le centre historique
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">EPFGE</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">À l'étude</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et l'EPFGE ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements créés ✓ Activités localisées

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME & HABITAT ACTION 7	ÎLOT DES CLOUTIERS
Date de signature	Réalisation prévue en 2024
Description générale	<p>Suite à un incendie en 2013, 6 maisons ont laissé place à un terrain vague à proximité de l'Auditoire, en plein centre historique.</p> <p>La Ville de Joinville veut acquérir les parcelles concernées et y réaliser un aménagement en lien avec l'environnement immédiat, à caractère patrimonial et culturel.</p> <p>Un square paysager et des jeux pour enfants sont envisagés, en extension d'une cour déjà existante du côté du bâtiment "Marcand".</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Supprimer une "dent creuse" en cœur de ville ✓ Aménagement un espace de verdure ✓ Proposer des jeux pour enfants à proximité de logements souvent dépourvus de jardins
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">100 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention auprès de la Région Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquentation des jeux par les enfants

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME & HABITAT ACTION 8	<h1>RÉNOVATION DES VOIRIES</h1>
Date de signature	Programme pluriannuel
Description générale	<p>Avec 27 kilomètres de voirie communale, la Ville de Joinville se doit d'avoir un programme régulier d'entretien et de rénovation, d'autant plus que les travaux ont manqué durant les années 1990/2000 et qu'une remise à niveau concerne de nombreux secteurs.</p> <p>Si une reprise générale est nécessaire, un traitement particulier est accordé au centre-ville, en lien avec une charte d'aménagement. Celle-ci permet un réaménagement par étape tout en gardant une cohérence globale au projet.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'état général de la voirie ✓ Mettre en valeur les espaces publics ✓ Réduire la vitesse de la circulation routière ✓ Inciter au partage de l'espace public pour l'ensemble des utilisateurs
Intervenants	Ville de Joinville Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne
Budget global	2 000 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de rues rénovées

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME

PARC DU PETIT BOIS

& HABITAT ACTION 9	
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>Premier parc public créé à Joinville au milieu du XVIII^e siècle, le Petit Bois est à l'origine une partie du domaine du château du Grand Jardin à qui il fait écho.</p> <p>A la fois site naturel et patrimonial, et lieu de loisirs et de détente pour les habitants et les touristes, le parc du Petit Bois nécessite une remise en état progressive. Ainsi, l'aire de jeux pour enfants et le parcours de santé sont rénovés depuis 2018.</p> <p>Ce sont désormais les allées, l'éclairage et l'accueil des camping-cars qui doivent être rénovés. Le patrimoine arboré fera aussi l'objet de travaux de maintien et d'élagage pour les arbres centenaires dont la durée de vie sera ainsi prolongée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Redonner de l'attractivité au plus ancien parc public de la ville ✓ Offrir un accueil pour les groupes de camping-cars ✓ Préserver un patrimoine arboré historique ✓ Recoudre le site avec le château du Grand Jardin
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	100 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation de la fréquentation du parc du Petit Bois

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME & HABITAT ACTION 10	<h1>SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS DOUX</h1>
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>Entre ses passages de ville fermés, la traversée de routes importantes circulées et l'omniprésence de l'automobile dans son centre historique, Joinville doit travailler la mobilité pour redonner plus de place aux modes de déplacements doux.</p> <p>Aussi, progressivement, la mise en place d'aménagements simples va permettre de poursuivre un développement déjà amorcé. Cela passe notamment par une signalétique piétonne spécifique, la réouverture de passages de ville aux piétons, la sécurisation des traversées piétonnes et la mise en place de stationnements pour les vélos et autres moyens de déplacement doux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécuriser les modes de déplacements alternatifs au « tout voiture » ✓ Réduire les déplacements automobiles de courte distance ✓ Apaiser la circulation automobile en centre-ville ✓ Améliorer la santé des habitants
Intervenants	Ville de Joinville Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne
Budget global	50 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de passages réouverts ou sécurisés ✓ Proportion des déplacements doux dans les flux quotidiens

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE URBANISME
& HABITAT

RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA

ACTION 11	MADELEINE
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>Quartier d'habitat social, la Madeleine est le dernier secteur du bailleur public Hamaris qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation récente (celle du Champ de Tir notamment a été finalisée en 2020).</p> <p>L'ensemble des logements doit être rénové mais la question générale du devenir du quartier est posée en ouvrant la possibilité à des démolitions – reconstructions en lien avec la Ville de Joinville : rénovation des espaces publics, modifications de la circulation...</p> <p>Le quartier de la Madeleine doit être repensé en profondeur et, pour cela, une étude est lancée en 2022/2023.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des logements rénovés et économes en énergie ✓ Limiter l'étalement urbain en proposant une offre de qualité dans le parc de logements existant ✓ Poursuivre la rénovation des quartiers neufs en lien avec la revitalisation du centre-bourg ✓ Améliorer la santé et la sécurité des habitants
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>Hamaris</p>
Budget global	À l'étude
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements rénovés ✓ Taux de vacance du quartier

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



**CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX
EN CENTRE HISTORIQUE**

ACTION 12	
Date de signature	2021 pour le 1 rue des Chanoines - 2022 pour les 20-22-24-26 rue des Marmouzets
Description générale	<p>Après l'opération de réhabilitation du 13 rue des Royaux (7 logements sociaux livrés en 2020 à Hamaris via la Ville de Joinville), un second immeuble (2 rue des Royaux) a fait l'objet d'une réhabilitation de haute qualité architecturale en plein cœur du SPR (Site Patrimonial Remarquable) de Joinville.</p> <p>Fort de ce travail partenarial entre la Ville de Joinville et le bailleur public Hamaris, de nouveaux immeubles sont prévus à la réhabilitation.</p> <p>Il s'agit notamment du 1 rue des Chanoines (maître d'œuvre recrutée en 2021 et permis de construire déposé en 2022) et des 20-22-24-26 rue des Marmouzets (rénovation globale des extérieurs menée par la Ville de Joinville jusque fin 2022 dans le cadre de la Mission Stéphane Bern puis rénovation intérieure menée par Hamaris à partir de 2023).</p> <p>D'autres immeubles sont à l'étude notamment dans le cadre de l'ORI.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des logements rénovés et économes en énergie ✓ Limiter l'étalement urbain en proposant une offre de qualité dans le parc de logements existant ✓ Poursuivre la revitalisation du centre historique en lien avec la montée en qualité du parc social public à Joinville ✓ Améliorer la santé et la sécurité des habitants
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>Hamaris</p>
Budget global	À l'étude
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de logements rénovés ✓ Taux de vacance du centre ancien

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 1	PSMV
Date de signature	Inventaire en cours – Lancement de l'étude avant fin 2022
Description générale	<p>Longtemps délaissé, le patrimoine, notamment civil, de Joinville, revit depuis quelques années. Corollaire du processus de revitalisation, il a pourtant été l'objet d'abandon, et même de dépeçage durant la fin du XX^e siècle.</p> <p>Un inventaire encore en cours (250 immeubles inventoriés depuis 2014) a démontré cependant que son intérêt architectural, urbain et paysager était encore fort malgré cela. A noter la présence de nombreux décors intérieurs (cheminées, parquets, lambris, plafonds, dessus de porte peints...) particulièrement importants pour les périodes du XVIII^e et du XIX^e siècle.</p> <p>Alors qu'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) est opposable depuis 2016 pour sauvegarder et mettre en valeur les extérieurs du centre historique et ses faubourgs, un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine) est nécessaire pour poursuivre le travail amorcé, notamment en protégeant les riches intérieurs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protéger les riches décors intérieurs du patrimoine civil ✓ Sensibiliser les propriétaires à la qualité architecturale de leurs maisons ✓ Faire du patrimoine un vecteur d'attractivité pour le centre-ville
Intervenants	<p style="text-align: center;">DRAC Grand Est et Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne</p> <p style="text-align: center;">Région Grand Est et Ville de Joinville</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">250 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une convention entre la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et la DRAC Grand Est pour l'étude globale du PSMV ✓ Une convention entre la Ville de Joinville et la Région Grand Est pour l'inventaire du patrimoine
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'immeubles inventoriés
Indicateurs de résultat	<p style="text-align: center;">Nombre d'immeubles protégés au titre du PSMV</p>

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 2	ÉGLISE NOTRE-DAME
Date de signature	Etude pour la restauration du clocher en 2020 pour des travaux de 2021 à 2025
Description générale	<p>Possédant le clocher le plus haut de Haute-Marne (82,60 mètres de hauteur), l'église Notre-Dame est un phare pour Joinville, à la fois perceptible dans toute la vallée de la Marne et animant les paysages urbains de la petite cité.</p> <p>Construit au XII^e siècle et maintes fois remanié jusqu'au XIX^e siècle, l'édifice a besoin d'une restauration globale.</p> <p>Une étude générale a défini des priorités en 2016. Si le portail Renaissance a fait l'objet d'une première restauration important entre-temps, des actions d'urgence sont venues consolider l'édifice.</p> <p>Aujourd'hui, c'est la restauration de l'ensemble du clocher et l'assainissement qui sont prioritaires. Ce chantier colossal va durer 4 à 5 ans (l'ensemble de la restauration pourrait durer au moins 20 ans).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sauvegarder l'église Notre-Dame ✓ Mettre en valeur l'espace public ✓ Augmenter l'attractivité touristique du centre-ville
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">DRAC Grand Est, Région Grand Est, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">2 300 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention auprès de la DRAC Grand Est ✓ Demande de subvention auprès de la Région Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de visiteurs

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 3	OBJETS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>En parallèle de la restauration de l'église Notre-Dame, les nombreux objets protégés (tableaux, statues...) qui s'y trouvent vont faire l'objet d'une attention particulière.</p> <p>Restauration, sécurisation, mise en valeur et en lumière... autant d'actions régulières qui vont permettre d'améliorer la pérennité de l'édifice tout en augmentant son attractivité touristique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sauvegarder les objets mobiliers de l'église Notre-Dame ✓ Augmenter l'attractivité touristique du centre-ville
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">DRAC Grand Est, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">20 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention auprès de la DRAC Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'objets restaurés et/ou sécurisés

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 4	OBJETS DE L'HÔTEL DE VILLE
Date de signature	Travaux prévus en 2020
Description générale	<p>En parallèle de la rénovation de l'Hôtel de Ville, les objets qu'il renferme vont faire l'objet de toutes les attentions.</p> <p>Outre un inventaire détaillé, certains seront restaurés et sécurisés. C'est notamment le cas de trois plans historiques, des XVII^e et XVIII^e siècles, dont la valeur est tout autant artistique qu'historique et architecturale. Leur restauration prévoit aussi bien la sécurisation contre le vol que contre la lumière diurne et nocturne.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sauvegarder les objets mobiliers de l'Hôtel de Ville ✓ Transmettre la mémoire et les informations historiques de la Ville de Joinville
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">DRAC Grand Est, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">10 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention auprès de la DRAC Grand Est ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'objets restaurés et/ou sécurisés

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 5	<h1 style="text-align: center;">COLLINE DU CHÂTEAU D'EN HAUT</h1>
Date de signature	Programmation pluriannuelle
Description générale	<p>Surplombant Joinville, la colline de l'ancien Château d'En Haut en est aussi l'origine historique. Eléments structurant du paysage urbain et longtemps délaissée et couverte de végétation, la colline fait l'objet de travaux réguliers de défrichage et de restauration depuis 2010.</p> <p>Ce travail doit se poursuivre car il reste de nombreux murs à restaurer. Il y a aussi des cheminements à créer ou à consolider, une signalétique à proposer... l'ensemble devant également être remis peu à peu en culture comme il l'a été autrefois : vignes, verger...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sauvegarder et mettre en valeur les vestiges de l'ancien Château d'En Haut ✓ Mettre en tourisme le paysage autour de la ville ✓ Proposer un nouveau parc public atypique aux habitants ✓ Travailler à la réappropriation d'une agriculture durable
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">100 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de mètres linéaires de murs restaurés

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 6	<h1>REMPARTS RUE DES FOSSÉS</h1>
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>En parallèle de la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la mise en valeur du patrimoine du centre historique, la section de remparts qui subsiste à l'arrière du bâtiment, côté rue des Fossés, sera restaurée.</p> <p>Il s'agit aussi bien de rendre plus lisible ce patrimoine militaire mais aussi d'améliorer le cadre de vie de la rue des Fossés qui a déjà été rénovée en termes de voirie.</p> <p>Enfin, porté par le rempart et aujourd'hui fermé au public, le jardin de l'Hôtel de Ville sera accessible et traversant, le passage par l'ancien rempart étant possible.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine militaire de la cité ✓ Mettre en valeur le cadre de vie des abords du centre historique ✓ Accompagner la rénovation de l'Hôtel de Ville
Intervenants	<p>Ville de Joinville</p> <p>DETR, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	50 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquentation du jardin de l'Hôtel de Ville

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 7	RESSOURCERIE DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS
Date de signature	2023
Description générale	<p>La Ville de Joinville mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse de restauration et de mise en valeur de son patrimoine. Cela passe notamment par le savoir-faire des entreprises (mise en œuvre, bonnes pratiques, connaissance du bâti ancien...) mais aussi par l'utilisation des bons matériaux.</p> <p>Il s'agit de créer un lieu de récupération, de stockage et de réutilisation des matériaux anciens à destination des chantiers de restauration du bâti ancien, consolidant ainsi le travail mené en collaboration avec tous les partenaires de secteur du bâtiment. Etant en plus vertueux pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, la limitation de l'impact environnemental du secteur du bâtiment et la réinsertion sociale, il répond aux enjeux de développement durables de Joinville et de son territoire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réutiliser les matériaux traditionnels ✓ Limiter le carbone ✓ Contribuer à l'insertion professionnelle et sociale ✓ Améliorer la qualité des restaurations du bâti ancien en lien avec les entreprises du bâtiment
Intervenants	Ville de Joinville Nouvelle Équation
Budget global	350 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Subvention de la l'Union Européenne (FEADER Relance)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volume de matériaux réutilisés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volume de matériaux réutilisés

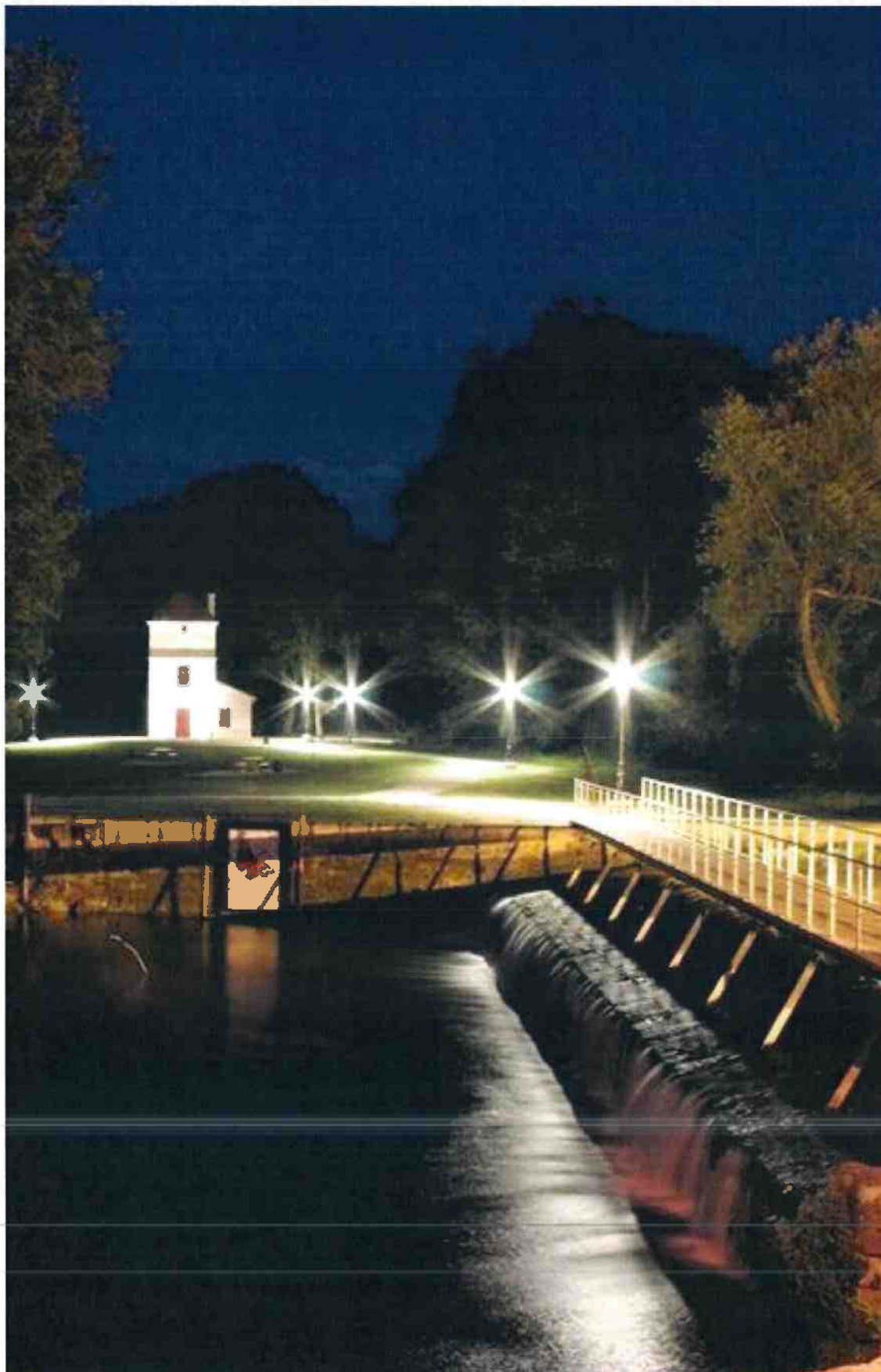
Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 8	MISE EN LUMIÈRE
Date de signature	Programmation pluriannuelle
Description générale	<p>La Ville de Joinville possède de nombreux monuments et compte sur la mise en valeur du patrimoine pour regagner en attractivité, notamment touristique.</p> <p>Par la mise en lumière, une lecture nocturne de la vieille ville permet d'inciter les touristes et gens de passage à prolonger leur visite, par un repas au restaurant, et même par une nuit d'hôtel.</p> <p>Une mise en lumière existe mais elle est obsolète et très consommatrice d'énergie pour un faible résultat. L'objectif est d'éclairer mieux en consommant moins et en proposant un itinéraire de découverte nocturne harmonieux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en valeur les monuments de Joinville ✓ Limiter la consommation d'énergie et la pollution lumineuse ✓ Inciter les touristes à consommer, notamment pour la restauration et l'hôtellerie
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">Région Grand Est, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">100 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de monuments éclairés ✓ Consommation énergétique globale de la commune

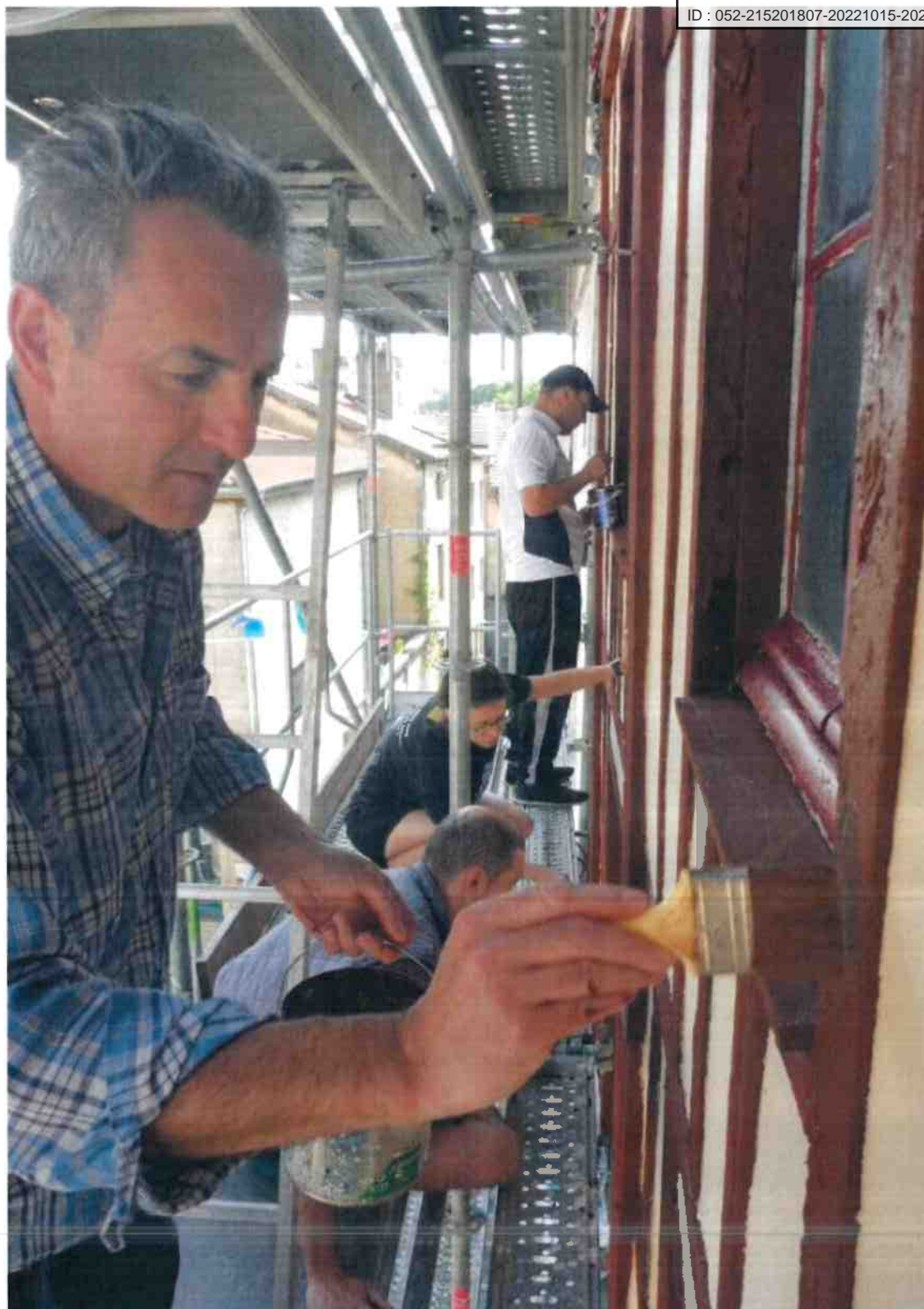
Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 9	<h1 style="text-align: center;">CHANTIERS PARTICIPATIFS</h1>
Date de signature	Programmation pluriannuelle
Description générale	<p>Au-delà des travaux plus classiques mis en œuvre par la Ville, le bailleur public ou les propriétaires privés, des chantiers participatifs sont réalisés pour aider les propriétaires modestes.</p> <p>Basées sur le bénévolat, ces opérations permettent d'associer des entreprises, des habitants, des associations et des organismes publics (Ville, école...).</p> <p>Véritables leviers déclencheurs d'opérations de restauration sur des immeubles dégradés mais habités, c'est aussi une forme de lien social qui se crée entre les bénévoles, les propriétaires et d'autres acteurs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre la réalisation de travaux non finançables par des propriétaires privés modestes, malgré les aides dans un dispositif classique par entreprise ✓ Diffuser les bonnes pratiques pour restaurer le bâti ancien ✓ Stimuler un réseau local de bénévoles impliqués dans la restauration du patrimoine ✓ Apporter un levier supplémentaire à la démarche de revitalisation du centre-bourg
Intervenants	ACACJ (Association du Couvent des Annonciades Célestes de Joinville) -
Budget global	15 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Subvention de la Ville de Joinville à l'ACACJ
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière pour les chantiers participatifs
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de chantiers réalisés

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 10	COUVENT DES ANNONCIADES CÉLESTES
Date de signature	Programmation pluriannuelle
Description générale	<p>Ensemble de bâtiments reconstruits au XVIII^e et XIX^e siècles et occupés par des sœurs jusqu'en 1975, le couvent des Annonciades Célestes n'a pas fait l'objet de travaux importants depuis les années 1850.</p> <p>Racheté par des propriétaires privés en 2019, il a ouvert ses portes à la visite en 2020 en parallèle d'une restauration progressive des bâtiments et jardins.</p> <p>Site dédié à la culture comme aux jardins, il renforce l'offre touristique et culturelle locale, en lien avec le Château du Grand Jardin et les Jardins de Mon Moulin (Thonnance-lès-Joinville).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restaurer un ensemble patrimonial conventuel ✓ Créer des jardins dans l'esprit des circuits-courts et du respect de l'environnement ✓ Proposer une offre culturelle supplémentaire (expositions, concerts, animations...) ✓ Augmenter l'attractivité touristique de Joinville
Intervenants	Propriétaires privés DRAC Grand Est, Région Grand Est, Fondation du Patrimoine et Ville de Joinville
Budget global	500 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention à la DRAC Grand Est ✓ Demande de subvention à la Région Grand Est ✓ Demande de subvention à la Ville de Joinville ✓ Souscription avec la Fondation du Patrimoine
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière pour les travaux de restauration
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de visiteurs



AXE PATRIMOINE & PAYSAGE ACTION 11	MISE EN VALEUR DU JARDIN ET DES BÂTIMENTS DES URSULINES
Date de signature	2025
Description générale	<p>Le projet a pour but de créer un lieu de vie qui réponde aux besoins actuels du Centre Hospitalier et du quartier, tout en conservant des traces de son histoire :</p> <p>La partie correspondant au 4 rue des Ursulines rappellera le passé d'école du site et sera à destination des enfants.</p> <p>La partie correspondant au 6 rue des Ursulines rappellera le passé de couvent du site (parvis de la chapelle, portail, évocation du cloître) et invitera à la contemplation et à la détente dans une atmosphère calme et ombragée.</p> <p>Ces deux espaces seront séparés par le mur en pierre de manière à créer deux ambiances et à limiter le bruit généré par l'aire de jeux. Une petite ouverture dans le mur en pierre reliera les deux espaces pour que ce jardin soit aussi un lieu de passage, un cheminement piéton pour traverser le quartier.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Embellir le cadre du Centre Hospitalier de Haute-Marne ✓ Amener de la vie dans le quartier (nouvel espace public) ✓ Proposer un espace vert de proximité aux habitants du quartier dont une grande part n'a pas accès à un jardin privatif ✓ Mettre en valeur le patrimoine du site
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">Etat, Région Grand Est, Département de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne et Fondation du Patrimoine</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">À l'étude</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention à l'Etat, à la Région Grand Est, au GIP Haute-Marne et au Département de la Haute-Marne ✓ Souscription avec la Fondation du Patrimoine
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de promeneurs

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE SERVICES & ÉQUIPEMENTS PUBLICS ACTION 1	<h1 style="text-align: center;">HÔTEL DE VILLE</h1>
Date de signature	Recrutement du maître d'œuvre en 2020, Permis de Construire déposé en 2022
Description générale	<p>Ancien hôtel particulier construit au XVIIIe siècle, l'Hôtel de Ville de Joinville a pris ses quartiers dans le bâtiment au cours du XIXe siècle. Si de nombreux aménagements successifs ont permis au bâtiment de s'adapter à l'évolution de ses fonctions, une reprise complète est aujourd'hui nécessaire.</p> <p>Aménagements obsolètes ou incohérents, défigurations d'éléments patrimoniaux et services inaccessibles aux personnes à mobilité réduite... autant de notions qui seront intégrées à une rénovation complète, des réseaux aux peintures.</p> <p>A l'issue des travaux, l'Hôtel de Ville devra répondre aussi bien à l'accueil du public et au travail optimal des salariés, qu'aux enjeux du développement durable et de mise en valeur du patrimoine.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en accessibilité les services d'accueil du public ✓ Rénover l'ensemble des locaux et optimiser les conditions de travail du personnel ✓ Réaliser un projet de mise en valeur du patrimoine exemplaire en cœur de bourg
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">DETR, Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">1 500 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux d'accessibilité des services d'accueil du public

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE SERVICES & ÉQUIPEMENTS PUBLICS ACTION 2	<h1 style="text-align: center;">SÉCURISATION DE L'ESPACE PUBLIC</h1>
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>La Ville de Joinville connaît des problèmes de délinquance et d'incivilités par vagues régulières. Conjuguant les problématiques des centralités des espaces ruraux fragiles, d'une paupérisation relative d'une partie de sa population, de réseaux de trafic de stupéfiants et de bailleurs indécents, Joinville doit rester vigilante sur ces difficultés. En effet, qu'il s'agisse de la rénovation du parc d'habitat social comme de la revitalisation du centre historique, la tranquillité publique et l'absence de délinquance sont un préalable à tout investissement financier relatif à l'habitat, au patrimoine ou au commerce notamment.</p> <p>Pour cela la Ville de Joinville a prévu l'embauche d'un second policier municipal tandis que le réseau de vidéoprotection va être étendu aux quartiers neufs ainsi qu'à certaines rues du centre historique (rue des Royaux et rue des Marmouzets notamment).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire baisser drastiquement les faits (délinquance, incivilités...) ✓ Créer un sentiment de sécurité notamment dans le centre historique comme dans les quartiers neufs ✓ Améliorer la prévention de la délinquance
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">Gendarmerie et Etat</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">150 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositifs d'accompagnement de l'Etat pour la vidéoprotection ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de faits (délinquance, incivilités...)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de faits (délinquance, incivilités...)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE SERVICES & ÉQUIPEMENTS PUBLICS ACTION 3	AIRES DE JEUX POUR ENFANTS
Date de signature	A l'étude
Description générale	<p>La Ville de Joinville possède actuellement deux aires de jeux pour enfants. Celle du parc du Petit Bois a fait l'objet d'une rénovation complète en 2018, ce qui a contribué à son attractivité actuelle.</p> <p>Une autre aire de jeu, située dans la Quartiers Neufs, nécessite d'être rénovée, en lien avec la modernisation des équipements sportifs ainsi que le parc de logements sociaux publics à proximité.</p> <p>En complément, aussi bien dans les Quartiers Neufs que dans le centre historique, les espaces de jeux manquent pour les enfants et deux autres petites aires de jeux sont à l'étude dans le secteur de la Madeleine et dans le futur îlot des Cloutiers. Des aménagements qui pourront contribuer à augmenter l'attractivité des familles pour Joinville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter l'attractivité de la Ville de Joinville pour les familles ✓ Proposer des jeux modernes et sécurisés ✓ Proposer une offre de jeux pour les familles qui ne disposent pas d'espaces extérieurs notamment
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">180 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquentation des aires de jeu par les familles

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

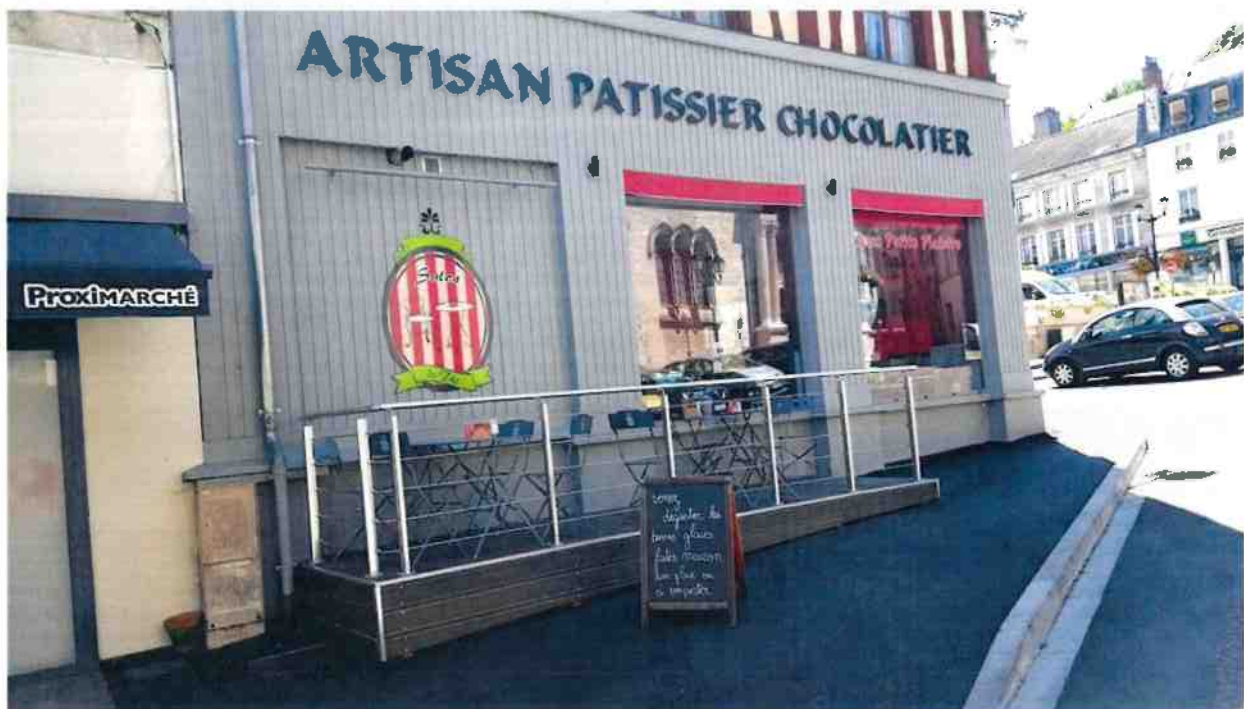
Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE COMMERCE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION 1	<h1>JE RÉNOVE UN COMMERCE</h1>
Date de signature	15 décembre 2015
Description générale	<p>Comme de nombreux centres-villes, celui de Joinville connaît des difficultés structurelles aggravées par l'étalement commercial en périphérie et une baisse de 30% de la population depuis 40 ans.</p> <p>La mise en place d'une aide à la rénovation des commerces du centre-ville est un des dispositifs complémentaires mis en place pour maintenir le tissu de commerces existants et en attirer de nouveaux.</p> <p>Devanture, enseigne, mise en accessibilité, rénovation de l'appareil productif... autant de postes éligibles à une aide de 40%.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'attractivité des commerces du centre-ville ✓ Pérenniser et augmenter l'offre commerciale en centre-ville ✓ Intégrer la qualité patrimoniale et paysagère aux commerces (enseignes, devantures...)
Intervenants	Ville de Joinville
	GIP Haute-Marne
Budget global	120 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière pour les rénovations
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de commerces subventionnés



AXE COMMERCE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION 2	<h1>J'ACHÈTE UN COMMERCE VACANT</h1>
Date de signature	20 avril 2017
Description générale	<p>Face aux nombreux commerces vacants que compte le centre-ville de Joinville, un ensemble de dispositifs d'accompagnement a été mis en place pour créer les conditions favorables à une reprise commerciale.</p> <p>Parmi eux, la possibilité d'obtenir une prime allant jusqu'à 10 000 euros pour les commerces vacants depuis plus de 3 ans. Cumulable avec les aides à la rénovation des commerces, cette prime a un effet levier pour stimuler des projets là où des travaux importants sont souvent nécessaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisser le taux de vacance des commerces ✓ Renforcer le linéaire commercial fragilisé ✓ Augmenter l'attractivité du centre-ville
Intervenants	Ville de Joinville
	GIP Haute-Marne
Budget global	60 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière pour les rachats de commerces vacants
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de commerces aidés ✓ Taux de vacance commerciale

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE COMMERCE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION 3	<h1>COUP DE POUCE À MON COMMERCE</h1>
Date de signature	1 ^{er} janvier 2018
Description générale	<p>Si de nombreux commerces sont vacants en centre-ville, une partie non négligeable de cellules seraient utilisables sans gros travaux mais avec une baisse sensible du loyer.</p> <p>Afin d'accompagner de porteurs de projets commerciaux, une aide spécifique à la rénovation légère intérieure est mise en place (jusqu'à 3 800,00 €) en échange d'une négociation de loyer avec le propriétaire soit une baisse de 50% durant un an au regard d'un loyer final au prix du marché.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisser le taux de vacance des commerces ✓ Faire baisser des loyers commerciaux souvent trop élevés ✓ Aider de jeunes talents à ouvrir leur commerce ✓ Augmenter l'attractivité du centre-ville
Intervenants	Ville de Joinville et CCI Meuse Haute-Marne GIP Haute-Marne
Budget global	60 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière pour les commerces aidés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de commerces aidés ✓ Taux de vacance commerciale

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE COMMERCES & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION 4	<h1 style="text-align: center;">FÊTES DU TERROIR</h1>
Date de signature	Fêtes récurrentes en période estivale
Description générale	<p>Le centre-ville de Joinville est actuellement entièrement dévolu à la voiture. En parallèle, toute tentative de piétonisation se heurte au manque d'animation qui fait craindre une perte de pouvoir d'achat aux commerçants.</p> <p>La Ville de Joinville propose de piétoniser une partie du centre-ville lors des fêtes du terroir afin de créer peu à peu l'habitude de la déambulation piétonne tout en créant une animation qui attire le consommateur vers les commerces également.</p> <p>Afin d'optimiser l'opération, la création de fêtes du terroir permet de promouvoir les produits locaux même si progressivement d'autres fêtes et animations devront rythmer la vie du cœur de ville et inciter à sa tranquillisation en ce qui concerne la mobilité.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer le centre-ville pour y attirer les consommateurs ✓ Promouvoir les produits locaux ✓ Inciter à la déambulation piétonne pour modifier les habitudes de déplacement
Intervenants	<p style="text-align: center;">Ville de Joinville</p> <p style="text-align: center;">OML (Office Municipal des Loisirs)</p>
Budget global	<p style="text-align: center;">30 000,00 € HT</p>
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière pour l'organisation des marchés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de marchés par an ✓ Nombre d'exposants moyen par an

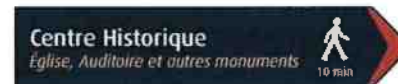
Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE COMMERCE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION 5	<h1>SIGNALÉTIQUE</h1>
Date de signature	Programme pluriannuel
Description générale	<p>Village Etape et Petite Cité de Caractère depuis 2014 et 2015, Joinville prête une grande attention à l'orientation des touristes qui sont autant de potentiels consommateurs s'ils arrivent intuitivement vers les commerces. En parallèle, un travail avec la population locale est nécessaire pour inciter à limiter l'utilisation de la voiture individuelle pour les petites distances tandis qu'un travail est aussi mené pour limiter la publicité dans l'espace public.</p> <p>Afin de répondre à tous ces enjeux, une signalétique routière et piétonne est peu à peu déployée. Soumise à une charte précise, elle permet d'harmoniser la perception de l'espace et des commerces et services au sein de la ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la signalisation routière ✓ Inciter à la déambulation piétonne ✓ Harmoniser la perception de l'espace ✓ Limiter la publicité dans l'espace public
Intervenants	Ville de Joinville Département de la Haute-Marne et GIP Haute-Marne
Budget global	20 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le Département de la Haute-Marne ✓ Contrat entre la Ville de Joinville et le GIP Haute-Marne
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation financière
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'ensembles de panneaux routiers ✓ Nombre d'ensembles de panneaux piétons

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

Berger
Levrault

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



AXE COMMERCES & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACTION 6	<h1>TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE</h1>
Date de signature	Association créée en 2018 – Arrêté validant la candidature du Bassin de Joinville obtenu en 2022
Description générale	<p>Expérimenté dans 30 territoires français, le dispositif « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » permet d'utiliser les moyens mis en œuvre pour l'accompagnement des chômeurs (indemnités, prestations sociales...) afin de les convertir en emplois durables au travers d'une structure dédiée. Le territoire de Joinville se prépare depuis 2017 à accueillir cette expérimentation et a obtenu son habilitation en juin 2022. Désormais, le territoire est autorisé à créer ses « entreprises à but d'emploi », permettant d'embaucher en CDI les personnes privées durablement d'emploi du territoire tout en développant des travaux utiles.</p> <p>Avec un taux de chômage de plus de 23%, l'ensemble des dispositifs possibles pour lutter contre le chômage et ses effets corollaires est une priorité pour la commune. L'association Nouvelle Equation a été créée pour porter ce projet.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisser le taux de chômage de longue durée ✓ Aider à la réinsertion sociale et professionnelle par le travail ✓ Répondre à des besoins non pourvus des entreprises privées et structures publiques du territoire
Intervenants	Association Nouvelle Equation Entreprises à but d'emploi Les Comptoirs et ARIT EBE DIRRECTE, DDCSPP, Département de la Haute-Marne et Ville de Joinville
Budget global	1 200 000,00 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement des emplois dans les entreprises à but d'emploi par l'Etat ✓ Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Marne ✓ Demande de subvention auprès de la Ville de Joinville et de la CCBJC ✓ Demande de subvention auprès de la Région Grand Est ✓ Demandes de subventions auprès de fondations diverses

Indicateurs
d'avancement

Indicateurs de
résultat

- ✓ Taux de chômage
- ✓ Nombre de personnes employées par les Entreprises à But d'Emploi
- ✓ Nombre de personnes sorties de la privation durable d'emploi grâce au projet

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE

ANNEXE 2 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES DEPUIS LA SIGNATURE INITIALE DE L'ORT (JANVIER 2020)

→ **CAMPAGNE DE RAVALEMENT DES FAÇADES ET DE MISE EN**

VILLE DE JOINVILLE / ACTIVE DEPUIS 2017 SOUS CE RÈGLEMENT



→ **ORI (OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE) ET IMMEUBLES EN DÉSHÉRENCE RÉHABILITÉS PROGRESSIVEMENT**

VILLE DE JOINVILLE / EN COURS DEPUIS 2013



→ **OPAH RU (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN)**

VILLE DE JOINVILLE / DE 2016 À 2021



→ **RÉNOVATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE / 2021



→ **AMÉNAGEMENT DU PARKING DU CHÂTEAU DU GRAND JARDIN**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE / 2022



→ **AMÉNAGEMENT DU PARKING DES URSULINES**

VILLE DE JOINVILLE / 2022



→ **CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF « FAIR PLAY »**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE / 2022



→ **CONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE / 2022



→ **CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLÈGE**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE / 2022



→ **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE DES QUARTIERS NEUFS**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE / 2022



→ **PASSAGE DU TERME – ZONE TEST POUR LES CHEMINEMENTS DOUX DU CENTRE ANCIEN**

VILLE DE JOINVILLE / 2022



ANNEXE 3 : REVUE DE PRESSE DE LA VILLE DE JOINVILLE

La Voix de la Haute-Marne du 9 octobre 2015

CANTON DE JOINVILLE

Commerce de proximité

Une activité en **trompe-l'œil**

Afin de dissimuler les friches commerciales du centre-ville, la mairie de Joinville a commandé des trompe-l'œil pour les vitrines désaffectées. À cette fin, elle a fait appel à une jeune entreprise d'architecture d'intérieur de la commune.

A Joinville, les habitants de plus de 50 ans ont dû être surpris. Ils se sont sans doute frotté les yeux en apercevant la vitrine des cycles Maurice Mignot, rue de la Harpe, magasin fermé depuis 1990 ! En fait, il s'agit un trompe-l'œil. Le local est toujours vide mais sa vitrine est décorée d'un immense autocollant qui représente à s'y méprendre l'intérieur d'un commerce de vélos. Seul, un petit panneau indique : « Vous voulez ouvrir un commerce ou un local artisanal à Joinville ? Pour tout renseignement : contacter la ville au 03 25 94 59 70 ». Dont acte : l'employé de mairie nous répond alors qu'une deuxième vitrine a bénéficié d'un trompe-l'œil. Il s'agit de la devanture d'une boulangerie rue de la Fontaine, dénommée malicieusement "Pain Béni".

Actuellement, quinze cellules commerciales sont en friche



Des trompe-l'œil pour égayer le centre-ville de Joinville.

dans le centre-ville. C'est dans le cadre global de la réhabilitation du centre bourg que cette heureuse initiative a été prise dans un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du département, l'État et bien sûr la municipalité. Cette dernière peut aider les futurs commerçants ou artisans dans leurs démarches administratives, dans les contacts avec les propriétaires et dans d'éventuels cofinancements.

Nouvelle activité en centre bourg

Mais principalement, ces trompe-l'œil veulent donner au petit centre-ville de la cité du Vallage un aspect plus agréable. Afin que les vitrines des friches commerciales ne soient

plus recouvertes d'immondes couches d'affiches délavées et maculées. Pour que les commerçants et artisans toujours en place n'aient pas le sentiment d'être dorénavant isolés au milieu de locaux vacants. Pourtant, les difficultés économiques sont bien présentes. Il faut rappeler que la dernière boucherie de la cité est toujours en sursis. Deux des derniers magasins ouverts en centre-ville sont des commerces de vente de vêtements d'occasion. Signe des temps. Par ailleurs, un grand opticien national demande à ses franchisés de ne plus s'installer en centre-ville mais dans les centres commerciaux périurbains. Le pessimisme peut malheureusement donc être de mise en ce

qui concerne l'activité commerciale intra-muros.

Mais il subsiste tout de même de l'espoir et quelques éclaircies. En effet, ces trompe-l'œil ont été réalisés et posés par une jeune entreprise d'architecture d'intérieur installée depuis moins d'un an dans le centre du bourg. Celle-ci se nomme joliment "Si j'avais un pinceau".

À la tête de cette agence d'architecte se trouve Marion Parmentier qui, fière de ce travail, avoue, « j'espère qu'il y aura d'autres vitrines à habiller dans les années à venir ». En regard du résultat, la majorité des Joinvillois doivent l'espérer aussi.

ROLAND DELPUI
CORRESPONDANT

Le Journal de la Haute-Marne du 23 octobre 2015

COMMERCE

Une convention inédite en Haute-Marne

Lundi soir, une convention de redynamisation du commerce inédite dans le département a été signée entre la municipalité de Joinville, l'association des commerçants Joinville and Co, et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Haute-Marne.



Une vingtaine de personnes ont participé à la rencontre.



La convention de redynamisation du commerce a été signée par les trois partenaires.

Le maire et conseiller général Bertrand Ollivier, le président de Joinville and Co, Philippe Dauzier, ont accueilli lundi soir des responsables de la CCI : le président Michel Auer, le vice-président Jean-Paul Hassler et Frédérique Levrero, responsable aménagement et territoire. Cette rencontre en l'Espace Vallée de La Genevroye a réuni une vingtaine de commerçants et d'élus. Bertrand Ollivier a déclaré que Joinville est un laboratoire pour la Haute-Marne car la ville est suivie par l'Etat. Un habitat de qualité est nécessaire pour attirer la population, avec ravalement des façades et redynamisation du centre-ville à travers ses rues. Or, selon l'élu, la dotation de l'Etat a baissé de 10 %, soit 100 000 €, ce qui est énorme. A ce titre, le GIP de Haute-Marne est un partenaire intéressant.

Le mois prochain, Joinville va obtenir le label "Village étape", puis, prochainement, celui de "Petite cité de caractère". Ces deux labels sont des outils précieux pour capter les touristes, a ajouté le maire. L'élu a souligné que de nombreux baux commerciaux posent problèmes et que les loyers sont chers à Joinville. Jean-Paul Hassler a affirmé l'intérêt de mutualiser les moyens à travers cette première convention signée avec la CCI grâce à des vues communes en matière de développement économique et de dynamisme commercial.

Le vice-président a rappelé qu'un travail important a déjà été réalisé entre la CCI et les commerçants joinvillois. Toutefois, la signature d'une convention affiche la volonté d'aller plus loin après cette

première expérience. Jean-Paul Hassler a ensuite prodigué des conseils en matière d'accueil et de décoration des vitrines.

Des commerçants étranglés en butte aux huissiers

Philippe Dauzier a insisté sur la qualité de l'accueil qui doit être réservé aux touristes en particulier et à tous les clients en général. Le président de Joinville and Co s'est réjoui du soutien que la municipalité de Joinville accorde aux commerçants. Certains d'entre eux regrettent que la foire commerciale trimestrielle sature l'avenue Aristide-Briand et occulte les commerces sédentaires.

Philippe Dauzier a rétorqué que la mise en place de la foire doit être améliorée, notamment pour le libre passage des services de sécurité. Selon le responsable, on ne doit pas se

gêner, mais œuvrer de concert. Il ressort des débats que des commerçants, déjà placés en difficulté par la conjoncture, sont étranglés par leur bailleur et se retrouvent en butte aux huissiers. Selon une intervenante, bien des propriétaires sont d'anciens commerçants qui n'ont pas réalisé que les temps ont changé. Jean-Paul Hassler a estimé que des loyers doivent baisser et non pas augmenter. Chacun est tombé d'accord : si les propriétaires se montrent trop gourmands, ils se tirent une balle dans le pied car les cellules vides vont se multiplier. Après la clôture des débats, la convention de redynamisation du commerce et du bourg-centre a été signée entre Bertrand Ollivier, Michel Auer et Philippe Dauzier.

**De notre correspondant
Patrick Quercy**

Veilles Maisons Française de novembre 2016



La Haute-Marne

PLACER LA VIE LOCALE
Le projet d'urbanisme de Joinville-le-Pont, en Haute-Marne, a été adopté par le conseil municipal le 18 octobre 2016. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village. Il prévoit notamment la création d'un espace public de rencontre et de convivialité, la rénovation de certaines habitations et la mise en valeur des espaces verts.

LE VENT SE LÈVE SUR JOINVILLE

Document transmis en vertu de la loi sur l'accès à l'information



Le vent se lève sur Joinville-le-Pont, en Haute-Marne. Cette commune, située à l'ouest de la ville de Reims, est connue pour ses maisons de caractère et ses rues pittoresques. Le projet d'urbanisme vise à préserver ce patrimoine et à améliorer la qualité de vie des habitants.

RENCONTRE AVEC BERTRAND OLIVIER

Bertrand Olivier, maire de Joinville-le-Pont, nous a reçu pour nous parler de son projet d'urbanisme. Il nous a expliqué que ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village. Il prévoit notamment la création d'un espace public de rencontre et de convivialité, la rénovation de certaines habitations et la mise en valeur des espaces verts.

Un projet d'urbanisme de Joinville-le-Pont, en Haute-Marne, a été adopté par le conseil municipal le 18 octobre 2016. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village.



Le projet d'urbanisme de Joinville-le-Pont, en Haute-Marne, a été adopté par le conseil municipal le 18 octobre 2016. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village.

Le projet d'urbanisme de Joinville-le-Pont, en Haute-Marne, a été adopté par le conseil municipal le 18 octobre 2016. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village.

Le projet d'urbanisme de Joinville-le-Pont, en Haute-Marne, a été adopté par le conseil municipal le 18 octobre 2016. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village.



Le projet d'urbanisme de Joinville-le-Pont, en Haute-Marne, a été adopté par le conseil municipal le 18 octobre 2016. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à préserver le patrimoine architectural du village.

JOINVILLE

Premiers signes encourageant pour "Boutiques en fête"



Dans chaque boutique, les invités à l'inauguration ont eu l'occasion de découvrir de belles choses et de rencontrer des artistes ou artisans locaux motivés.



C'est encore plus vrai dès la nuit tombée, l'ouverture de ces vitrines (jusqu'au 23 décembre) redonne vie aux rues de la Fontaine et de Petit-Marché.

Depuis la fin de la semaine dernière, des artistes et des artisans locaux occupent des vitrines vides des rues de la Fontaine et du Petit-Marché.

Mercredi 23 novembre, en début de soirée, les invités à l'inauguration de cette opération baptisée "Boutiques en fête" ont eu l'occasion de faire le tour de ces magasins dont la qualité et la diversité mérite le détour. Parmi

les curiosités à découvrir, il y a bien sûr l'atelier de Yann Denès, mais aussi ceux du sculpteur sur bois et, parmi les autres, celui d'une joaillière dont le travail s'inspire des bijoux médiévaux, de tapissiers créateurs de fauteuils et objets de décoration, d'un brocanteur et d'un styliste créateur de vêtement. Deux d'entre eux proposent même des ateliers pratiques : initiation à la couture et à la joaille-

rie médiévale (il est possible de s'inscrire en téléphonant à Martin Gricourt, au 03.25.94.59.70 ou en adressant un courriel à commerce.joinville@gmail.com). Organisée dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire mais aussi en relation avec les labels "Village étape" et "Petite cité de caractère" (et grâce au concours de propriétaires qui ont joué le jeu), l'ouverture de telles boutiques éphémères,

prévues jusqu'au 23 décembre pourrait bien se prolonger être reconduite au cours de 2017. Car au-delà de la vitalité qu'elle peut susciter, l'opération redonne vie aux rues quasiment désertées les piétons. Ils sont déjà nombreux à s'y attarder, premiers à s'en réjouir sont les commerçants sédentaires reconnaissent accueillir ce

CANTON DE JOINVILLE

Commerce

Des vitrines éphémères pour Noël

En cette période de fin d'année, la mairie de Joinville a mis en place une animation commerciale intitulée "les boutiques en fête". Une vingtaine de commerçants et artisans se sont installés dans le cœur historique de la cité. Ils y ont ouvert des magasins éphémères.

« Je suis née dans cette rue, alors lorsque la mairie m'a proposé de reprendre cette boutique, j'ai tout de suite accepté », explique, enthousiaste, Françoise Vaumerel. « Autrefois », explique-t-elle, « à chaque porte, il y avait un commerce ». Mais aujourd'hui, les devantures closes et abandonnées sont légion rue de la Fontaine. La native des lieux a installé une petite brocante. Il y a bien longtemps le petit magasin accueillait la bijouterie Membre. La boutique a gardé sa jolie façade et ses volets en bois du début du siècle dernier. Tel un inventaire à la Prévert, Françoise Vaumerel propose nombre d'objets hétéroclites. Des peluches, des vieux parfums, des cartes postales... accompagnent un magnifique bureau en acajou. Le magasin éphémère n'a pas de nom, il aurait pu s'appeler "Rubrique à



Sarah Lefevre, créatrice de bijoux.

brac" en hommage au regretté Goëlb. Les objets sont pour la plupart abordables. La brocanteuse qui travaille habituellement sur Nancy sait bien que la majorité des Joinvillois ne vit pas dans l'opulence. Son but premier est de se faire connaître localement. Prendre des contacts. Le but semble atteint puisque un habitant de Doulaincourt venait juste de lui demander de vider une maison.

Style vintage

Un peu plus haut dans la même rue, une jeune créatrice de bijoux s'est installée. Elle s'appelle Sarah Lefevre, elle a 22 ans. Elle arrive tout droit de son village, Mesnil-Saint-Loup dans l'Aube. Elle a déposé son atelier et ses bijoux dans un ancien salon de coiffure. Celui-ci a gardé son style vintage des années quatre-vingt-90. L'artisan a même récupéré les anciennes étagères marquées au nom d'un shampooing célèbre. L'Auboise propose



Françoise Vaumerel, brocanteuse.

aussi des ateliers. « Les gens aiment fabriquer des objets personnalisés, réaliser leurs propres bijoux », précise la jeune femme. Elle travaille tous les métaux, argent, or et cuivre et toutes pierres précieuses ou semi-précieuses.

La boutique au dessus, David Estavar la partage. Dans ce qui devait être un ancien magasin de meubles, il s'est installé avec une vendeuse de produits cosmétiques bio et un tapissier. David Estavar est styliste, créateur de mode. C'est un artisan local puisqu'il réside à Prez-sur-Marne. Il travaille tout ce qui concerne l'habillement, sur mesure. Des créations. Sur des portiques, il propose à sa clientèle des prototypes en pièce unique. Il peut aussi vous habiller de la tête au pied selon vos désirs. Comme l'ensemble des autres commerçants, il sera présent à Joinville jusqu'au 23 décembre.

Pour Martin Gricourt, jeune chargé de mission pour le commerce à la commune de Joinville,



David Estavar, créateur de mode.

le pari semble gagné. Le cœur historique de la cité du Vallage retrouve enfin un peu de vie pour cette fin d'année. Une vingtaine de commerçants et d'artisans ont répondu à son appel. Pour pouvoir bénéficier d'une boutique éphémère, ceux-ci ont déboursé 60 €. En contrepartie, la mairie a réglé le ball et le chauffage. Cerise sur le gâteau, les magasins ayant bouclé boutique avant le 1^{er} janvier seront exonérés d'impôts locaux. Par ailleurs, cette animation n'engendre pas une distorsion de concurrence avec les commerçants locaux. En effet, ce sont de nouvelles offres qui sont proposées. Tout au contraire, un pâtisseries a vu, rue de la Fontaine, sa clientèle augmentée grâce aux badauds venus à la découverte des boutiques éphémères. La mairie espère donc renouveler cette animation commerciale pour l'été prochain.

ROLAND DELPUI
CORRESPONDANT

Lumière sur le terroir du Vallage

JOINVILLE De samedi 28 juillet se tiendra le deuxième marché du terroir. Il aura pour thème la lumière. Éclairage et programme.

A Joinville, il y a quelque temps, le dernier samedi du mois de juillet était réservé à la Fête des Lumières. Animation phare de la cité Renaissance, cette dernière attirait plus de 3000 personnes. Or, cette année, la manifestation a été annulée même si l'assemblée des délégués du conseil communautaire avait bien voté le budget de la 4^e édition de la Fête des Lumières.

● MARCHÉ

Afin que la petite cité de caractère reste tout de même animée et attractive en cette période touristique, un deuxième marché du terroir sera mis en place. Il remplacera les nombreux « mappings » qui illuminaient et embellissaient les façades du bourg centre. Les étals de ce marché du terroir avaient déjà été installés le 2 juin. « C'était une première, un test », explique Martin Gricourt, chargé de mission commerce à la commune. « On est plutôt satisfait. Il y a eu constamment du passage et les commerçants ont tous bien vendu ».

● BRADERIE

Pour cette nouvelle édition, de nouveaux exposants sont attendus. De plus, l'union des commerçants organisera une braderie. Cette fois-ci, le marché se tiendra rue Aristide Briand. Et, lors des deux prochaines éditions, les 25 août et 29 septembre, il retrouvera place du Marché. « Cela permet



Le premier marché au terroir a été installé en plein cœur du centre historique. Photo : Roland Delpeut

Visite à la bougie des sombres prisons de l'Auditoire.

le long de l'année à un parking », souligne le chargé de mission.

● LÂCHER DE LANTERNES

Cette animation, pour ce marché du terroir, la lumière sera à l'honneur. « Ce ne sera pas la Fête des Lumières ! », indique, dépité, Martin Gricourt. « Le budget n'est pas le même ! ». Pourtant, le programme est bien rempli. Ainsi à la nuit tombée, des bougies illumineront le pont d'Ecurey. Les visiteurs pourront aussi découvrir l'Auditoire et ses sombres prisons à la bougie. Ils seront initiés par les membres de l'associ-

de lanternes thaïs est aussi prévu sur le site du Cavé.

● CONCERT ET SPECTACLE

Ensuite, un concert d'orgue est programmé à 20 h à l'église Notre-Dame. L'organiste de renommée internationale, Jean-Charles Ablitzer, officiera sur le plus ancien orgue de la région. En dessous, une boutique éphémère organise une soirée mode et beauté autour d'un thé. Enfin, pour clôturer les festivités, un spectacle d'inspiration médiévale animera la capitale du Vallage. Certes, ce deuxième marché du terroir ne remplacera pas la célèbre et regrettée Fête des Lumières. Mais en cette période estivale, il permettra d'animer, avec gourmandise, les rues de la petite cité de caractère.

Pratique

- Marché du terroir avec producteurs locaux, samedi 28 juillet de 16 h à 22 h 30, rue Aristide Briand.
- Pour obtenir une lanterne thaï, rendez-vous au stand de l'Union des Commerçants. Lâcher à la nuit tombée sur le site du Cavé.
- À 20 h, concert d'orgue gratuit dans l'église Notre-Dame.
- À 22 h 30, spectacle médiéval en clôture de la manifestation.

Attirer les producteurs locaux

JOINVILLE La Fête du terroir de samedi aura aussi pour but de créer un réseau de producteurs locaux. L'objectif étant de proposer de nouveaux services en ville.

Samedi 25 août se déroulera le troisième marché du terroir de la saison estivale. Place du Marché, il sera possible de partir à la découverte d'une vingtaine de producteurs locaux. Mais derrière ces fêtes du terroir, la municipalité espère fédérer un peu plus les acteurs du secteur pour lancer de vraies initiatives sur les circuits courts. La demande est là mais l'offre tarde un peu à se constituer.

« Développer les circuits courts, c'est compliqué », assure Martin Gricourt qui s'occupe de ce dossier pour la ville. Aussi ces rendez-vous auront valeur de test. Le marché de Joinville se tient habituellement le vendredi place de Halles. Mais il est peu attractif avec ses sept commerçants. L'idée serait pourquoi pas de le déplacer dans un autre secteur et plutôt le samedi.



Des fêtes du terroir qui ont pour but de lancer une réflexion sur les circuits courts et valeur de test.

À LA RECHERCHE DE LA PLACE DU VILLAGE

« On teste le samedi matin », reprend le chargé de mission, « Il faut renforcer confiance aux producteurs locaux ». Cela passerait par un changement d'image de la ville et l'ambition d'aller plus loin qu'un simple marché. L'idée de la boutique éphémère pour l'été est une piste.

« On a du mal avec les produits de bouche », souligne Martin Gricourt qui espère nouer un dialogue avec les producteurs locaux (bière, chocolatier, miel etc.) à l'occasion de ces rendez-vous autour du

terroir.

Pour développer son marché, Joinville est confronté à un autre problème. La cité Renaissance ne compte pas moins de quatre grandes surfaces. Ce qui pour une ville de 3200 habitants est assez conséquent. Les habitudes sont prises et difficiles d'en changer... « Beaucoup vont consommer les produits locaux à Saint-Dizier ou Chaumont », constate Noémie Faux, chargée de mission sur le patrimoine, « on doit donner envie aux producteurs ».

Plus largement l'esprit « place de village » reste à construire. Joinville, au vu de son architecture, ne possède pas vraiment de place centrale. L'idée, là encore, serait de tester cela lors des marchés du terroir. Des rues piétonnes pourraient y conduire. Lors des deux éditions précédentes, le public était au rendez-vous. Davantage le 28 juillet en pleine période de vacances. Quelque 150 personnes ont assisté au spectacle et on a noté un flux continu de badauds.

DES TERRAINS POUR LE MARAÎCHAGE

« On a un gros manque sur le maraîchage », poursuit Martin Gricourt. La commune peut mettre à disposition des terrains pour créer des légumes.

« On se veut facilitateur », signale-t-il. Une manière de « stimuler la société civile » est pour le moment, la commune manque tout autant de porteurs de projet. Un travailleur privé d'emploi serait intéressé dans le cadre de l'opération Territoire 0 chômeur (voir ci-contre) pour démarrer ce type d'activité.

« On peut les accompagner », insiste Martin Gricourt. À noter que toutes ces initiatives s'inscrivent également dans un partenariat avec les petites cités de caractère (Vignory, Châteauvillain et Bourmont). Autre secret de la réussite, le travail en réseau car les problématiques sont assez identiques d'un bout à l'autre du département.

Bernard Piquignot

Fête du terroir

Marché du terroir le samedi 25 août de 16 h à 22 h 30, place du Marché. Producteurs locaux, animations musicales. Entrée libre.

Oui, le maire peut agir!

PAR MARGUERITE-MARIE POIRIER, QUI A INTERROGÉ ANTHONY KOENIG,
CHEF DE PROJET URBANISME DANS LA COMMUNE DE JOINVILLE (HAUTE-MARNE)

Joinville est une petite cité de 3 200 habitants qui ne se résout plus à la dévitalisation à l'œuvre depuis les années 80, quand industries et commerces locaux ont commencé à décliner, voire à fermer. La municipalité y mène un programme volontariste et innovant pour redonner vie à un centre ancien au très riche patrimoine, souvent dégradé, et valoriser belles pierres, pans de bois, verdure et canaux !

La Marne paresse entre prairies tendres et coreaux boisés, et en entrant à Joinville avec son canal, elle se double d'un bief dont les eaux calmes vont caresser les jardins-terrasses du centre. Joinville est une cité de haute naissance, dont témoignent les restes du « Château-d'en-Haut » – le logis de Jean de Joinville puis des Guise – et l'exceptionnel « Château du Grand-Jardin » – leur pavillon de fêtes, joyau de la Renaissance –, mais aussi les nombreuses belles bâtisses construites du XVI^e au XIX^e siècle sur un parcellaire resserré : patrimoine public, hôtels particuliers, demeures de bourgeois aisés ou d'artisans. Mais les fenêtres à meneaux, les pans de bois, les moulures n'y ont rien fait : le centre s'est vidé d'activités et d'habitants, comme beaucoup de cœurs anciens. Les façades ont fermé leurs volets et les vitrines aveugles accroché des pancartes « à vendre ».



Les berges du bief sont aussi l'objet de soins et travaux.



Cet immeuble de belle pierre de taille a été acquis par la ville, et sera confié au bailleur social dès l'achèvement des 7 logements en construction, selon des normes écologiques. Les atouts de l'existant y sont respectés et Anthony montre avec plaisir la toiture de tuile canal qui vient de le couvrir.

TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

Mais en 2006, une nouvelle équipe municipale décide d'inverser la tendance : elle initie une reconquête urbanistique, patrimoniale et économique du centre, en pariant sur des interactions positives. Après mobilisation de beaucoup d'acteurs, les élus, emmenés par un maire convaincu, Bertrand Ollivier, recrutent un chef de projet Urbanisme (en 2012) pour animer l'ingénierie et la revitalisation, puis une chargée de mission Patrimoine et un chargé de mission Commerce (en 2016). Un long chantier s'ouvre... ♦♦♦

ANTHONY KOENIG

Géographe et urbaniste à Joinville, il est également délégué RDPF au département et à la ville et rédacteur en chef de la Fondation du patrimoine. Au cours de ces années passées en poste, il remplit ses fonctions dans des associations actives de valorisation du patrimoine.

DOSSIER Cœur de village, centre-bourg



Le pigeonnier du parc public a été restauré - la ville propriétaire fait sa part.

En effet, il faut étudier la situation et faire des diagnostics sur chaque bâtiment avec les propriétaires, mais aussi convaincre élus, administratifs, et habitants de l'intérêt d'un centre ancien réhabilité.

Il faut répertorier les traces anciennes, les avancées de toits, les détails, mais aussi admettre certaines pertes, savoir parfois choisir le contemporain de qualité plutôt que les préservations hasardeuses, sans oublier de prendre du recul, penser rue, espace urbain, végétation et le temps long de l'histoire.

Il faut rencontrer artisans et commerçants et les orienter vers des devantures harmonieuses : couleurs, matériaux, avec concours du CAUE et de l'ABE.

Il faut être pédagogue pour faire comprendre les orientations de restauration, mais aussi intervenir avec autorité quand l'inertie ou la mauvaise volonté paralysent l'action.

Il faut stimuler l'initiative individuelle et associative et mobiliser les aides publiques au cas par cas : informer, monter les dossiers, collaborer, suivre.

Il faut être concret, suivre les chantiers au jour le jour, en même temps qu'on élabore une vision à long terme, conventions, budgets, AVAP (voir encadré page 19) qui appuie les efforts privés et publics...

En bref, un chantier multiforme, qui mobilise administrations, employés communaux, propriétaires, artisans, spécialistes de l'immobilier ou du tourisme, usagers et bénévoles.

MOBILISER TOUTES LES AIDES POSSIBLES

Trop de maires répètent devant les maisons délabrées de leur centre : « C'est du domaine privé, la municipalité n'a pas à intervenir ! ». L'équipe de Joinville ne s'arrête pas à ce distinguo : elle se sent – à divers degrés bien sûr – responsable de l'ensemble du bâti. Par exemple pour les immeubles que le diagnostic a déclarés en mauvais état, elle a lancé une OPAH RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain) pour appuyer le propriétaire qui veut restaurer son patrimoine, en

le conseillant sur les meilleures aides à solliciter et en attribuant des subventions (selon les cas, jusqu'à 55 % ou 80 % du montant des travaux!). Car la Ville a constitué avec la région Grand-Est un fonds commun d'intervention dédié aux travaux. Pour aider les propriétaires à monter des dossiers solides, elle a même missionné un opérateur spécialisé, URBAM Conseil, qui assiste, visite les lieux, réalise l'étude de faisabilité et accompagne le suivi des demandes de subventions et autres avantages! Bref, un appui conséquent et très incitatif à tous ceux qui veulent engager une rénovation dans le centre ancien. Il s'agit d'activer tous les leviers possibles!

Aujourd'hui, les nombreux chantiers livrés ou en cours montrent l'efficacité de ces interventions : depuis 2016, 900 000 € de subventions ont été attribués pour près de 2 000 000 € de travaux à des propriétaires occupants ou bailleurs.

« En général, un logement bien réhabilité est vite occupé... », rappelle Anthony Koenig.

QUESTION DE VOLONTÉ

Mais, direz-vous, comment agir quand le propriétaire est « aux abonnés absents » ?

Dans ce cas, Joinville a une politique d'intervention active : le service de revitalisation du centre-bourg



EN STOCK

Quand un besoin de bâtiments se fait jour, explique Anthony Koenig, il faut étudier de quoi il s'agit et avant de penser à construire, il est vital qu'on s'interroge sur ce qu'on veut dire par « ville qui s'élève dans son territoire ». Et que les actions menées s'inscrivent dans les éléments réhabilités du centre ancien ou que se trigger dans les périphéries (le résultat est souvent de mieux qualité paysagère, et plus d'affabilité centre).



Cette ancienne boucherie va prochainement accueillir un commerce, suite à l'opération de boutiques éphémères « Boutiques en fêtes » : durant l'été 2022, la mairie a convenu avec des propriétaires de locaux commerciaux vides, pour les mettre à disposition de candidats à l'installation. L'essai a été concluant et va être reconduit.

a répertorié 40 premiers immeubles vacants et dégradés dont les propriétaires contactés ne réagissaient pas ou bloquaient toute action. Après avoir traité une partie de ces immeubles avec des procédures de péril, d'abandon manifeste ou de bien vacant et sans maître, une DUP ORI (déclaration d'utilité publique d'une opération de restauration immobilière) a été lancée afin d'avoir un cadre légal fort pour programmer une réhabilitation intégrale d'immeubles très dégradés, par obligation aux propriétaires ou par expropriation. Ces dispositions administratives permettent de débloquer des situations complexes, pour transmettre l'immeuble à qui veut le réhabiliter et y porter un projet. Pour des raisons juridiques, c'est la Ville elle-même qui l'acquiert, soit en portage vers un autre acquéreur, soit pour y réaliser des travaux avant transfert aux bailleurs sociaux, soit pour l'usage municipal ou locatif *in fine*. Tous les projets, privés ou publics, sont envisageables, pourvu que l'immeuble revive. Puisque l'objectif est de redonner usage, confort, beauté et accessibilité aux remarquables immeubles vacants du centre, la ville s'engage quand aucune solution privée ne peut être trouvée.

COMMERCES À LOUER

Puisque la crise des centres est à la fois celle du logement et celle du commerce, l'attention se porte également sur les magasins vacants : l'opération « Je rénove mon commerce » accorde des subventions (de 40 % minimum) pour les travaux de façades, devantures, enseignes et mise en accessibilité des commerces. La Ville donne aussi une « Prime au rachat d'un commerce vacant » depuis plus de trois ans (jusqu'à 10 000 €) et des « Coups de pouce à mon commerce » liés à une diminution des loyers. Enfin, la commune assure conseils et accompagnement aux dossiers qui lui sont soumis. Ces mesures ont déjà permis de réduire le taux de vacance des commerces de 38 à 23 % en deux ans!



Avant restauration...

... aujourd'hui!



Des boutiques sont vides... mais certaines revivent, avec des aides ciblées.

TOUS LES LEVIERS

Joinville ne mise évidemment pas que sur le patrimoine privé! La commune elle-même soigne le domaine public, en réhabilitant les quartiers anciens, les espaces et monuments publics (pigeonnier, église...), les cheminements doux entre les parcs et la ceinture verte... Elle a aussi ajouté à ses divers diagnostics un inventaire des intérieurs anciens (qui a relevé dans les 120 immeubles déjà répertoriés, beaucoup de richesses ignorées!). Si l'on ajoute une inscription dans le réseau des Villages Étapes et la marque « Petites Cités de Caractère », on voit qu'elle appuie sur de nombreux leviers pour rendre son dynamisme à un bourg que la crise de l'industrie (fonderies, brasseries, grands moulins, textiles, construction...) a gravement touché, conjugué au déclin de la population. Si le patrimoine et le paysage peuvent rendre vie et force à un centre ancien, c'est à Joinville que s'en construit la démonstration. ♦



AVAP

Une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine a pour objectif la protection du patrimoine architectural et paysager en contribuant à des restaurations de qualité. Elle permet aussi aux propriétaires de déduire une partie du coût des travaux de restauration.

OSEZ JOINVILLE!
 C'est le mot d'une invitation originale lancée en 2017 par la commune à tous les acheteurs potentiels de logements ou de locaux d'activités. Les 15 et 16 et 17 mai 2022, la Ville a organisé un partenariat avec Plombières-Les-Sables (Moselle) une vente opération « portes ouvertes » de plus de 50 maisons à vendre, sur le thème « venir trouver les secrets pour réaliser vos projets! ». Plus de 600 visiteurs s'y sont retrouvés et plusieurs projets ont été lancés!

Osez Joinville

VENREDI 10 MAI 2019 | La Voix de la Haute-Marne



Alain Courtois, conseiller municipal à Osez Joinville.

Une image qui change petit à petit

JOINVILLE Avec la seconde édition d'Osez Joinville, la commune tente de confirmer un premier gâtop d'essai. Enjeu : faire passer la ville dans une nouvelle dynamique.

Qui a connu Joinville à la belle époque, celle des 30 glorieuses, aurait du mal à reconnaître la cité Renaissance. En effet, après passées par là, 30 autres années de crises sociale et économique, Joinville avait aujourd'hui de passer en dessous du cap fatidique des 5000 habitants. C'est pour cela que depuis 2011, on met le paquet du côté de l'équipe municipale. Un jeu qui ressemble à un quinze ou double. Difficile aujourd'hui de mesurer précisément les retombées directes de la première opération de 2017 d'Osez Joinville. Cependant, la municipalité a décidé de reproduire l'opération du 17 au 19 mai.

une santé démographique et économique qui flégit le spectre du déclin. En 2017, ce sont 600 visiteurs qui ont pu découvrir la ville. En croisant une cinquantaine de maisons à vendre, la municipalité espère bien dépasser ce chiffre.

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

En 2017, un public était venu en grande partie de Haute-Marne, plutôt du centre et sud du département, mais aussi d'au-delà des frontières départementales : Aube, Meuse, Franche-Comté, le de France et même des étrangers, suisses ou allemands. « On était un peu des justifiés, l'événage change car on correspond sur des valeurs », assure le maire de la commune, Bertrand Olivier. Il s'agit donc de ne pas mettre sur le coté de Joinville, comme la plus belle île du monde, ne peut offrir que ce qu'elle possède. Encore faut-il le faire connaître.

« Il n'y a pas tromperie sur les marchandises, ce n'est pas pour cette occasion notre patrimoine », reprend l'élus. Cela semble fonctionner si on en juge par les retombées médiatiques. TF1, France 3 mais aussi le New York Times ont consacré un sujet sur Joinville. Rappelons qu'Osez Joinville est une idée originale initiée avec Plombières (Vosges) et qu'elle n'a pas d'équivalent. Aussi, certaines communes de l'Indre ou de Bretagne ont manifesté leur intérêt pour imiter la capitale du Vallage. Certaines communes haut-marnaises également (Wassy, Fayl-Billot, Larignol).

DU QUALITATIF

« Notre objectif, ce n'est pas de remplir pour remplir mais de vivre la qualité des logements », avance Nicolas Faux, chargé de mission Patrimoine. Du qualitatif au bâti ancien du centre-ville, des rues des Royaux et Maréchaux, mais aussi

sur le logement social avec Hamard, le bailleur départemental. La tâche semble immense. Mais, selon la municipalité, les choses commencent à bouger. « Je suis plus serein, je ne suis plus les pompes de service », dit Bertrand Olivier. Comme si un village avait été négocié. Evidemment ce genre d'opération ne peut pas régler en une seule fois tous les problèmes structurels de la ville. Ce sera sur du moyen et du long terme. « Un habitat décent et sûr aussi des gens qui sont dignes », rappelle Bertrand Olivier qui veut aussi de faire la liaison de l'emploi et celle du logement. Pour cela, les prochaines éditions d'Osez Joinville pourraient évoluer en impliquant davantage les employeurs potentiels. Il s'agit alors de proposer une offre globale avec vente de logement, offre d'emploi mais aussi d'ouvrir sur les locations. Ce qui semble acquis, c'est que cette opération sera reconduite tous les deux ans.

Des ambassadeurs pour l'exemple

Pour Osez Joinville, la mairie a nommé des ambassadeurs. Portrait de nouveaux arrivants qui jouent les diplomates.

URBANISME

Il se présentent Florence, Pierre, Olivier, Agathe, Mathis, Paula, Théo, et Guillaume. Ils viennent d'un peu partout en France et même de l'étranger pour certains. Ils ont tous un point commun : ils viennent d'acquiescer un beau logement dans le centre historique du Bourg Renaissance. Pour pouvoir emménager, ils ont souvent emprunté de gros investissements de restauration. Pour un week-end, ces néo-joinvillois ont même accepté de dormir porte-à-porte de la cité pour l'opération Osez Joinville.



Florence et Guillaume devant leur maison en plein centre-ville. Photo: Bertrand Olivier

« De plus, en achetant le caractère historique de la ville », indique Guillaume. Alors lorsqu'on voit cette maison proche de la mairie, ils n'ont pas hésité. « La commune nous a accompagnés, nous a conseillés, c'est un beau fil de sécurité », ajoute le couple. Pour les travaux, Guillaume et Laura ont obtenu une aide à hauteur de 40 % pour la façade et également 40 % pour les huisseries et la peinture extérieure.

« C'est appréciable ». Enfin, ils sont fiers de privilégier la vie d'une maison qui a toute une histoire. Vous pourrez rencontrer Guillaume et Laura, ainsi que les autres ambassadeurs, lors de l'opération Osez Joinville. Comme le souligne Anthony Kussig, « l'objectif c'est d'échanger ce genre d'expériences ».

TOUTES LES COMMODITÉS

Mais pourquoi ont-ils choisi Joinville ? Prenons l'exemple de Laura et Guillaume. Les deux jeunes bordelaises sont arrivés dans le Vallage en 2013. Normandy d'origine, ils travaillent actuellement sur Charente et elle sur Saint-Denis. Ils ont donc cherché tout naturellement une ville avec toutes les commodités entre la préfecture et la ville nouvelle. Et là, le choix a été évident : Joinville s'est imposé. Tout d'abord, ils ont goûté aux joys de la location. « Mlle Anthony Kussig, l'ambassadrice de la cité, nous a donné envie d'essayer de posséder un étage », précise Laura.

CONFÉRENCE DE VALÉRIE JOUSSEAUME
 Maître de conférences à l'université de Nancy, Valérie Jousseau travaille sur la transition des territoires ruraux. Elle donnera une conférence pour l'inauguration de l'opération « Osez Joinville » le vendredi 17 mai à la salle des fêtes ayant pour thème l'avenir et les perspectives des territoires ruraux. Soncharivay à la fois de la Haute-Marne est à retrouver sur notre site internet (www.lavoixdelahaute-marne.fr).

BUGUET *Entreprendre*
BUGUET
 > Conception Bois
 > Charpente
 > Couverture
 > Plomberie
 2-6, rue de l'Industrie
52300 JOINVILLE
 Tél. 03 25 94 35 47
 E-mail : contact@buguet.fr

NAVETTES PRIVATIVES À LA CARTE DEPUIS VOTRE DOMICILE
 Aéroports - Croisières - Concerts - Musées - Événements sportifs...
Azélie
 4 personnes A/R aéroport de Roissy : 120 €/pers.
 6 personnes A/R aéroport de Roissy : 100 €/pers.
 Contactez-nous au 06 31 65 49 06 - www.aelgroupe.fr
 DEVIS ET RÉSERVATION EN LIGNE GRATUITS

JOINVILLE

Une conférence pour lancer "Osez Joinville"



Une soixantaine de personnes a assisté à la conférence.



Valérie Jousseaume a listé les avantages à vivre en milieu rural.

Organisée ce week-end, l'opération "Osez Joinville" a été inaugurée vendredi soir, par une conférence, à la salle des fêtes. Valérie Jousseaume y a mis en lumière un retour à la ruralité constaté ces dernières années.

Pour cette géographe maître de conférences à l'université de Nantes, l'exode rural vers la ville est derrière nous. Elle considère même que le retour à la campagne est déjà engagé. Pour faire comprendre cette évolution, Valérie Jousseaume a rappelé que la vie essentiellement rurale a débuté il y a 8 à 9 000 ans. A cette époque, il s'agissait de

produire pour se nourrir et les générations se succédaient sur le territoire. Avec la révolution industrielle est arrivée l'ère du développement de la production de biens matériels qui a conduit à l'urbanisation et à la désertification du monde rural. Le confort généralisé à la maison et le développement du numérique *via* Internet donnent,

sélon elle, naissance à une nouvelle ère. En la baptisant "noosphère", la conférencière a expliqué que la révolution du numérique encourage le retour à la campagne. Les arguments ne manquent pas. S'il ne s'agit pas de revenir au bon vieux temps, Valérie Jousseaume en a montré les avantages au niveau du quotidien. A savoir en en faisant un environnement plus proche de la nature, une oasis de vie, un lieu où on a envie de se sentir en vacances mais aussi dans une certaine convivialité.

Ce mot "convivialité" est revenu souvent dans les propos de la conférencière pour qui le slogan d'hier, "besoin d'avoir", est remplacé dans la vie de tous les jours par celui de "savoir être". Autrement dit, offrir à chacun la possibilité de vivre sereinement et de s'épanouir dans un lieu de vie. Le territoire du Vallage peut ainsi ajouter sur sa carte de visite : "Il fait bon vivre ici". Un choix qu'ont déjà fait plusieurs auditeurs de cette conférence.

Lire aussi en page 3.

IMMOBILIER

Quand Joinville ose

La deuxième édition de l'opération "Osez Joinville" s'est ouverte hier. Une cinquantaine de biens immobiliers mis en vente par la Ville, des agences ou des particuliers, sont à visiter aujourd'hui encore.

Avec le soleil qui rayonnait hier en fin de matinée, les visiteurs étaient sous le charme. Et ça tombe plutôt bien pour les organisateurs de l'opération Osez Joinville - la municipalité - puisque l'objet est justement de créer l'événement pour permettre à la cinquantaine de biens en vente de séduire des acheteurs.

Les personnes rencontrées au fil des rues, brochures en mains, étaient en quête d'une jolie demeure à un prix convenable. Il y a du choix puisque le livret constitué spécialement par l'équipe organisatrice recense une cinquantaine de maisons et appartements à des prix allant de 500 €, avec de "nombreux travaux à prévoir" suivant la formule consacrée, jusqu'à 180 000 € pour une maison de caractère avec tour du XIII^e siècle.

Rencontrée hier en fin de matinée, Edith est actuellement domiciliée à Vignory. Elle n'aurait pas de venir vivre à Joinville « ou dans un village situé à proximité ». Pour cette habituée des déménagements - elle en compte 19 à son actif ! - Joinville est une ville fort agréable et pleine de charme avec ses petites rues. « Il y a pas mal de rénovations en cours. Ça bouge et cela rend la ville attractive », observait-elle, enthousiaste. Après plusieurs visites, elle n'avait pas trouvé l'habitation



Anthony Koenig et Noémie. Faux organisateurs pour le compte de la municipalité.

qui déclenche le coup de cœur espéré. Mais il lui restait des rendez-vous.

Des aides à la rénovation

Conseillère en immobilier à Joinville, Anne-Sophie Formel propose une dizaine de biens à visiter. « Nous faisons le point avec les personnes qui cherchent à acheter », exposait-elle depuis son stand installé place du Marché où est fixé le point de rendez-vous pour recevoir le kit d'accueil. Cette dernière constate que les acheteurs potentiels viennent de tout le département voire carrément de plus loin. « Ils ont entendu parler de l'opération et sont attirés par le cachet de la ville. Les aides proposées pour les rénovations sont motivantes et correspondent aux besoins actuels », souligne la profes-



Anne-Sophie Formel a une dizaine de biens dans son portefeuille.

sionnelle. Parmi les personnes rencontrées hier, les uns sont en quête d'une résidence principale. D'autres cherchent à investir pour faire du logement locatif. D'autres encore aspirent à ouvrir un commerce.

Rendez-vous aujourd'hui encore pour la deuxième journée d'Osez Joinville.

S. C.

Lire également en page 13, le compte rendu de la conférence donnée vendredi soir par Valérie Joussez, géographe.

Une centaine de visites

Pour cette première journée, l'opération Osez Joinville aura généré une centaine de visites. « C'est moins bien qu'il y a deux ans, mais on constate qu'il y a moins de cartels. Les personnes qui viennent sont réellement des acheteurs potentiels, donc c'est très intéressant », constatent le maire, Bertrand Gréber, hier en fin de journée. Et parmi ces personnes venues pour visiter, deux acheteurs potentiels ont déjà passé des options sur des biens appartenant à la municipalité. « L'ambiance est bien sympathique avec le marché, c'est bien agréable. Le gros succès du jour revient à l'hôtel particulier de la Côte du Château. C'est vraiment notre étoile. Je ne me fais pas trop de souci, il trouvera preneur », conclut l'Élu.

Au programme aujourd'hui

- 10 h : visite guidée de la ville de Joinville (rendez-vous place du Marché).
- 10 h : ouverture du village accueil, place du Marché. Retrouvez sur place toutes les informations sur les biens en vente et les visites possibles.
- De 11 h à 18 h : possibilité de visiter les maisons et appartements en vente après prise de rendez-vous sur le stand situé place du Marché.
- De 11 h à 21 h 30 : fête du terroir.
- 14 h 30 et 16 h : visite guidée de l'Andoire.



Rendez-vous place du Marché pour fixer les rendez-vous des visites.

Yaquoià de mai 2019

Joinville audacieuse !

Samedi 18 et dimanche 19 mai

Après le succès de la première édition en 2017, la cité de Joinville au patrimoine d'exception, ouvre les portes de ses biens à vendre dans le but de dynamiser son centre ville.

Joinville : une revitalisation remarquée

Après l'effacement de la Champagne et de la Lorraine, l'ancienne cité des ducs de Lorraine, malgré le prestige hérité de son histoire, a connu une désertification continue depuis près de 40 ans.

Pour autant, son riche patrimoine architectural et paysager méritait d'être affronté de face et non seulement pour, comme une fatalité dans les territoires ruraux, avoir défini les paramètres propres de la mondialisation comme de la



métropolisation, Joinville a décidé, depuis 2017, de pointer de ses doigts et d'invoquer le regard sur ses faiblesses. Par une mise à jour technique seulement 6 ans, elle est devenue un exemple observé et imité en matière de stratégie de revitalisation des centres de villes.



Devenir tout à fait « Petite Cité de Caractère » et « Village Stars », lançant des opérations incertaines mais aussi ambitieuses pour reprendre la main sur le futur et distancer de son centre historique, et ainsi même stopper le développement périphérique en périphérie pour faire le retour au cœur de bourg, aujourd'hui pas démenté même si le chemin d'un retour durable à la vie sera encore long et parsemé d'embûches.

C'est dans ce contexte qu'est né, en 2017, une première édition d'un événement - OSEZ JOINVILLE - Face au succès, deux ans après, une nouvelle édition est organisée l'objectif étant

de montrer du centre historique pittoresque pour y attirer de nouveaux habitants et des amoureux des belles pierres. En présence, subventions, et délocalisations, services publics, commerces de proximité, fêtes

touristiques seront préparés pour que ce moment soit aussi la célébration d'une fête revivifiée.



À une époque où il n'est devenu pas de se plaindre des maux venus d'ailleurs et dont seraient victimes nos territoires, Joinville a décidé de profiter de l'opportunité d'un monde

qui s'épouse pour se dire qu'il, jusqu'à été modèles ne deviennent pas, les autres seront prioritaires. Le marché de l'immobilier est rétrogradé et les plus belles demeures ne trouvent pas facilement preneur ? Vous voulez plutôt dire qu'il est peut-être un hôtel particulier à vendre, un lot et garder du pouvoir d'achat pour ses locaux ? Vous trouvez que le secteur de la construction ne manque de dynamisme ? Vous trouvez surtout que nos paysages inspirent et repoussent les esprits surmenés ?

Prenez plus, analysez de la beauté de Joinville et de la Haute-Marne. Découvrez pour ce week-end et peut-être pour longtemps, une qualité de vie renouvelée dans un cadre grandiose !
Osez Joinville !

Maisons Paysannes de France de septembre 2019

LE CAHIER des territoires



HAUTE-MARNE

À Joinville : les chantiers participatifs

De la Cité de Carrières depuis 2018, Joinville crée depuis plusieurs années une véritable dynamique de restauration et de valorisation de son patrimoine. Cela passe notamment par des réunions privées qui constituent l'essentiel de deux ateliers de notre territoire et dont de nombreuses façades nécessitent encore une restauration.



Rejoignez à tous,

La Ville de Joinville vous propose de participer à nos prochains chantiers de restauration de patrimoine.

Au programme, la restauration de deux façades à partir de bois intérieures.

Si les entreprises sont déjà à Joinville pour les travaux de rénovation, venez rejoindre pour réaliser les finitions de ces deux façades.

Logement en location de chantier, coûtant et homologué à la cheville, gratuite à la fin...

Chantier gratuit et accessible à tous.

Un week-end volontaire pour participer aux finitions de deux façades. Des outils fournis, travaux payés aussi au programme !!

Au plaisir de vous y voir participer !

Autour de Joinville

HABITANTS ACTEURS DE LEUR PATRIMOINE

Accès à la mise en place d'un projet de mise en valeur de l'habitat ancien et de l'habitat participatif et d'habitants solidaires pour rénover le patrimoine de Joinville et créer un véritable lieu de vie. La Ville de Joinville a décidé d'associer la mise en œuvre de son territoire à partir de deux chantiers de restauration de patrimoine. L'objectif est de créer un véritable lieu de vie. L'objectif est de créer un véritable lieu de vie. L'objectif est de créer un véritable lieu de vie.

entraîné à la chaux (pour couvrir le toit de charnières, des balcons de chaux pour couvrir le toit) et de la peinture à la chaux pour couvrir le toit de chaux. Les travaux sont réalisés en plusieurs étapes et en fonction de l'état de conservation de la façade.

Une offre possible de logement et de services à créer en fonction de la diffusion des chantiers participatifs comme à un véritable chantier de fabrication.

- Travaux réalisés dans les locaux de l'atelier de fabrication.

- Matériaux à fabriquer (chaux) et à utiliser (bois) de la mise en œuvre du patrimoine.

Équipement du chantier à la demande en fonction des besoins.

- Services offerts (logement, repas, etc.) en fonction de la durée des chantiers. Les chantiers participatifs sont réalisés en fonction de la durée des chantiers.

- Inscription des entreprises sur les chantiers et les chantiers participatifs. Les chantiers participatifs sont réalisés en fonction de la durée des chantiers.

- Mise en œuvre de la chaux pour couvrir le toit de chaux. Les chantiers participatifs sont réalisés en fonction de la durée des chantiers.

- Matériaux à fabriquer (chaux) et à utiliser (bois) de la mise en œuvre du patrimoine.

- Services offerts (logement, repas, etc.) en fonction de la durée des chantiers.

- Inscription des entreprises sur les chantiers et les chantiers participatifs. Les chantiers participatifs sont réalisés en fonction de la durée des chantiers.

- Mise en œuvre de la chaux pour couvrir le toit de chaux. Les chantiers participatifs sont réalisés en fonction de la durée des chantiers.

- Matériaux à fabriquer (chaux) et à utiliser (bois) de la mise en œuvre du patrimoine.

- Services offerts (logement, repas, etc.) en fonction de la durée des chantiers.

Atrium d'octobre 2019

LE PETIT PATRIMOINE

PETITES VILLES DE CARACTÈRE DE FRANCE



JOINVILLE, HAUTE-MARNE : LE LOGEMENT COMME LEVIER POUR FAIRE REVIVRE LE CENTRE HISTORIQUE

À Joinville-le-Pont, le logement est devenu un levier pour faire revivre le centre historique. Les habitants ont investi dans la rénovation de leurs logements, ce qui a permis de restaurer de nombreux bâtiments anciens. Cette démarche a permis de préserver le patrimoine architectural et de créer un cadre de vie agréable. Les logements sont aujourd'hui recherchés pour leur caractère et leur emplacement.

ÉTAT INITIAL DU BÂTIMENT

Le bâtiment est en mauvais état de conservation. Les murs sont fissurés et les toitures sont défectueuses. Les intérieurs sont vides et les sols sont dégradés. Les fenêtres sont cassées et les portes sont déformées. Le bâtiment est en danger de ruine et nécessite une intervention urgente.

76

PETITES VILLES DE CARACTÈRE DE FRANCE



ÉTAT INITIAL DU BÂTIMENT

Le bâtiment est en mauvais état de conservation. Les murs sont fissurés et les toitures sont défectueuses. Les intérieurs sont vides et les sols sont dégradés. Les fenêtres sont cassées et les portes sont déformées. Le bâtiment est en danger de ruine et nécessite une intervention urgente.

77



Ordre National des Architectes / Guide « Maires et Architectes, 10 clés pour réussir la transition écologique », 2019

Exemple chapitre 1
**RÉHABILITER SON CENTRE-VILLE
 PAR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
 (HAUTE-MARNE)**

Lieu :
 Jouville (2 200 habitants), Grand-Est

Maîtrise d'ouvrage :
 Ville de Jouville

Équipe de maîtrise d'œuvre :
Architectes : Talweg Architectes
Bureau d'études : Broutte Scoditti (Fludex),
 Bignon (Couverture), Rob Elol (Menuiserie),
 Léon Noël (Entreprise restauration du patrimoine),
 Martel Paysage (Paysagiste)

Autre acteur majeur :
 Environet Grand-Est

La stratégie globale de réhabilitation de cette commune est exemplaire à travers les objectifs visés :

- Identifier les atouts (patrimoine, courtoisie)
- Réviser les facteurs de dévitalisation (parcs privés et publics dégradés) et de revitalisation (améliorer et diversifier l'habitat en centre-ville, maintenir des équipements de proximité)
- Étudier l'état du parc (vacant, dégradé) pour définir les interventions prioritaires
- Identifier et valoriser le patrimoine architectural et paysager
- Préserver le bâti existant et privilégier la qualité architecturale et environnementale

- Recourir à des aides ciblées pour l'amélioration de l'habitat et pour la restauration du patrimoine
- Associer les habitants à la restauration du patrimoine (visites guidées, ateliers participatifs)

Description

Pour lutter contre la vacance et le risque de détérioration de son bâti, la commune de Jouville entourée de nombreux partenaires s'est lancée dans une politique globale de réhabilitation. Le projet aborde plusieurs enjeux : la préservation du patrimoine historique, la reconquête du centre-ville et la réponse aux besoins de logements.

La réalisation d'un inventaire du patrimoine civil et la création d'une Aire de Mise en Valeur du Patrimoine (AMVP) ont permis d'identifier le bâti le plus dégradé nécessitant une intervention prioritaire.

La municipalité a d'abord décidé d'acquiescer un bâtiment situé en cœur de ville, en déshérence, pour y développer une nouvelle offre résidentielle. L'immeuble ainsi réhabilité propose des logements de qualité (espaces aérés, luminosité naturelle renforcée, façades embellies) et économes en énergie (Bâtiment Basse Consommation et recours aux matériaux biosourcés).

Pour poursuivre sa stratégie de réhabilitation, la municipalité a ensuite mis en place des dispositifs

spécifiques (opérations d'amélioration de l'habitat ou de restauration immobilière) et des actions variées (aider eux particuliers pour la réalisation de travaux de leur logement ou commerce, organisation de chantiers participatifs).

Distinction

Lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Revitalisation du centre-bourg » dans la catégorie « Réhabilitation (intervention sur le parc privé ancien) », 2014.

Financement

État, G7P Haute-Marne, Hamonis.



Crédit p.13:
Projection de l'état futur des bâtiments après réhabilitation, 13 Rue des Royaux à Joinville,
© Talweg Architectes, Emmanuel Camus



Saint-Dizier et arrondissement

JOINVILLE

Habitat ancien : en centre-ville trois rénovations exemplaires



Au cours de la visite de l'immeuble situé 13, rue des Royaux, les visiteurs ont pu se rendre compte que l'on peut faire du neuf aux normes BBC sans défigurer l'existant.



La Ville s'est engagée depuis 2013 dans une politique de réhabilitation de l'habitat ancien. Contribuant à cette opération de sauvegarde du patrimoine, Hamaire a inauguré lundi 14 septembre deux programmes immobiliers "acquisition-amélioration".

La rénovation de l'immeuble situé 13, rue des Royaux est exemplaire dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du dossier de reconquête du centre ancien qui a permis à Joinville d'être classée en tête des 50 communes retenues dans l'appel à projet national de revitalisation des bourgs centres. Dans le concret, il s'agissait surtout de restaurer l'un des immeubles (datant du

XVII^e) situés historiquement dégradés de cette rue du centre ancien afin d'y créer sept logements du XXI^e siècle dans une immeuble-sésame. Et ce, tout en conservant au maximum l'existant. C'est donc dans cet esprit que la façade côté rue des Royaux est conservée dans son intégralité. Ainsi que le fait qui a été prévu dans le respect de ce qui existait avant. « Mise

en œuvre par le biais d'un lot à l'initiative des deux opérateurs, les jeunes qui souhaitent acheter ces biens », a commenté l'architecte Boris de Létrangé en ses mots de guide aux visiteurs. Ces derniers ont ainsi pu se rendre compte que l'on peut faire du neuf aux normes BBC sans défigurer l'existant.

Même constat pour les deux appartements T3 avec vue sur la ville créés dans l'immeuble de la rue du Nuïsement où les jeunes venaient danser autrefois. L'isolation renforcée et l'installation d'un chauffage performant réduisent la consommation d'énergie. Les travaux en cours à l'angle de la rue des Royaux et celle des Chanolmes s'inscrivent dans la même démarche mais il s'agit d'un seul appartement de type T3. En rappelant qu'Hamaire est un bailleur au service du territoire, sa présidente a souligné que ces belles réalisations ont pu être réussies grâce à une collaboration

étroite avec la Ville. « C'est aussi grâce à la qualité du travail réalisé par les entreprises pour la plupart locales », a ajouté Yvette Roualoux. Le maire de Joinville a remercié en qualifiant d'exceptionnelles ces trois opérations. « Qui auront d'autant plus de l'ordinaire que les démarches ont été complexes pour assurer un placement permanent des prix acceptables à la location », a conclu Bertrand Olivier en se réjouissant d'avoir pu mener à bien ce formidable challenge. C'est un pari sur l'avenir pour le sous-préfet de Saint-Dizier. En encourageant les deux partenaires à poursuivre dans cette voie, Hervé Génin considère que cette restauration valorisante de l'habitat ancien donne envie aux habitants de rester à Joinville et à d'autres, de venir s'y installer. En ajoutant que la réalisation de tels projets permet aussi de conserver, voire développer, un savoir-faire local.

Même constat pour les deux appartements T3 avec vue sur la ville créés dans l'immeuble de la rue du Nuïsement où les jeunes venaient danser autrefois.



Les travaux en cours à l'angle de la rue des Royaux, et celle des Chanolmes s'inscrivent dans la même démarche.



Correspondant du journal : tél. 03 25 04 00 17 courriel : guillem@352@orange.fr
URGENCES
Gendarmerie : tél. 03 25 04 00 17
Pharmacie de garde : tél. 3257 (A.O. & T.R. 2020) ou 3257 à la Pharmacie (gratuit).
AUJOURD'HUI
Déchetterie : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
Médiathèque : de 14 h à 18 h, au centre des Broys-d'Or.
Office de tourisme : de 9 h 30 à 19 h, au château du Grand-Jardin, tél. 03 25 04 17 54.
Château du Grand-Jardin : ouvert, de 9 h 30 à 19 h.
Balades en pédalos sur le bief : de 14 h 30 à 17 h 30.
Musée local : permanence dans les locaux de l'Espace d'art et services, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, avec ou sans rendez-vous, tél. 03 25 56 11 36.
Sécurité sociale : permanence, de 13 h 30 à 16 h 30.

Des appartements sociaux et royaux

JOINVILLE Lundi dernier, sept logements sociaux ont été inaugurés. Particularité : ces derniers se trouvent en plein centre historique du bourg Renaissance. Visite d'une réhabilitation exemplaire.

Il est souvent reproché aux bailleurs sociaux de reléguer leurs usagers dans les faubourgs des villes. Les locataires sont alors loin des services et des commerces. De plus, ils résident dans des immeubles sans âme, souvent des passoires thermiques. Or, voici sept nouveaux appartements qui démentent ces faits. En effet, le 14 septembre, a été inauguré un immeuble réhabilité en plein centre-ville, plus exactement au 13, rue des Royaux. Si c'est le bailleur social Hamaris qui est devenu le propriétaire et qui gèrera ces logements, c'est la commune de Joinville qui est le porteur du projet. La rue des Royaux est l'axe historique du centre bourg. Au XVIII^e siècle, l'immeuble rénové était la propriété des maîtres de forges locaux. Ces derniers se servaient du bâtiment pour loger dans des conditions extrêmement spartiates les ouvriers de la métallurgie. En 2011, le bâtiment a été racheté par la mairie. Il menaçait de tomber en ruines.

PÉRIL EN LA DEMEURE

« Dans cette rue historique, nous ne pouvions pas nous permettre de détruire cet immeuble, une dent creuse aurait mis à mal la stabilité de la colline, indique Anthony Koenig, ingénieur urbaniste à la ville. Par ailleurs, avec les maisons mitoyennes, l'ensemble du bâti de la rue était mis en péril ». Dans le bâtiment, les éléments architecturaux remarquables ont été pillés. Parquets,



Rue des Royaux, les sept appartements ont été inaugurés ce lundi 14 septembre. Photo : Alain Delpech

poutres, boiseries et cheminée, tout a disparu. C'est dans ces conditions que la ville a voulu réaliser un chantier exemplaire. Les travaux ont commencé en novembre 2017. « On montre l'exemple, martèle Anthony Koenig, des tuiles canal traditionnelles couvrent le toit, la cour a été pavée à l'ancienne, les fenêtres et les volets intérieurs ou extérieurs sont en bois ». De plus, l'escalier du XIX^e siècle a été totalement réhabilité.

DÉCOUVERTE D'UNE FENÊTRE À CROISÉE MENEAUX

Par ailleurs, les ouvriers ont découvert dans la maçonnerie une fenêtre à croisée meneaux du XVI^e siècle. Heureusement, cette dernière a été conservée. Pour l'architecte troyen Emmanuel Camus, le pari est réussi : « Démontrez que l'on peut réhabiliter de l'ancien et apporter de la lumière ». Mais la facture a été conséquente, plus de 1 700 000 €. Heureusement, de

substantielles subventions sont venues arroser le projet.

Depuis une quarantaine de jours, deux locataires se sont installés dans le bâtiment. Ils ont donc essuyé les plâtres. « Il y a quelques malheurs, quelques soucis de délai, sourit Nicole, sinon, c'est très bien ». C'est sûr, aménager dans des appartements aux normes d'aujourd'hui avec un cachet historique tout en s'acquittant d'un loyer modéré, c'est un luxe royal.



Nicole, première locataire, a emménagé dans son nouvel appartement il y a maintenant un mois. Photo : DSI

Le 21 septembre 2020

JOINVILLE

Le savoir-faire, un autre patrimoine à préserver



La restauration de cette maison sera une vitrine du savoir-faire local.

Située à l'angle des rues des Marmouzets et des Chanoines, la maison à pan de bois est fortement dégradée. Retenue en 2019 par la Mission Stéphane Bern, sa restauration va permettre de promouvoir un autre patrimoine : le savoir-faire local.

Construits à pan de bois au XVI^e siècle, cette maison est l'une des plus anciennes du centre ancien. Dans le descriptif du projet qui lui a valu sa sélection, il est expliqué que sa restauration constitue un symbole fort du centre historique et qu'il s'agit d'utiliser ce patrimoine à la valorisation de l'habitat. La maison sera ainsi amenée à devenir un logement social atypique de qualité.

Il est aussi rappelé que, à l'abandon après les années 80, elle s'est dégradée mais pas

seulement à cause des intempéries. Elle a été pillée de ses éléments intérieurs, n'a fait l'objet d'aucun entretien et symbolise la dégradation du centre historique de Joinville depuis plus de trois décennies. L'annonce en juin 2019 du soutien de la Mission Bern a certes accéléré les choses mais il a fallu quand même du temps pour mener à bien ce projet de restauration qui concernera dans un premier temps la façade. Il a d'abord été nécessaire de définir un



Après avoir obtenu son CAP, Mohamed va poursuivre sa formation de tailleur de pierre en alternance.

cahier des charges puis de faire appel à un maître d'œuvre et enfin de lancer les appels d'offres pour sélectionner des entreprises locales.

A savoir : Buguet pour la charpente-couverture, Cagni pour les travaux d'isolation béton de chaux-chanvre et maçonnerie, Reb et Eloi pour les menuiseries. Durant ce week-end du patrimoine, ces trois entreprises ont présenté leur savoir-faire dans la cour d'une autre maison située, en face, à l'angle de la rue des Royaux et la côte du Château (qui fait elle aussi partir des belles demeures du centre ancien). Mais aussi pour donner envie

à des jeunes d'assurer le relais dans la transmission de cet héritage. Et c'est d'autant plus intéressant que ces entreprises, comme d'autres au niveau national, sont à la recherche de candidats à l'apprentissage en alternance.



L'entreprise locale Reb et Eloi a, elle aussi, été retenue pour son savoir-faire.

La Voix de la Haute-Marne du 30 octobre 2020

VENDREDI 30 OCTOBRE 2022 | La Voix de la Haute-Marne

Saint-Dizier



À l'occasion des travaux, la classe de CM2 de Nicole Gilibert participera à un concours.

Patrimoine religieux: terre promise

JOINVILLE Le Conseil municipal a voté un budget conséquent pour rénover le cimetière juif. C'est le dernier témoignage bâti d'une communauté qui a aujourd'hui disparu du bourg.

Il y a quelques mois, la septuagénnaire montait encore de temps en temps au cimetière. C'était la dernière gardienne, la dernière témoin. Elle venait entretenir les tombes et se recueillir sur le cercueil de ses grands-parents. Aujourd'hui, plus personne ne s'incline sur ces tombes. « Le cimetière est une partie de l'histoire, c'est le dernier témoignage bâti de l'importante communauté juive qui habitait la ville », indique Noémie Paul, en charge de l'inventaire à la commune. Alors, la mairie, qui est propriétaire du lieu, a décidé de restaurer les sépultures et le haut mur qui ceint le site. Une enveloppe de 28000 € HT pour ces travaux a été votée lors du dernier conseil municipal le 3 octobre.

UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE

Le cimetière compte une trentaine de tombes. La première personne enterrée a été une petite fille de la famille Besse 75 ans en septembre 1867. Quelques années plus tard, les murs du cimetière ont été élevés. Ils abritent les sépultures des familles Pezard, Maufou-Sherp ou encore Lob. En 1965, Mathilde Hesse, une antiquaire, a été la dernière défunte à y être inhumée. D'après un registre de recensement, la communauté juive de Joinville comptait 67 membres en 1851. La plupart étaient

commerçants ou marchands de bestiaux. La famille Lob-Catin, par exemple, gérait une boutique de vêtements. Elle se dénommait « Au Proplète ». D'autres familles vendaient des boucheries. Pour exemple, celle des Franck qui était située 1, impasse du marché. Ce commerce, fort apprécié, a perduré jusqu'à l'arrivée de la Seconde guerre mondiale. Une autre boucherie, propriété de la famille Catin-Well, se trouvait dans les locaux actuels de la Caisse-Rouge. Cette communauté active comptait aussi des tailleurs, des fabricants de corsets, des boucassiers et des bijoutiers.

Beaucoup de ces familles ont dû quitter la ville au début de la Seconde guerre mondiale. D'autres ont été racolés en janvier 1944 par la gendarmerie française. Elles ont été regroupées place des Halles. Un bus d'une compagnie locale les a emmenés alors à Saint-Dizier puis à Drancy. Les Israélites ont été ensuite déportés à Auschwitz. Une autre famille, les Franck, a été déportée en avril 1944, envoyée ainsi au camp d'extermination d'Auschwitz par le trainement célèbre convoi 71. Ce convoi était transporté Simone Weil et les 43 enfants d'Yves. Le petit cimetière juif de Joinville est donc un témoignage précieux. Un peu de terre d'Israël en Haute-Marne. En effet, pour cette communauté religieuse, tout cimetière juif devient, de fait, terre d'Israël, la terre promise.



Les travaux porteront sur le mur de clôture avec nettoyage et reprise des joints à la chaux. Ils permettront aussi de restaurer et de relever les tombes. En effet, une source qui passe en dessous du cimetière perturbe les caveaux. Photo: Raphaël



Le Journal de la Haute-Marne du 10 novembre 2020

JOINVILLE

Opération sauvegarde du commerce local



Commerçants et représentants de la Ville ont évoqué des solutions pour sauver le commerce de proximité : création d'un site Internet commun, opération bons d'achat ou encore mise en place du "drive".

A Joinville comme ailleurs, le commerce de proximité est au bord du gouffre en cette nouvelle période de confinement. Une réunion, organisée jeudi 5 novembre, à l'Auditoire, avait un double enjeu : faire le point et trouver des solutions.

« Nous sommes là pour vous aider », a déclaré Bertrand Olivier en souhaitant la bienvenue à la trentaine de commerçants qui ont répondu à l'invitation lancée par quelques-uns d'entre eux. Pour les rassurer, le maire et son adjointe, Sandrine Jean-Dit-Pannel, ont aussi rappelé la mobilisation des services de la préfecture, du département, de la CCI 52-55 pour réduire les conséquences d'une activité mise ainsi en sommeil. Le GII vient également de décider d'allouer trois millions d'euros au commerce haut-marnais (Le

Journal de la Haute-Marne du dimanche 8 novembre). L'annonce des aides potentielles n'a pas enrayé l'inquiétude et l'incompréhension suite à la fermeture des commerces de proximité. « Nous avons pris les précautions nécessaires pour assurer la sécurité », assure Pierre Voumerelle. Un avis renforcé par le témoignage d'autres participants qui ne comprennent pas pourquoi le petit commerce de produits jugés non essentiels est fermé face à des grandes surfaces qui ne sont pas seulement alimentaires. Face aux

remarques certes justifiées de quelques commerçants, Bertrand Olivier y a mis fin en reprenant les propos de Nahou Collin (La Lucarne) : il les a résumés en disant que le but de cette réunion était de trouver des remèdes pour réduire l'impact de ce second confinement et non pas ouvrir un tribunal où pleuraient les accusations. Parmi les mesures envisagées, il a été question de créer un site Internet collectif. Autrement dit, de mettre en vitrine le potentiel, le dynamisme et la qualité de l'accueil des vitrines joinvilloises reconnus sur un large territoire autour de la cité du sire Jean. Quelques commerces ont d'ailleurs franchi le cap du

"drive" en s'inscrivant sur le site <http://www.fairemescourses.fr/joinville>. Autres pistes explorées : la participation de la Ville au financement d'une opération bons d'achat et, comme l'an dernier, à celle des vitrines de Noël. L'ouï cette invitation imaginative aux habitants du bassin de vie : « Un peu de patience. N'allez pas sur Internet pour faire vos achats de Noël ». Dans leur appel à la solidarité, ils rappellent que « maintenant en vie le commerce de proximité, c'est aussi donner une chance à nos enfants de ne pas aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte ». Et de donner envie à d'autres de prendre racine dans un département où il fait bon vivre.



Les commerçants ont pu témoigner de leurs difficultés.



Inaugurée au magasin de chaussures vendredi 6 novembre, la formule "drive" a été couronnée de succès.

 **KB PNEUS**

Le Journal de la Haute-Marne du 23 novembre 2020

JOINVILLE

Petit à petit, le quartier retrouve son éclat d'autrefois

Datant du XVI^e siècle pour les plus anciennes, les façades à pans de bois avaient quasiment disparu du paysage. Grâce aux opérations de réhabilitation de l'habitat ancien, plusieurs ont déjà retrouvé leur éclat d'autrefois.

Le 15 septembre, les invités à l'inauguration de l'immeuble rénové rue des Royaux avaient eu l'occasion de visiter le chantier en cours à l'angle de la rue des Royaux et celle des Chanoines. Engagés par Hamarls, ces travaux de rénovation s'inscrivent dans la même démarche. A savoir, créer un logement du XXI^e siècle dans un immeuble ancien tout en conservant au maximum l'existant. Ce qui n'était alors pas encore évident derrière les échafaudages, la structure à pans de bois est réapparue sur l'une des façades. C'est d'autant plus intéressant que cet immeuble fait face à l'un des fleurons de cette architecture : la maison située 26, rue des Marouzets dont le projet de rénovation a été retenu l'an dernier par la Mission Stéphane Bern via la Fondation du patrimoine.



A l'angle des rues des Royaux et Chanoines, cet immeuble est classé dans la catégorie XVI^e ou XVII^e siècle.

Le Journal de la Haute-Marne du 27 novembre 2020

PATRIMOINE

Les abords du Grand-Jardin en travaux



Nicolas Lacroix s'est rendu sur les lieux mercredi après-midi.



Le Grand-Jardin est l'un des joyaux de la Haute-Marne.

Le président du Conseil départemental, propriétaire du château, s'est rendu mercredi après-midi à Joinville pour présenter la nature des travaux qui seront engagés sur le site jusqu'en mars 2021.

Le chantier a démarré. Portant sur une somme de 1,3 millions d'euros toutes taxes comprises, exécuté par quatorze entreprises haut-marnaises (sur quinze lots), il consiste à aménager un parking sur la parcelle Salin et à réhabiliter le bâtiment accueil du château du Grand-Jardin.

Ce joyau du patrimoine haut-marnais est propriété du Conseil départemental, voilà pourquoi Nicolas Lacroix, président de la collectivité et financeur du projet, est venu sur les lieux, mercredi après-midi. Il y a retrouvé notamment Bertrand Ollivier, maire de Joinville, et Jean-Marc Fèvre, président de la communauté de communes du Bassin

Voilà neuf ans que le Département a acquis la parcelle Salin, du nom de l'ancienne famille propriétaire du château. Si la maison, dont les bâtiments de France avaient refusé la destruction, est à vendre, les anciens jardins

sont actuellement transformés en trois parkings (91 places) donnant sur la rue Nicolas-Thouvenin. Cet aménagement, comme la réhabilitation du bâtiment accueil, a été pensé par le cabinet Jean-André Martin, de Joinville, associé au paysagiste Métamorphose.

Les travaux sont programmés jusqu'en mars. « Ce que nous

voulions, c'était un bâtiment adapté, accessible, avec salles d'exposition et de réunion, pour accueillir le public », explique Nicolas Lacroix sur place. « Ce château, il faut le faire vivre, en accueillant des grands événements, des beaux séminaires », estime Fèvre.

L. F.



Le Journal de la Haute-Marne du 2 décembre 2020

JOINVILLE

Bon pour la planète et le commerce de proximité



Virginia Mathieu a mis en place tout un grand rayon de vente en vrac.

En raison du confinement, les commerces dits "non-essentiels" ont de nouveau dû baisser leur rideau en novembre. Cette conjoncture n'a pourtant fait que retarder l'ouverture de nouvelles vitrines en centre-ville. Ouvrir un commerce en centre-ville relevait du défi il y a moins d'une décennie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui dans cette ville labellisée "Village étape" et "Petite cité de caractère" par ailleurs lauréate du concours national de revitalisation des bourgs centres. Depuis trois ans, l'offre commerciale s'est enrichie. Trois nouveaux commerces étaient en attente d'ouverture début novembre dont "Vivrac bio" qui est un exemple de cette dynamique encourageante pour ceux qui s'investissent. Consommer bio et réduire ses déchets ménagers sont dans l'air du temps depuis quelques années. Ces deux critères sont

à l'origine du choix de Virginia Mathieu qui a ouvert, vendredi 28 novembre, un commerce alimentaire en centre-ville, à proximité de la boulangerie Des Lys, à deux pas du carrefour dominé par la statue de Jean, sire de Joinville. Maman de deux enfants, cette jeune femme originaire de Vecqueville a certes dû batailler pour promouvoir son idée, trouver un local et obtenir des financements pour réaliser d'importants travaux d'aménagement. Mais, grâce à l'aide de la Ville, de prêts à taux zéro, elle est arrivée à son objectif : enrichir l'offre commerciale de proximité en souhaitant faire partager son souci de préserver la nature. Et ce, en mode circuit court de préférence. Autrement dit, en invitant les producteurs des environs à enrichir son offre de produits locaux, ce que plusieurs ont déjà fait.

Le Journal de la Haute-Marne du 28 décembre 2020

Lundi 28 décembre 2020

Saint-Dizier et

JOINVILLE

Patrimoine bâti : une restauration exemplaire

Située 3, rue Marcand, cette maison datant du XVI^e siècle était à l'abandon quand la Ville s'en est rendue propriétaire.

Grâce à une convention signée en janvier 2019, l'association Sauvegarde du patrimoine va pouvoir occuper à titre gratuit ce bâtiment voisin de l'Auditoire pour en faire un lieu de réunions et d'accueil des visiteurs.

L'historique de cet immeuble très dégradé et la collaboration entre la Ville et l'association sont exemplaires.

Sans chauffage ni sanitaires aux normes actuelles, il a pourtant été habité pendant plusieurs années par une personne souffrant sous assistance mais qui ne se plaignait jamais.

Jusqu'à ce jour de grand froid, en 2012 ou 2013, quand le maire a eu l'occasion de se rendre compte des conditions d'hébergement déplorables. Ce constat a en fait été l'un des éléments déclencheurs qui ont contribué au développement de la politique menée aujourd'hui par la municipalité joinvilloise en matière d'habitat et de restauration du patrimoine.



Cette maison sans confort a été habitée pendant plusieurs années.

Selon la convention, Sauvegarde du patrimoine a pour seule obligation d'aménager l'intérieur pour répondre à ses besoins dans le cadre d'un chantier qui pourrait être ouvert aux bénévoles. De son côté, la Ville a pris en charge la restauration des façades (maçonnerie et menuiseries avec restauration des meneaux et pan de bois).



Les travaux extérieurs ne sont pas terminés mais la transformation est déjà remarquable.

Ces gros travaux ne sont pas achevés.

Toutefois, le résultat déjà remarquable s'intègre parfaitement dans cet espace qui est

en cours de rénovation autour de l'Auditoire où sont rassemblés dix siècles d'histoire d'une cité qui a joué un grand rôle dans celle de la France.

« Architecture frugale, 20 exemples inspirants en Grand Est », Dominique GAUZUN-MÜLLER », 2021

22 | RÉHABILITATION EN CŒUR DE VILLE
 JOINVILLE, HAUTE-MARNE

Local d'origine réhabilitée
 Commune de Joinville

Intervenants
 D. Koenig, C. Lutz, J. Guillemin, A. V. Guillemin, J. Guillemin, J. Guillemin

Local d'origine 100 m²

Local réhabilité 100 m²

Architecte D. Koenig

Architecte d'intérieur A. V. Guillemin

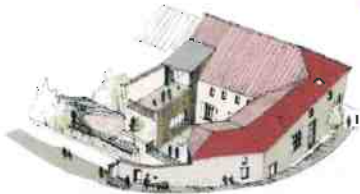
Architecte paysagiste J. Guillemin

Architecte paysagiste J. Guillemin

Architecte paysagiste J. Guillemin

“ Ce projet de restructuration est exemplaire d'un point de vue social et environnemental, et jusque dans le montage financier, sans jamais sacrifier la qualité patrimoniale. ”

Anthony Koenig
 chef de projet architectural, Joinville



Depuis plusieurs années, la commune de Joinville recherche un lieu central historique pour améliorer les conditions de l'éclairage. En 2016, un bâtiment communal du XVIII^e siècle très dégradé, elle a généré un nouveau plan en centre-ville et activé le projet global de revitalisation du bourg. Aujourd'hui, elle peut proposer de beaux logements accessibles à tous.

L'opération de transformation des immeubles abandonnés a été initiée par la commune dans le cœur de ville. La qualité historique a été préservée au fil du temps, l'adaptation au projet a permis de créer des logements et de réhabiliter les façades, sans dénaturer les volumes et la structure des murs. Les murs extérieurs ont été restaurés et les façades ont été repeintes. Les façades ont été restaurées en préservant une certaine homogénéité des matériaux et des couleurs, qui crée un ensemble de qualité.

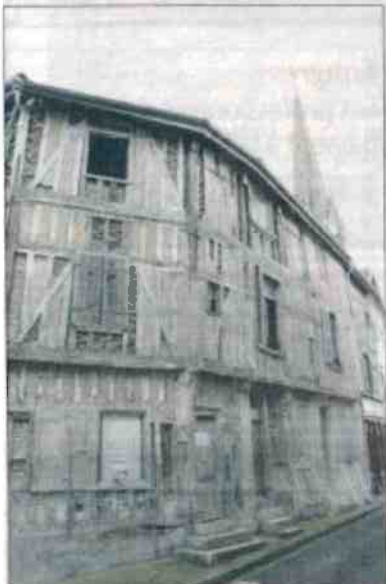


Le Journal de la Haute-Marne du 22 janvier 2021

URBANISME

Joinville poursuit sa « reconquête »

C'est au printemps que seront lancés les travaux de rénovation de la maison à pans de bois de la rue des Marmouzets. L'occasion de faire un point sur les projets 2021 de Joinville.



Les travaux dans la "Maison Pan" reprendront au printemps.

Sept logements "marais", occupés depuis octobre 2020, dans une ancienne demeure de Joinville s'apprêtent à être rénovés, avec une toiture en tuiles canal, une cuisine conservée, un espace vert aménagé en terrasse. Incontestablement, l'opération est une réussite, saluée lors de son inauguration en septembre. Ces appartements sont situés dans la rue des Royaux, une artère longtemps considérée comme très dégradée au vu de l'état de son bâti. Mais, cette image d'ensemble peu à peu, au fur et à mesure, des bâtiments de la rue sont relégués par les particuliers, pour lesquels une enveloppe annuelle de 330 000 € d'aides est versée par la Ville, des hôtels particuliers sont rachetés, rénovés. « Joinville poursuit sa reconquête », se félicite Bertrand Ollivier, le maire.

retaire cette maison à pans de bois. « Les travaux débuteront au printemps, pour y recueillir le logement social du "social plus", toujours avec l'aide de la Ville, comme nous pour nos opérations », explique Bertrand Ollivier.

Soixante-dix ventes en 2019
Ce n'est pas le seul chantier qui sera repris dans le quartier. La Ville espère que seront lancés, avant la fin de l'année, les travaux de rénovation de l'église Notre-Dame et notamment son clocher gothique de 32,50 m de haut, presque disproportionné par rapport à la taille de l'église. « Nous avons eu une belle surprise : le projet a été retenu dans le cadre du Plan France Animateur », précise le maire. Un projet à hauteur de 2,5 millions d'euros, qui consistera d'abord à refaire les extérieurs du clocher. Il y en aura pour trois ans pour cette phase », précise Anthony Koenig, sachant que d'autres parties de la vénérable église seront ensuite rénovées. Avec ces différentes réalisations, petit à petit, l'image de Joinville change. « Jusqu'en 2017, nous étions à un rythme de 20 à 30 biens vendus, il est passé à 70 en 2019 », précise Anthony Koenig. Avant, des habitants de Paris à la recherche d'hôtels particuliers, mais également de jeunes retraités de la couronne parisienne se montrent intéressés par des acquisitions dont le prix est sans commune mesure avec ce qu'ils pourraient trouver dans la capitale. Ce brassage de populations n'est pas, conséquence sur l'augmentation du revenu fiscal moyen des Joinvillois, ce qui fait partie de cette attractivité. « Avec la construction de collèges, le nombre d'écoles du lycée qui explose, comme celle des jeunes filles dans l'ancien il y a de dynamisme à nos côtés », se félicite Bertrand Ollivier.



Sept logements marais ont été rénovés dans la rue des Royaux.

ECONOMIE

Les commerces autorisés à ouvrir ce dimanche



Le préfet de Haute-Marne a pris un arrêté le 20 janvier « précisant et précisant à la fois les règles de fonctionnement le dimanche 24 janvier ». Par cet arrêté, il rend possible l'ouverture des commerces ce dimanche 24 janvier, quelques jours après le lancement des soldes d'hiver. Contrairement aux décrets pris dans d'autres départements (la Meuse par exemple, la Meurthe-et-Moselle), l'arrêté pour la Haute-Marne ne concerne pas l'industrie qui l'ouverture du dimanche 24 janvier.



Le fameux clocher de l'église Notre-Dame devrait être rénové à partir de la fin 2021.

Echos

- Parmi les autres chantiers, Joinville, qui vient de rejoindre une nouvelle police municipale, pourrait se réouvrir sur le territoire de la ville dans les semaines à venir.
- La présence à Joinville d'un restaurant gastronomique installé sur la cité et qui a été intégré de façon spectaculaire par le CRP ne signifie pas l'interdiction de la ville. Qui a toujours tenu sa promesse pour voir ce qui a été promis dans ce type de situation.
- Nous savons depuis dans notre dossier consacré aux projets 2021 en Haute-Marne : plusieurs équipements seront de terre dans la cité. À l'initiative de la communauté de communes du bassin de Joinville en Vallage, du Conseil départemental. Il s'agit du complexe sportif et de l'ensemble collège-groupe scolaire.

L. F.

* Selon nos informations.

Saint-Dizier et arrondissement

Mardi 8 juin 2021

JOINVILLE

Patrimoine : les travaux débutent rue des Mamouzets

La Ville s'est engagée depuis 2014 dans une opération innovante de mise en valeur du patrimoine. Parmi les projets, la maison du 26, rue des Mamouzets a été retenue, par la Fondation du patrimoine, par la Mission Stéphane Bern 2019.

Construite au XVI^e siècle, cette maison à pans de bois est l'une des plus anciennes du centre ancien. Dans le descriptif du projet qui lui a valu d'être sélectionnée, il est expliqué que sa restauration constitue un symbole fort du centre historique et qu'il s'agit d'utiliser ce patrimoine à la valorisation de l'habitat. La maison sera ainsi amenée à devenir un logement social atypique de qualité. Il est aussi expliqué que, à l'abandon après les années 80, elle s'est dégradée mais pas seulement à cause des intempéries.

L'annonce en juin 2019 du soutien de la Mission Bern a certes accéléré les choses mais il a fallu quand même du temps pour mener à bien ce projet de restauration qui concerne dans un premier temps les extérieurs. Il a d'abord été nécessaire de définir un cahier des charges puis de faire appel à un maître d'œuvre et enfin de lancer les appels d'offres qui ont permis de sélectionner des entreprises locales. A savoir Bugnet pour la charpente-couverture, Cagni pour les travaux d'isolation béton de chaux-chauvre et me-



La restauration de cette maison sera une vitrine pour le savoir-faire local.

çonnerie, Reb et Éloi pour les menuiseries.

Après cette longue préparation, les travaux vont pouvoir enfin commencer.

L'ouverture du chantier est prévue demain.

Par conséquent, la rue des Mamouzets sera fermée à la circulation des véhicules pour une longue période.

RUPT

Réunion du conseil municipal

Le conseil municipal se réunira lundi 14 juin, à 18 h, dans la salle polyvalente. A l'ordre du jour : adhésion au contrat de groupe d'assurance du personnel ; dissolution de la caisse des écoles de Rupt ; organisation des élections départementales et régionales ; aménagement de la maison en cours d'acquisition rue du Château ; projet éolien ; informations diverses.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE

Le Journal de la Haute-Marne du 30 juillet 2021



La spectaculaire structure en pan de bois de la maison des Marmouzets du Bern. Photo Robert Delval

Le squelette de la maison Bern

JOINVILLE Drôle de vision au 25, rue des Marmouzets : la structure de pan de bois de la maison dite « Bern » a été mise à nu. Visite intermédiaire d'un chantier exemplaire à plusieurs titres.

Début juillet, lors du dernier conseil municipal, Bertrand Olivier, maire de Joinville, a commenté ce chantier : « cela me rappelle mes enfance, lorsque le montais et démontais un petit chalet en bois ». De fait, la structure en pan de bois mise à nu de la maison du XVII^e siècle offre une vision spectaculaire aux passants. C'est une des maisons les plus anciennes du bourg Renaissance. « Elle a sans doute été construite après l'incendie qui a ravagé Joinville en 1544 », précise Nicolas Fizez, en charge de l'inventaire dans la commune. La rue des Marmouzets fait suite une artère marchande et bourgeoise. La maison devait accueillir une boutique. « À la fin du XIX^e siècle, elle a été utilisée à la fois », explique Anthony König, en charge de l'urbanisme à la ville, « dans les autres maisons ont été rachetés les escaliers pour à même d'être ».

LES GOURMANDISES D'ALICE

Seule, la petite statue des Marmouzets, qui donne son nom à la rue, est restée. Cette dernière, récemment cassée, est en train d'être restaurée à l'identique. De nombreuses photographies permettent de fabriquer une façade copie. Après la guerre et jusqu'aux années 70, la maison fut une petite boutique de friandises qui s'appelait « Chez Alice ». Il faut dire que l'école du centre bourg était à quelques pas. Cela devait être une joie et gourmande récompense que de s'offrir des bonbons ou des sucreries après une journée de classe. Dans les années 90, la maison fut abandonnée. Mais pas pour tout le monde : son intérieur fut totalement pillé.

LOTI DU PATRIMOINE

La maison menaçant ruines, la commune ouvre un dossier d'expropriation dès 2009. « La bâtisse tient un angle, si elle s'écroule elle peut entraîner les maisons voisines », s'inquiète Anthony König. En 2016, la mairie récupère enfin la maison.

Pur convention, la commune sèvre la structure extérieure. En charge pour le bailleur social Hamaris de réhabiliter l'immeuble. En 2019, le loti du patrimoine cher à Stéphane Bern sélectionne le chantier de restauration. À ce titre, une subvention de 50000 € sera attribuée. Celle-ci sera doublée par une autre enveloppe de 50000 € en provenance de la fondation de la Francophonie des Jeunes. Le chantier est évalué à un coût global de 320000 € HT. Il doit prendre fin à l'été 2022.

DE L'UNANTE

Or, ce type de chantiers de restauration apporte toujours son lot de surprises. La surprise : de l'attente à 600 jours. La bonne : le chantier a dégagé des caves encore plus anciennes que la maison. « C'est un chantier exemplaire qui met en place un quartier », se félicite Anthony König. Tout dernièrement, les caves qui couronnent la maison ont été réhabilitées. Elles ont été produites dans l'une des dernières industries artisanales de la région, de Sotteville-Ouville, plus précisément.

Réhabilitation

En face de la maison Bern ou des Marmouzets, l'ancien hôtel particulier situé au 2, rue de la Côte vient enfin d'être acquis. Il était à l'abandon depuis deux décennies. C'est le Marmaj qui a acheté cet ensemble immobilier de 400 m² à l'architecture noble du XVII^e et du XVIII^e siècles. Il a investi ce bien 40000 € auprès de la mairie. En contrepartie, il s'engage à restaurer la toiture dans un délai d'un an et le cour et les devantures dans un délai de 3 ans. L'ensemble des travaux de restauration pour cet hôtel particulier est estimé à 550 000 €. Le nouvel acquéreur espère passer une heureuse et paisible retraite dans le village.

Une petite cité qui affirme son caractère

PAR VIVIANE HUBERT, CHIEF DE PROJET DÉPARTEMENTAL, JOURNALISTE ET ARCHITECTE, MAIRIE DE JOYEUX

C'est un bourg qui pourrait donner sur son passé millénaire. Jean de Joinville a été le chroniqueur de Saint-Louis ; Claude de Lorraine, premier Duc de Guise, de retour de ses guerres en Italie avec François I^{er}, en a fait sa capitale entre France et Lorraine¹. Le château du Grand jardin, magnifique pavillon des fêtes Renaissance (restauré, jusque dans ses jardins d'origine), témoigne de ce riche passé. Mais les fonderies qui ont fait la prospérité du XIX^e siècle ont décliné, et la petite ville de 2 000 habitants a connu une déprise, à laquelle elle ne s'est pas résignée. La restauration de cet bourg est emblématique de l'action menée par l'équipe municipale.



Pour intégrer au mieux l'architecture contemporaine, les architectes ont cherché à intégrer les matériaux locaux.

Depuis quelques années, sous la houlette du maire Bernard Ollivier, Joazeux mène une politique volontariste en matière de patrimoine. D'abord et d'urgence, sauvegarder les patrimoines qui font le caractère unique et pittoresque des habitants actuels de belle qualité dans le centre-ville. Aujourd'hui, l'ambition est de rendre cette ville et son patrimoine attractifs et vivants. Joazeux, c'est une commune active de soutien à l'habitat local, c'est de Joazeux une ambition de ce qui peut inspirer une équipe municipale et citoyenne pour travailler avec elle à partir de son héritage patrimonial.

UN IMMEUBLE DE RAPPORT
 Au 14 de la rue de la République, le groupe patrimonial de la commune a acquis un bien immobilier en 2018. L'objectif est de restaurer ce bien pour en faire un logement de rapport au centre-ville.



OPÉRATIONS DE SAUVEGARDE
 L'opération de sauvegarde patrimoniale a permis de restaurer un bien immobilier de la commune.

reste pour les habitants des Joazeux de Joazeux. Mais une action importante, il se dégrade et réveille plus qu'un habitant moderne. Dans les années 2000, les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine, à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine, à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine, à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine, à leur histoire.

PATRIMOINE ET ÉCOLOGIE
 La commune a mis en place des actions de préservation de son patrimoine et de son environnement.



L'importance de la maison d'origine. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

Il s'agit d'un point de vue patrimonial qui est important, et montrer que ce bien moderne ne s'oppose pas mais se complète, le patrimoine étant toujours en dialogue permanent. C'est aussi l'occasion de faire réfléchir sur les habitants afin de mieux en prendre soin. Une Patrimonial Responsable approuvée depuis 2016.

Optimiser l'énergie grise, la commune décide de passer tout ce qui peut l'être en commun.

de manière à ce que les habitants puissent bénéficier de ce bien moderne et de ce bien patrimonial. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

SEPT LOGEMENTS SOCIAUX DE QUALITÉ

La réalisation de ces logements a été un défi. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.



Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire. Les habitants ont commencé à s'intéresser à leur patrimoine et à leur histoire.

Jeudi 16 septembre 2021



Joinville met le paquet

Avec Langres, Joinville est la ville du département qui fait très fort pour ces Journées du patrimoine.

VOUS VOULEZ découvrir Joinville sous un nouveau jour ? Vous pouvez parfaitement y passer votre week-end complet. Comme les années passées, l'hôtel Valérie, l'Auditoire, la chapelle Sainte-Anne ou le couvent des Annonciades ouvriront gratuitement leurs portes.

Toujours des nouveautés

L'équipe organisatrice pour la ville de Joinville - Noémie Kung'u à l'urbanisme - a à cœur de toujours offrir son offre. Et au vu de la richesse du patrimoine joinvillois, ils n'ont pas de peine à trouver de nouveaux sites. L'hôtel Saint-Genès, hôtel particulier qui a été presbytère, maison joinvilloise puis école, est actuellement en cours de restauration. Il accueillera ses portes sur réservation à de petits groupes. Il est sera de mise pour la

part de XIX^e siècle de nos jours. Récemment restaurée, la bâtisse est appelée à accueillir une galerie d'art au rez-de-chaussée. A découvrir ce week-end.

Salade (et spectacle) nocturne

Concert pour la troisième année consécutive, le spectacle nocturne se fera cette année avec l'ensemble de musique baroque Baroque et en lien avec la Ligue de l'enseignement. Elle sera gratuite. Réservation et portails de réservation des animations musicales et spectacles au sein des lieux de la Haute-Marne par clic here: www.haute-marne.fr/annuaire, le numéro de pages est limité (réservation : 02 37 34 30 70).

S. C. S.



Une vitrine du savoir-faire local

Construite au XVII^e siècle, en pans de bois, la maison située à l'angle des rues des Marmouzets et des Chanoines a été retenue par la Mission Bern en 2019 : sa restauration est en cours.

Cette restauration constitue un symbole fort du centre historique : il s'agit d'utiliser ce patrimoine à la valorisation de l'habitat. La maison sera ainsi amenée à devenir un logement social approuvé de qualité. A l'abandon après les années 80, elle s'est dégradée mais pas seulement à cause des intempéries. Plus de ses éléments intérieurs et a permis fait usage de béton, elle symbolise la dégradation du centre historique de Joinville.

Cette restauration est d'autant plus importante que le rapport sur l'état des lieux avait été d'un ensemble immobilier en proie en précisant que la structure en pans de bois a été plusieurs fois perturbée et même détruite à l'extérieur. Notre argument, le deuxième est des singuliers, cause des matériaux mis sur les façades, a aussi nécessité la régularité. En novembre 2019, la Mission Bern a accueilli les classes. Débat sur l'opportunité de la restauration.

les façades à l'aide d'écarts contre-courants pendant appliqué sur toute la largeur de la rue des Marmouzets. Après la mise en place des échafaudages, les équipes de cette entreprise joinvilloise ont retravaillé la charpente. Ainsi que la charpente qui a été redécouverte en atelier. Les tuiles ont été remplacées par des tuiles canal réalisées par la tuilerie artisanale de Sautaines-Dryas.

En novembre, le chantier sera ouvert au public. Les visiteurs pourront découvrir les charpentes, mureaux, anciens maillots qui leur feront partager la passion de leur métier.



PATRIMOINE

Joinville encore à l'honneur

Une nouvelle distinction récompense la politique volontariste de Joinville en matière de mise en valeur du bâti ancien. Joinville vient, en effet, de décrocher un des six prix nationaux des Rubans du patrimoine



Bertrand Olivier en compagnie des autres lauréats des Rubans du patrimoine.

La municipalité de Joinville a annoncé hier l'après-midi que la restauration du 13, rue des Royaux a été une nouvelle fois récompensée. En effet, un des six prix nationaux des Rubans du patrimoine lui a été accordé pour la restauration de cet ensemble immobilier, au titre de "Territoire dynamique".

« Si notre cité avait déjà eu un prix départemental et un prix régional pour les Rubans du patrimoine, c'est la première fois qu'elle décroche un prix national, ce qui est très hono-

rant une première pour la Haute-Marne », se félicite la Ville.

Le bâtiment situé au 13, rue des Royaux avait déjà reçu le prix René-Hortier des Maisons paysannes de France et le prix Fabius Grand Est. Les Rubans du patrimoine sont le fruit d'un partenariat

entre la Fédération française du bâtiment, le Fédération du patrimoine, l'Association des maires de France, le Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques, sans oublier un établissement haut-normand.

FAITS DIVERS

Ardennes : le corps retrouvé identifié comme celui de l'étudiant disparu

Le corps découvert mardi près de Signy-l'Abbaye (Ardennes) est bien celui de l'étudiant de 23 ans porté disparu pendant un week-end

SOCIAL

Joinville : nouvelle dynamique pour le Champ de tir

Ce jeudi 2 décembre, étaient inaugurés les 26 pavillons neufs d'Hamaris à Joinville. En huit ans, le quartier du Champ de tir s'est complètement redessiné.

C'est un projet conséquent pour Joinville. En huit ans, le quartier du Champ de tir s'est totalement métamorphosé. Et personne ne s'en plaint ! L'Office public de l'habitat Hamaris inaugurerait 26 logements individuels

ce jeudi 2 décembre. Ce projet de reconstruction d'un quartier a été lancé en 2013. L'idée était de le moderniser, d'y rendre l'habitat moins dense et de proposer des logements répondant aux souhaits des occupants aussi bien au

plan pratique qu'énergétique. Le défi est relevé.

Chez l'habitant

Installé dans un FI depuis un an tout juste, Jacques Bordenoux a ouvert sa porte pour faire découvrir l'histoire de son logement. Il s'y sent comme un poisson dans l'eau. « J'ai deux enfants. C'est important. Le chauffage est au sol et le bâtiment est très isolé. J'ai une terrasse et une piscine, mes voisins sont sympathiques. Je suis plus facilement accueillant ici. C'est vraiment une ville agréable. Avant, je vivais à Saint-Denis », expliquait-il à ses convives. Quelques mètres plus loin, Mina et Hakim Nedoumghar ont également accueilli les participants chez eux. Avec leurs deux filles, ils vivaient précédemment vers Église, à Joinville. Ils ont vanté les avantages qu'offre le confort de ce nouveau logement et le plaisir qu'ils ont à y vivre.

Avant les travaux réalisés entre 2013 et 2021, le quartier du Champ de tir comptait 124 logements répartis en huit immeubles. On y dénombrait désormais 62 logements dans quatre bâtiments collectifs rénovés et 26 logements individuels fraîchement terminés. Au total, Hamaris aura investi environ huit millions d'euros dans cette opération d'énergie positive.

Énergie positive...

Ces logements sont tous accessibles aux personnes handicapées et vieillissantes. Dotés de panneaux photovoltaïques, les quinze logements de la deuxième tranche sont « des bâtiments à énergie positive », mentionnait le directeur d'Hamaris, Jacques Chambaud. Il a également souligné l'important travail de coopération mené avec le maire, Bertrand Olivier, étalé à ses côtés. Rappelons que ce der-



Visite des logements par les locataires. Ici, le maire Jacques Chambaud.

nier a depuis peu été nommé adjoint à celui du président d'Hamaris. Le bailleur social présente au tour des logements à l'origine d'environ quinze millions d'euros ont au total été investis ces dernières années à l'échelle de la ville et ce n'est pas terminé. « Nous allons lancer les études

pour le devenir de quartier de la « Joncheuse », mentionne le directeur.

Cette « énergie renouvelable » permet à la ville de produire son propre électricité, constate Bertrand Olivier, ravi de voir combien la vie s'est améliorée au Champ de tir.

S. C. S.



Mina se plaît dans son nouveau logement.

Joinville : succès pour les réhabilitations de la ville haute

LOGEMENT. Les chantiers de réhabilitation concernant les bâtisses de la ville haute, à Joinville, se sont multipliés depuis dix ans. Une volonté de la municipalité pour sauver son patrimoine et attirer de nouveaux habitants. L'initiative plaît et de nouveaux dispositifs vont être déployés.

Au fil des ans, les logis réhabilités attirent le regard. Vertes à pans de bois, au rez-de-chaussée d'un embas jaune pâle, voire blanches d'un deux orangé, les destinations de maisons résiliant de couleurs dans les rues étroites, typiques de l'époque médiévale. La « petite cité de caractère » n'a pas manqué de succès.

Elle et ses propriétés ont pu profiter d'un soutien à hauteur de 100 000 €. L'initiative « la petite bourgeoisie » avait cette année, une vingtaine de bénéficiaires et de nombreux logements ont été rénovés à hauteur de 100 000 €. Le maire Bertrand Olivier, se souvient de la première fois que la ville a été désignée en tant que ville de caractère. La municipalité décide de lancer une politique incitative sur l'habitat ancien. Il faut avant tout protéger des biens qui nous ont été transmis à des particuliers qui se sont engagés dans une démarche qualitative.

Le but n'est pas de faire des logements sociaux, mais de faire des logements de qualité. Il y a des occasions du patrimoine qui réhabilitent les zones dégradées. Les logements sont petits, souvent à un étage, des artisans locaux ont été impliqués dans le projet.

Les artisans renouent avec leur savoir-faire. Le projet des propriétaires est soutenu. Il y a des occasions du patrimoine qui réhabilitent les zones dégradées. Les logements sont petits, souvent à un étage, des artisans locaux ont été impliqués dans le projet.

Les artisans renouent avec leur savoir-faire. Le projet des propriétaires est soutenu. Il y a des occasions du patrimoine qui réhabilitent les zones dégradées. Les logements sont petits, souvent à un étage, des artisans locaux ont été impliqués dans le projet.

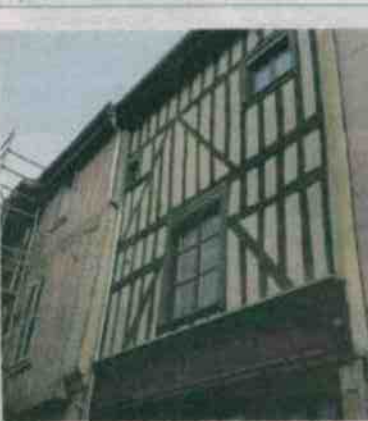
Il reste cependant encore à faire avant que la cité ne retrouve son lustre d'antan, avec plus de commerces et d'habitants. Après l'appel à manifestation d'intérêt, un programme national de revitalisation pour Joinville a été lancé en 2015. Un nouveau dispositif a été mis en place, favorisant notamment l'amélioration thermique des logements, assure Bertrand Olivier.



Bertrand Olivier et Noémie Fouc, devant la mairie en pleine réhabilitation. Un chantier extérieur et intérieur, qui va durer plusieurs années.

Sauvegarder l'intérieur des maisons

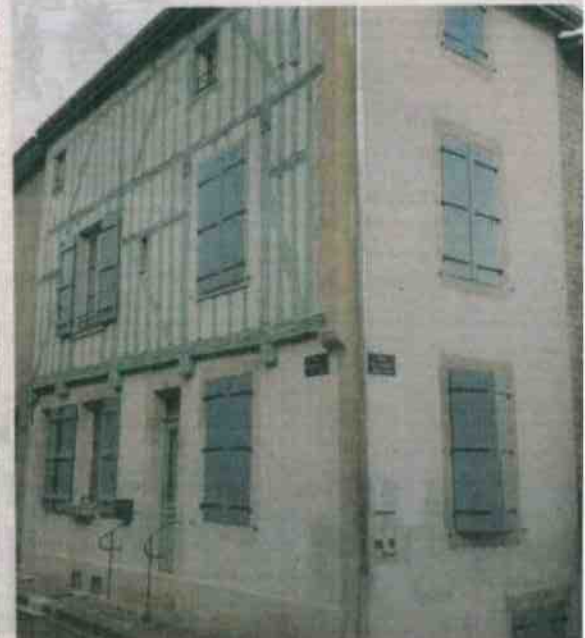
Il s'agit d'un plan de sauvegarde à été mis en place, qui concerne l'intérieur des bâtiments. La municipalité envisage d'élargir cette protection du patrimoine à l'intérieur des bâtiments, afin de préserver des éléments architecturaux de valeur. Une mesure qui n'est pas toujours pensée par les constructeurs au regard de son aspect innovant pour les propriétaires. A Joinville, la mesure semble en bonne voie d'implémentation. « J'ai pu visiter des immeubles au sein. Il y a des jours importants. Je remercie d'ailleurs les propriétaires d'avoir joint le jeu », confie Noémie Fata.



Mairie de Joinville
 03 25 21 52 01



Comme au passé, il se fonce à l'extérieur, mais de près.



Une maison à pans de bois qui retrouve tout son charme.



Anthony Koenig devant une gravure représentant le Château d'En-Haut avant sa destruction lors de la Révolution. Photo : Roland Delpech

Valoriser le site du Château d'En-Haut

JOINVILLE La commune engage des travaux sur l'émblématique site du Château d'En-Haut. Retour sur une colline historique longtemps laissée en déshérence.

« La valorisation du site du Château d'En-Haut, c'est le chemin de croix de la ville, on y va par étapes, station par station », indique d'emblée Anthony Koenig, ingénieur urbaniste. Déjà, depuis quelques années, l'association Cultivons Joinville a investi le site. Quelques carrés de jardins ont été aménagés. « Mais ce n'est pas suffisant, vu l'ampleur du site », précise le fonctionnaire territorial. Pendant deux ans, une expérience d'éco-pâturage a aussi été menée. Or, quelques maîtres dérangeaient et maltrahent les moutons. De plus, des soucis de clôtures et d'adduction d'eau compliquaient la tâche. Mais c'est surtout l'insécurité de ses animaux qui a découragé l'éleveur. Alors en fin d'année 2021, l'entreprise d'insertion ADASMS de Puellémontier a défriché la colline. Ces travaux permettent de laisser une place nette pour des fouilles archéolo-

« C'est le chemin de croix de la ville, on y va par étapes, station par station »

giques préventives. Elles doivent débiter le 14 février pour une quinzaine de journées. Dès que celles-ci seront achevées les travaux de valorisation du site pourront commencer.

ARBRES À TIGES BASSES

Ce sont des subides de France-relance et de l'Union Européenne qui ont permis l'accélération des aménagements. En premier lieu, un verger constitué d'arbres

à tiges basses sera implanté. « Des petits arbres pour ne pas cacher les murs de l'ancien château », explique Anthony Koenig. Des vignes se mélangeront aux pommiers et aux poiriers. Pour rappel, historiquement, la colline a été pendant longtemps une grande productrice de vin. Ainsi, une association amicale de la commune avait même eus l'idée de couvrir de nouveau le site de vignes afin de produire du biocarburant. Parallèlement aux plantations, tout un cheminement sera aussi aménagé. Touristes et locaux pourront ainsi, agréablement, découvrir une vue imprenable. De fait, le site offre une vue incroyable sur la cité Renaissance, sur la vallée de la Marne jusqu'aux confins des premiers contreforts vosgiens. Or, le site du Château d'En-Haut est ainsi une des signatures paysagères de Joinville. De la vallée de la Marne, avec l'église, il couronne la cité. Sa valorisation esthétique est donc essentielle.

SIGNATURE PAYSAGÈRE

De plus, ces nouveaux aménagements permettront d'inscrire le bourg comme une cité-jardin avec le Parc du Cavé, le Petit-bois et surtout le Château du Grand-jardin. Certes, ce nouveau parc urbain pourra être plus sportif. À moyen terme, une partie du site sera réservée à de la production maraîchère. Celle-ci sera gérée par territoire zéro chômeur. À plus long terme, la mairie réfléchit à un aménagement global du site historique. Ce dernier permettrait de dégager une vue à 180°. Le chemin de croix est donc encore loin d'être achevé. En attendant, une prochaine étape ou station est en cours de réalisation.

Journées européennes des métiers d'art, un enjeu de territoire

JOINVILLE Les Jema se dérouleront ce week-end dans le centre historique du bourg Renaissance. Une réponse aux critiques sur la politique de réhabilitation ?

Le choix du centre historique n'est pas anodin. « De fait, beaucoup d'artisans qui seront présents aux Jema participent déjà à la restauration du bâti ancien », indique Noémie Faux, chargée de mission patrimoine à la ville. « Par ailleurs, les intervenants du centrebourg profiteront de cette animation et de la fièvre qu'elle entraîne ». Durant tout le week-end, ce sont 18 participants qui partageront leur savoir-faire, dont 16 artisans et 2 centres de formation. Les métiers d'art comprennent souvent des métiers très particuliers. Ces derniers seront donc exceptionnellement ouverts au public pour cette occasion. Ainsi, à l'hôtel Saint-Gérais, les luthiers Loïc Poquet et Viateur Roy présenteront leurs instruments. À la Galerie de la Tour, deux céramistes donneront des démonstrations de modelage. À la Maison Val-deuche, le dernier fabricant en France de terre colorante présentera ses produits. Les charpentiers et les tailleurs de pierre travailleront devant le public à la maison des Marmouzets, mission Stéphanie Bern. Il est à noter que la « maison Bern » a retrouvé ses Marmouzets. Celui-ci a été reproduit par le sculpteur sur pierre et sur bois Daniel Schmitt. À l'occasion des Jema, de mini-marmouzets seront mis en vente. Enfin, et afin de solliciter des vocations, de nombreux ateliers de découvertes ouverts aux adultes et aux enfants sont programmés (découvertes de

la dorure à la feuille d'or, de la peinture d'art, de la pierre de taille, de l'autoconcre...) »

UN CENTRE-VILLE MUSÉE ?

Durant tout ce week-end, le public déambulera donc dans un centre historique qui peut à petit retourne son lustre. Ce centre politique volontariste de réhabilitation du patrimoine qui émane de la municipalité essuie des critiques. Ainsi, Philippe Neveu, conseiller municipal d'opposition affirme : « Il nous importe que le cœur de ville ne devienne pas une sorte de musée à ciel ouvert pour les touristes ». Et il ajoute : « Il ne doit pas non plus devenir un "quartier réservé" ». Certes, de nouveaux habitants, souvent des cadres, ont emménagé ces dernières années dans des demeures historiques qu'ils ont restaurées. Mais d'un autre côté, de nombreuses maisons réhabilitées sont ensuite gérées par le bailleur social départemental Hamarcis. Son président n'est autre que l'actuel maire de Joinville, Bertrand Olivier. Un message social est donc bien en cours dans le centre historique. Enfin, Noémie Faux rappelle que ce sont souvent des locaux qui nichent des maisons dans la Petite cité de caractère.



Loïc Poquet, menuisier et luthier, présentera sa production en compagnie de Viateur Roy, luthier, à l'hôtel Saint-Gérais.

Sauvetage miraculeux du « Paradis »

JOINVILLE En 2019, malgré la contestation, les bâtiments de l'ancienne usine du Rongeant surnommée « Le Paradis » étaient voués à être détruits. Or, revirement de situation, les bâtiments vont être finalement réhabilités.

C'était en 2019, par courrier, la coopérative agricole EMC2 demandait à la mairie de Joinville la possibilité d'acheter les terrains abritant l'usine du Rongeant. Ces anciens ateliers métallurgiques devaient alors être détruits pour l'édification urgente de nouveaux silos à céréales. Ces derniers devaient être opérationnels pour les prochaines moissons. Fin 2019, le conseil municipal avait accepté la vente et donc sa conséquence: la destruction de l'usine du Rongeant.

Un habitant de Joinville, François Griot, s'était alors interrogé sur cette prompte décision. Par courriel, il a interpellé les médias et les élus du territoire. Il écrivait: « La précipitation, soudaine et sans concertation plus large, ne manque pas en effet de poser question ». De vive voix, il précisait à La Voix de la Haute-Marne: « Cela avance chez nos voisins, comme à Dommarin-le-Franc ou à Sommevoire, chez nous, on détruit le patrimoine historique ». Et François Griot continuait à s'interroger. « À Joinville, on seombe momentanément dans le bon vieux travers d'avant, le processus destruction/démontage du XX^e siècle ». Il prend ainsi pour exemple la destruction inexplicable en 1955 des halles du marché. Aujourd'hui, cet édifice aurait été un atout majeur pour redynamiser le marché hebdomadaire de la Petite cité de caractère.

Pour rappel historique, l'usine métallurgique du Rongeant date de 1837. Un haut-fourneau mû par une roue hydraulique est construit par Guérand-



L'usine du Rongeant date de 1835. Photo: Alison Deloit

de-la-Tour. En 1910, le maître de forge Capitain-Gény achète l'usine. La fonderie à la main sera pratiquée jusqu'en 1933. Ensuite, le bâtiment sert d'entrepôt: les modèles de l'usine Ferry y seront stockés dont de nombreuses statues religieuses. De ce fait, les autochtones surnommeront le site: « Le Paradis ». En 1994, les derniers modèles partent définitivement pour Dommarin-le-Franc.

Or, lors du conseil municipal de Joinville de ce printemps, les élus municipaux apprennent que la coopérative agricole EMC2, par courrier en date de février 2022, abandonne l'achat des terrains de l'usine du Rongeant. Par

ailleurs, n'ayant plus besoin de la voie de contournement qui a été construite pour le projet des nouveaux silos, l'établissement agricole ne participera pas au financement de cette nouvelle voirie.

FONDS EUROPÉENS

Aussi, la mairie indique qu'elle venait d'obtenir des fonds de l'Union européenne afin de réhabiliter les bâtiments historiques. Ceux-ci abriteront une originale ressourcerie de matériaux gérée par Territoire zéro chômeur en synergie avec la déchetterie toute proche. Retour



Les ouvriers de l'usine au début du siècle dernier. Photo: DR

donc au projet initial. En attendant, un incendie a ravagé une partie de la toiture des bâtiments historiques.

« C'est kafkaïen, ce sont bien les membres de l'administration! », s'empare François Griot en apprenant ce revirement de situation. « Mais il faut tout de même se réjouir de cette sauvegarde d'un bâtiment historique », conclut satisfait le joinvillois. Car au-delà de la réhabilitation de bâtiments industriels, c'est un pan entier de la mémoire ouvrière qui ne sera pas effacé du paysage de la vallée de la Marne.

Le Journal de la Haute-Marne du 4 mai 2022

jhm@quotidien
Mercredi 4 mai 2022

Joinville : l'échafaudage géant toujours en cours de montage

PATRIMOINE. Le travail sur la pierre de l'église de Joinville devrait débuter courant juin.



Une vue de l'échafaudage depuis "le château d'en haut".

Les travaux de restauration comprennent des travaux de gros œuvre début mai. Ils se feront plutôt durant juin sous la houlette du maître d'œuvre Kerelig, chef de projet Urbainoise de Joinville. Le montage de l'impressionnant échafaudage est presque le double de l'église Notre-Dame et est en effet pas tout à fait terminé. Reste que l'image de cette installation, dont une lecture est vu les premières vingt quelques semaines (Jhm quotidien du 5 avril) est impressionnante, puisque les structures d'acier doivent culminer, à terme, à un peu plus de 80 mètres de haut. Rappelons que la préparation de ce chantier hors norme a débuté le 26 février. Prenant sur un coût hors taxes de deux millions d'euros, les travaux ont pour ambition de restaurer d'ici à juin 2023 la maçonnerie du clocher de cet édifice huit fois séculaire, de refaire également le portail occidental, du rez-de-chaussée jusqu'au sommet des abords.



C. F.

Le chantier doit être terminé jusqu'en juin 2023.



Une impressionnante structure d'acier autour du clocher.

Actualités
Dimanche 10 juillet 2022

Département

Notre-Dame retrouve de l'éclat à Joinville

PATRIMOINE. Le nettoyage de la façade de l'église joinvilloise est en voie d'achèvement. Place ensuite à la rénovation des sculptures et à la reprise des joints, notamment.



Anthony Koentjck est chargé de mission Patrimoine de la ville.



Les sculptures ont déjà été nettoyées.

Complicité par les uns à un ultime projet d'emballage du revêtement artistique. Christiane, considérée par les autres comme un véritable "Joinville State Building", l'image d'une église Notre-Dame totalement habillée de ciment et d'un filot de protection, aux plus de 60 m de hauteur, n'a pas de susciter l'intérêt des Joinvillois et des automobilistes qui empruntent la nationale 90. Mais derrière les échafaudages, il y a surtout un chantier hors norme (jumelle d'un des 1000000 de Joinville) et à venir aussi. Un cham-

brage lancé au printemps et dont les premières œuvres ont déjà été réalisées. D'abord le nettoyage de la façade, au moyen de la technique de l'hydrojetage. « L'opération a été faite du haut vers le bas, et la première sculpture a été nettoyée », explique Anthony Koentjck, chargé de mission Patrimoine de la ville de Joinville.

« Épiphe » de la croix

Ce sera permis de continuer cette opération, réalisée par les équipes artisanales de Noël, qui

que « les sculptures sont vraiment abîmées ». C'est donc avec précision que la rénovation des gargouilles et anges, que la reprise des joints seront réalisées, lors d'une phase qui sera moins bruyante que celle qui précède. L'opération commencera également la "réparation" de la croix de 45 mètres de hauteur, au sommet du clocher, c'est-à-dire qu'il faudra la démonter pour la réparer.

Quelques semaines

Un autre enseignement du chantier, et les résultats d'analyses viennent d'être communiqués à la municipalité, c'est que les pierres qui ont servi à bâtir cet édifice, construit vers le XII^e siècle puis réhabilité au XIX^e, ont quatre origines différentes : trois carrières de la Meuse (Grombault-en-Perthois, Bréville et Evilly), pour l'église en elle-même, et une de Boulogne, pour le sol. Un sol qui doit supporter, par endroit, un poids total de dix tonnes de structures en acier, voilà pourquoi il a fallu refaire des consolidations. Rappel de la fin du chantier de cette première tranche de travaux : d'ici à fin août.



Un nettoyage au moyen de l'hydrojetage.



Depuis l'église, une vue sur la cité joinvilloise.



Des joints à reprendre.

Le clocher s'élève à 42 m de hauteur.

Animations à la villa gallo-romaine d'Andilly

- **Apprentis archéologues : 8-12 ans**
 - o Les samedis 16, 17, 23 et 30 juillet (à 15h, durée 2h)
- **Ateliers « Peintres en liberté » : pour tout public**
 - o Samedi 16 juillet (toute la journée)
- **Ateliers créatifs « techniques et objets » : dès 6 ou 8 ans**
 - o Les 18 et 25 juillet (à 15h, durée 1h30)
- **Apprentis archéologues : pour adultes**
 - o Samedi 23 juillet (à 15h, durée 2h)
- **Animation sur l'alimentation : pour tout public**
 - o Dimanche 24 juillet à 15h, 15h45, 16h30 et 17h15

* présence obligatoire d'un adulte avec l'enfant

Haute-Marne le Département

GRATUIT
Inscriptions au 06 01 07 33 09
www.haute-marne.fr

JOINVILLE

JM du dimanche
31 juillet 2022

Maison des Marmouzets : un grand bravo aux peintres bénévoles

En 2019, le projet de réhabilitation de la maison 28, rue des Marmouzets (construite au XVI^e siècle, en pans de bois) a reçu un coup de pouce en étant retenu par la Mission Stéphane Bern via la Fondation du patrimoine. Après les travaux de restauration de la toiture et des murs réalisés par les entreprises Huguet et Cagni, ce sont huit à douze bénévoles selon les jours, dont des jeunes puis en charge par l'ADPJ 52, qui viennent de lui donner de la couleur. Ce chantier a débuté lundi 25 juillet par l'apprentissage puis la réalisation de badigeon de chaux sur les enduits. Après

la troisième couche, ce sont les bois qui ont été colorés avec de la peinture à base de farine. Et là encore, les bénévoles ont appris comment la fabriquer et à manier le pinceau. « Cette équipe était très motivée et jamais à court d'idées », s'est réjoui Anthony Koenig, le pilote de ce chantier qui s'est achevé vendredi 29 juillet. Entre « c'est superbe », « bravo à vous », « l'éclat des couleurs illumine ce carrefour pittoresque du centre historique », les commentaires entendus sont largement positifs. Seule interrogation : quand seront posées les menuiseries ?



Après la troisième couche de badigeon à la chaux sur les enduits, les bénévoles ont peint les boiseries avec de la peinture à la farine.



Ainsi colorées, les façades retrouvent leur éclat d'antan.

Joinville à la Télévision

TF1 (Journal de 13H) le 22 mai 2017
Zoom sur Osez Joinville 2017



TF1 (Journal de 13H) le 19 septembre 2018



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



TF1 (Journal de 13H) le 11 juillet 2019
Zoom sur un lavoir (chantiers bénévoles)



France 3 Champagne-Ardenne (Journal de 19H) le 25 juillet 2019
Zoom sur les pans de bois (chantiers bénévoles)



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



TF1 (Journal de 13H) le 22 juillet 2022
Zoom sur le label Village Etape



SUR LA ROUTE DES VACANCES, LES ATOUTS DES VILLAGES ÉTAPES

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE



ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS DE LA COMMUNE DE POISSONS

FICHE ACTION N°1

Référence chantier (le échéant)	fiche (le cas)	AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC RUE SAINT-AMAND A POISSONS
Maitre d'ouvrage		Nom COMMUNE DE POISSONS Adresse : 11 Rue Saint-Amand 52230 POISSONS Nom du représentant légal : Bernard ADAM Qualité du représentant légal : Maire de Poissons
Programme / contrat		ORT
Orientations thématiques / priorités stratégiques :		Aménagement espace public
Adresse postale du projet		24 Rue Saint-Amand 52230 POISSONS
Descriptif du projet		<p>La commune de Poissons a acheté une maison d'habitation qui a été partiellement détruite par un incendie en 2020. Cette maison se situe en plein centre du village en face des Halles et en face du commerce multi services et par conséquent en détériore le cadre de vie.</p> <p>Des travaux d'aménagement sont envisagés et consistent à démolir deux bâtiments existants au 24 Rue Saint-Amand. Bâtiments qui formaient un logement (une habitation et grange attenante).</p> <p>Un nouvel espace sera créé avec une terrasse qui sera mise gratuitement à disposition du restaurant du commerce multi services communal. Également un espace public de détente et de repos sera aménagé au bord du cours d'eau du Rongeant.</p> <p>Un ponton sera réalisé au-dessus de la rivière pour permettre l'accueil de la clientèle du restaurant.</p> <p>Cet aménagement permettra au commerce local d'offrir un cadre supplémentaire afin de développer et d'augmenter sa clientèle mais aussi un espace de promenade pour les habitants du village.</p>
Objectifs		- développement de la clientèle du restaurant - renforcement de la sécurité routière
Acteurs/ressources du territoire associés au projet		État, GIP, conseil départemental
Échéancier des réalisations		Date de début des travaux : juillet 2022 / printemps 2023
État d'avancement		Accord des autorisations d'urbanisme – 1 ^{ère} phase de travaux en cours

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	150 807,50 €		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	88 000,00 €		Démolition
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	238 807,50 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat PTRTE	47 761,50 €	20 %	
<input type="checkbox"/> Etat DETR	47 761,50 €	20%	Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> GIP	71 642,00 €	30%	Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	23 881,00 €	10%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	47 761,50 €	20%	
Montant total des recettes	238 807,50 €		

Date fiche action (dernière mise à jour): 23 SEPTEMBRE 2022



FICHE ACTION N°2

Référence chantier échéant)	fiche (le cas	RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS POUR AMÉNAGER 5 LOGEMENTS LOCATIFS
Maître d'ouvrage		Nom COMMUNE DE POISSONS Adresse : 11 Rue Saint-Amand 52230 POISSONS Nom du représentant légal : Bernard ADAM Qualité du représentant légal : Maire de Poissons
Programme / contrat		ORT
Orientations thématiques / priorités stratégiques :		habitat
Adresse postale du projet		8 Rue Yardelle / 24 Grande Rue 52230 POISSONS
Descriptif du projet		<p>La commune de Poissons a fait l'acquisition, en 2017, d'un bâtiment vétuste et délabré se trouvant au milieu du village à proximité de l'église (ancienne boulangerie) et d'une maison mitoyenne en 2021 (22 Grande Rue).</p> <p>Le Conseil Municipal a pris la décision de réhabiliter cet ensemble de bâtiments afin de répondre, dans un premier temps à une demande de location en faveur de familles, de jeunes couples et dans un second temps dans la perspective d'offrir des logements confortables, de qualité environnementale aux personnes appelées à travailler sur l'éventuel site de CIGEO.</p> <p>Nous souhaitons également, par ce biais, embellir le cadre de vie du bourg chef-lieu de canton, freiner sa perte démographique et ainsi maintenir l'école primaire, les commerces et la vie artisanale.</p> <p>Cinq logements individuels seront construits avec garage et terrain privatif dont un pour personnes à mobilité réduite.</p> <p>Ces logements seront rénovés dans le respect de l'architecture locale et auront une surface habitable variant entre 83 et 122 m² chacun.</p> <p>Enfin, la rénovation de ce bâtiment sera réalisée afin de répondre aux objectifs des Schémas Régionaux Climat Air Energie avec réalisation d'une étude thermique avant et après travaux.</p> <p>Le permis de construire a été accepté. Les actes d'engagement seront prochainement signés avec les entreprises retenues. Début des travaux à partir de septembre/octobre 2022.</p>
Objectifs		- Accueil de nouvelles familles et de personnes à mobilité réduite - Proposer des logements adaptés
Acteurs/ressources du territoire associés au projet		Etat, GIP, région, Conseil départemental
Échéancier réalisations	des	Date de début des travaux : Septembre 2022 Fin prévisionnelle des travaux : Décembre 2023
État d'avancement		Accord permis de construire En attente de signature du marché (ouverture des plis en date du 01/09/2022)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL067-DE

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Acquisition bâtiments	56 353,76 €		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 567 060,00 €		
<input type="checkbox"/> Autres	144 515,03 €		Frais étude maîtrise d'œuvre, appel d'offres, etc...
Montant total du projet HT	1 767 928,79 €		
TVA NON RECUPERABLE	342 770,05 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat PTRTE			
<input type="checkbox"/> Etat ORT	353 585,00 €	20%	
<input type="checkbox"/> GIP	530 378,00 €	30%	Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	60 000,00 €	Forf	Climaxion
<input type="checkbox"/> Département	84 419,00 €	20%	Montant plafonné à 120 m²/logement/1000€m²
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	739 546,79 €	42%	
Montant total des recettes	1 767 928,79 €		

Date fiche action (dernière mise à jour): 23 septembre 2022



FICHE ACTION N°3

Référence fiche chantier (<i>le cas échéant</i>)	AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE NONCOURT A POISSONS
Maître d'ouvrage	Nom COMMUNE DE POISSONS Adresse : 11 Rue Saint-Amand 52230 POISSONS Nom du représentant légal : Bernard ADAM Qualité du représentant légal : Maire de Poissons
Programme / contrat	ORT
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :	Aménagement espace public
Adresse postale du projet	Route de Noncourt 52230 POISSONS Parcelles ZD 145, 146, 147, 175 et 176
Descriptif du projet	<p>La commune de Poissons est propriétaire du terrain de l'ancienne usine Duquelzar et souhaite aménager cette zone qui constitue une dent creuse dans le paysage urbain du village.</p> <p>Terrain situé le long du Rongeant qui est en partie classé « zone inondable ».</p> <p>Il est envisagé de créer une aire de stationnement de 39 places.</p> <p>Aire de stationnement qui sera accessible par une passerelle piétonne au dessus du Rongeant pour rejoindre la rue des Noues et plus particulièrement le terrain de football.</p>
Objectif	Soulager la circulation rue des Noues
Acteurs/ressources du territoire associés au projet	État – conseil départemental - GIP
Échéancier des réalisations	Date de début des travaux : 2023 Fin prévisionnelle des travaux : fin 2023
Etat d'avancement	Dossier en attente des autorisations préfectorales

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	€		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	398 462,00 €		
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	398 462,00 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat PTRTE	€		
<input type="checkbox"/> Etat DETR	79 692,00 €	20%	Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> GIP	119 539,00 €	30%	Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	79 692,00 €	20%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	119 539,00 €	30%	
Montant total des recettes	398 462,00 €		

Date fiche action (dernière mise à jour): 23 SEPTEMBRE 2022



FICHE ACTION N°4

Référence chantier (le échéant)	fiche cas	CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SENIORS RUE SAINT-AMAND A POISSONS
Maître d'ouvrage		Nom COMMUNE DE POISSONS Adresse : 11 Rue Saint-Amand 52230 POISSONS Nom du représentant légal : Bernard ADAM Qualité du représentant légal : Maire de Poissons
Programme / contrat		ORT
Orientations thématiques / priorités stratégiques :		Intensifier la requalification de l'habitat à travers des opérations ciblées
Adresse postale du projet		13/15/17 Rue Saint-Amand 52230 POISSONS
Descriptif du projet		<p>La commune de Poissons a fait l'acquisition au fil du temps de trois maisons mitoyennes situées au cœur du village, à proximité de la mairie et non loin de l'EHPAD.</p> <p>Ces maisons, dans un état quelque peu vétuste et ne disposant pas d'espace extérieur n'ont pas trouvé preneur. La commune a souhaité les acquérir en vue de leur redonner un usage et ainsi maintenir une dynamique dans le centre bourg.</p> <p>La commune de Poissons a décidé de réhabiliter ces 3 maisons afin de créer une résidence de logements pour seniors afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de logement locatif libre adapté au vieillissement de la population locale : logement PMR, de type T2 confort en collectif - Faire bénéficier d'espaces partagés (salon, espaces extérieurs,...) permettant de créer et/ou de maintenir un lien social et de convivialité entre les personnes - Créer des liens et synergies avec l'EHPAD et les services de l'ADMR de Poissons <p>Le projet a été orienté vers des travaux de démolition-reconstruction afin de répondre aux exigences de fonctionnalité et d'équilibre financier. Les logements seront par ailleurs accessibles à d'autres publics (personnes handicapées, isolées,...)</p> <p>Une étude de faisabilité a été réalisée par un programmiste en 2021.</p> <p>Ce projet sera créateur d'emplois et permettra de ralentir la perte démographique.</p>
Objectifs		- proposer une offre de logement alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?		Structure de ce type peu développée dans le secteur et avec de la demande
Acteurs/ressources du territoire associés au projet		Etat, GIP, Conseil départemental
Échéancier réalisations	des	Date de début des travaux : 2023 Fin prévisionnelle des travaux : fin 2024
État d'avancement		Dossier à l'étude

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD		€	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 750 000,00 €		Démolition Reconstruction
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	1 750 000,00 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat PTRTE		€	
<input type="checkbox"/> Etat DETR	437 500,00 €	25%	Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> GIP	525 000,00 €	30%	Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	350 000,00 €	20%	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	437 500,00 €	25%	
Montant total des recettes	1 750 000,00 €		

Date fiche action (dernière mise à jour): 23 SEPTEMBRE 2022





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 068

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : CONVENTION AVEC LA REGION GRAND-EST RELATIVE AU FINANCEMENT D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES DE PROPRIETAIRES PRIVES

Monsieur le Maire explique que par délibération du 17 novembre 2015 une convention a été conclue avec le la Région Champagne-Ardenne pour la mise en place d'un fonds précarité énergétique à hauteur de 800 000 €. Cette convention concerne les travaux déposés jusqu'au 15 décembre 2021.

Une nouvelle convention 2022-2026 est proposée dans le cadre du soutien aux centralités par la Région Grand Est pour certains travaux :

- La restauration de façades vue de la rue ou du domaine public,
- La restauration et la mise en valeur du patrimoine (édifices construits avant 1948 uniquement),
- Ainsi que pour les commerces, la rénovation des devantures, l'amélioration de l'accessibilité du commerce, et les enseignes de commerces.

Le montant de cette convention est de 500 000 €.

A ce titre, par délibération du 19 mars 2022, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement d'aides accordées pour les travaux menés par les propriétaires privés dans les domaines précédemment énumérés pour être en concordance avec cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** la Convention jointe à la présente délibération, et **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer,
- ④ **De l'autoriser** à signer tout document relatif à ce dossier, et l'autoriser à instruire et notifier les aides accordées à ce titre aux propriétaires privés relevant du territoire de la Ville de JOINVILLE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 052-215201807-20221015-2022DL068-DE



COHESION DES
TERRITOIRES ET PROXIMITE
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

N° d'enregistrement : 21P11437

Objet de la convention :

FONDS COMMUN POUR LE FINANCEMENT D'AIDES A LA
RESTAURATION DE FACADES DE PROPRIETAIRES PRIVES

CONVENTION DE FINANCEMENT

Date de la convention :

Date de notification :

Montant de l'aide régionale : 500 000€

Dossier n° : 21P11437

Budget : 2022
Section : Investissement
Imputation : 905

Nom et adresse du contractant :

Convention passée en exécution de la délibération n° 22CP-56 du 4 février 2022 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est

Suivi du dossier à la Région Grand Est :

Direction de la Cohésion des Territoires (DCT)

Suivi technique : Service Aménagement

caroline.lorain@grandest.fr -Tél. 03 26 70 31 44

Suivi financier : Mission Administrative et Financière

Nelly STASIAK – nelly.stasiak@grandest.fr -Tél. 03 87 33 63 26



L'Europe s'invente chez nous

DIRECTION DE LA COHESION DES
TERRITOIRES



CONVENTION DE FINANCEMENT

FONDS COMMUN REGION/VILLE DE JOINVILLE
POUR LE FINANCEMENT D'AIDES A LA RESTAURATION
DE FACADES DE PROPRIETAIRES PRIVES

ENTRE

La Région Grand Est, dont le siège est situé 1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Jean ROTTNER,

désignée ci-après "**la Région**",

d'une part,

ET

La Ville de JOINVILLE, Hôtel de Ville – Place du Général Leclerc – 52300 JOINVILLE, représentée par son Président Monsieur Bertrand OLLIVIER,

désigné ci-après "**le Bénéficiaire**",

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 4111-1 et suivants ainsi que les articles R 4311-1 et suivants,

Vu les crédits inscrits au budget de la Région Grand Est,

Vu le règlement d'intervention relatif au dispositif de « soutien aux centralités urbaines et rurales » adopté par délibération 19SP-2630 du Conseil Régional Grand Est du 12 décembre 2019 et modifié en Séance Plénière par délibération 21SP-387 du 28 janvier 2021,

Vu la délibération de la ville de Joinville n° en date du 15 février 2020, validant l'opération et autorisant son Président à signer la présente convention,

Vu la délibération n° 22CP-56 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est du 4 février 2022.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la Région et du Bénéficiaire pour la réalisation de l'opération suivante :

**FONDS COMMUN REGION/VILLE DE JOINVILLE
POUR LE FINANCEMENT D'AIDES A LA RESTAURATION
DE FACADES DE PROPRIETAIRES PRIVES**

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DU PROJET

L'aide accordée par la Région dans le cadre de la présente convention est affectée exclusivement au Bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que décliné ci-dessus.

Le Bénéficiaire et la Région associés interviendront conjointement, par le biais d'un Fonds Commun, sur les communes de la ville de Joinville ;

Le fonds commun permettra l'attribution, aux propriétaires privés définis par le règlement en annexe, d'une subvention destinée à l'amélioration de 135 logements, répartis comme suit :

Nombre	Type de logement	Règlement
135	Restauration de façades vue de la rue ou du domaine public	Annexe 1
	Restauration et mise en valeur du patrimoine (édifices construits avant 1948 uniquement)	
	Rénovation des devantures, amélioration de l'accessibilité et enseignes de commerces	

Le nombre des dossiers repris dans le tableau est donné à titre indicatif et peut subir des variations sans toutefois venir augmenter la participation régionale prévue

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA PARTICIPATION REGIONALE

La Région attribue au Bénéficiaire, une subvention d'investissement d'un montant maximum de **500 000 €**.

Le Fonds Commun Région./ ville de Joinville d'un montant de 1 000 000 € correspond à une intervention à parité soit :

- 500 000 € pour la ville de Joinville,
- 500 000 € pour la Région pour la Région.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION REGIONALE

Le versement de l'aide régionale sera effectué conformément aux dispositions ci-après :

- une avance initiale de 20 % (soit 100 000 €) après signature de la convention;
- trois versements annuels maximum, prenant en compte les dossiers payés pour lesquels le versement est demandé.

Les paiements seront effectués sur présentation des pièces justificatives suivantes :

Pièces financières :

- état récapitulatif des paiements effectués (montant, date et numéro de mandat), justifiant l'acompte demandé, signé par le représentant légal et certifié par le comptable public.

Pièces techniques :

- sous forme informatique, le tableau de suivi détaillé des subventions attribuées depuis le début de l'opération, reprenant le nom et l'adresse des destinataires, la nature des travaux, la surface après travaux, la base subventionnable retenue (voir détail des informations souhaités à l'article 6, paragraphe 3).
- uniquement pour solder l'opération : récapitulatif global de l'opération en attribution et paiement validé par le représentant légal.

Les pièces techniques seront conservées par la Région. Seules les pièces financières seront transmises à la Paierie Régionale à l'appui des versements.

ARTICLE 5 - DELAIS

Les aides du fonds commun devront être attribuées aux propriétaires par le comité d'attribution avant le 31 mars 2027 et versées à ces derniers avant la date de fin d'opération soit le 30 juin 2030.

Le Bénéficiaire disposera d'un délai de six mois maximum à compter de la date de fin de d'opération, soit le 31 décembre 2030 pour présenter à la Région l'ensemble des justificatifs demandés à l'article 4 précité.

Seules les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2022 seront prises en compte pour cette opération.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Créer un fonds d'intervention destiné à attribuer aux propriétaires privés les aides financières accordées dans le cadre de la présente convention (et ses avenants éventuels) et mettre en place un comité d'attribution auquel participe la Région.
- Associer la Région à toutes les décisions d'octroi des aides et informer l'ensemble des bénéficiaires de la participation de la Région à toutes les étapes de réalisation de ce programme. Tous les documents adressés aux bénéficiaires du fonds (plaquettes d'information, courriers divers, notifications d'attribution d'aides, arrêtés...) doivent préciser que l'aide financière attribuée est une aide conjointe. Le logo de la Région doit figurer, de façon identique à celui de la ville de Joinville, sur l'ensemble des documents.
- Transmettre, sous forme informatique et à l'issue de chaque comité d'attribution des aides, un tableau de suivi des subventions (suivant modèle en annexe) allouées depuis le début de l'opération, reprenant au minimum le nom et l'adresse du destinataire, la nature des travaux, le montant des travaux, la base subventionnable retenue, le taux appliqué, ainsi que le ou les versements effectués aux bénéficiaires des aides.
- Employer l'intégralité de l'aide régionale pour mener à bien le projet mentionné à l'article 1 précité, à l'exclusion de toute autre opération, et la reverser aux bénéficiaires des aides attribuées dans le cadre de la présente opération.
- Supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que la présente convention serait susceptible de générer, afin que la Région ne puisse en aucun cas être mise en cause à cet égard.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE LA CONVENTION

Hormis le cas de force majeure justifié, l'inobservation des conditions fixées aux précédents articles entraînera la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

Si nécessaire, la Région procédera à l'annulation de l'aide régionale et à la mise en recouvrement par le payeur régional de tout ou partie de l'aide versée, sur présentation d'un titre de recette.

ARTICLE 8 - INFORMATION SUR L'AIDE REGIONALE

Le bénéficiaire de toute aide régionale, quel que soit son montant, doit mentionner le concours financier de la Région à l'occasion de chaque action d'information du public (articles de presse, visites, portes ouvertes, inauguration,) concernant la réalisation du projet.

Le logo de la Région sera intégré aux supports de communication (affiches, plaquettes, supports numériques,) en lien avec le projet objet de la présente convention.

Le guide d'utilisation du logo (charte graphique) et des modalités d'implantation des panneaux est accessible sur le site officiel de la Région (rubrique "Identité visuelle") téléchargeable à l'adresse suivante : www.grandest.fr

ARTICLE 9 - SUIVI D'EXECUTION

Le suivi de la présente convention est exercé conjointement par le Président de la Région Grand Est et le Bénéficiaire, ou leurs représentants.

ARTICLE 10 - CONTROLE

Conformément à la législation en vigueur et à une jurisprudence constante des tribunaux de l'ordre administratif comme des juridictions financières en matière de versement de fonds publics, la Région peut être amenée à procéder ou à faire procéder à des contrôles qu'elle jugera utiles, sur pièces ou sur place, concernant l'utilisation des fonds régionaux, en diligentant éventuellement un audit portant sur les comptes du Bénéficiaire et sur l'utilisation des sommes versées.

Le Bénéficiaire devra donc, le cas échéant, mettre à la disposition de l'organisme de contrôle toutes les pièces techniques, administratives et comptables lui permettant de remplir sa mission.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le tribunal administratif de Strasbourg est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

ARTICLE 12 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional Grand Est -1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Tous les documents se rapportant à la présente aide régionale (convention/avenant, pièces justificatives, courriers, ...) devront être envoyés à l'adresse suivante :

REGION GRAND EST
Direction de la Cohésion des Territoires
Hôtel de Région – Site de Châlons-en-Champagne
CS 70441 – 5 rue de Jéricho
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Fait à Strasbourg, le 17 OCT. 2022

Le Maire de la ville de Joinville



Bertrand OLLIVIER

Pour la Région

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Michel LAMBERT



ANNEXE 1

FONDS COMMUN VILLE DE JOINVILLE /REGION

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES

I - Périmètre objet du règlement

Dans les limites et conditions définies par le présent règlement, les personnes propriétaires d'un ou plusieurs immeubles sur le territoire de la Commune de Joinville peuvent bénéficier d'une prime d'aide.

II - Bénéficiaires de l'aide

Sous réserves des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée :

- aux personnes physiques ou morales occupant l'habitation dont elles sont propriétaires, usufruitières, propriétaires en indivision ou dont leurs ascendants ou ceux de leur conjoint sont propriétaires ou copropriétaires au prorata des millièmes,
- aux personnes physiques ou morales qui affectent leur logement à la location ou à la résidence secondaire,
- aux locataires qui font réaliser des travaux en lieu et place du propriétaire, sous réserve de l'accord de ce dernier.

Sont exclus du bénéfice de la prime, les édifices appartenant aux collectivités locales et administratives.

Aucune condition de ressource n'est exigée pour l'octroi de prime.

III - Immeubles concernés

Seules les constructions de 15 ans et plus pourront bénéficier des aides communales (la date qui importe est le premier jour d'habitabilité des locaux).

Plus précisément, pourront faire l'objet de la prime :

- les immeubles à usage d'habitation principale,
- les résidences secondaires insérées dans le tissu urbain,
- les immeubles à usage mixte d'habitation et à caractère commercial agricole ou industriel,
- les édifices d'intérêt patrimonial non dévolus à un usage particulier mais à conserver au titre du SPR (Site Patrimonial Remarquable) : fabriques de jardin, bassins, statues...

Les travaux subventionnables :

- les ravalements de façades, pignons et cheminées vus de la rue ou du domaine public (voirie, parc, cours d'eau domanial...),
- la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti (édifices construits avant 1948 uniquement),
- la rénovation des commerces par la mise en accessibilité, la mise en valeur des devantures et l'installation d'enseignes respectant le cadre bâti du centre historique (édifices construits avant 1948 uniquement).

IV - Travaux pris en compte

Les travaux subventionnés doivent conduire à l'objectif final d'embellissement de Joinville en respectant le caractère architectural local.

Ils comprennent les tâches suivantes :

- Sécurité des personnels (échafaudages, protection du personnel),
- Protection des ouvrages, des personnes (bâches, filets...),
- Travaux de nettoyage (parements d'enduits anciens, de pierres de modénatures, réparation, conservation d'enduits anciens, décapage des anciennes peintures synthétiques),
- Travaux d'enduits (piquage d'enduits anciens, réfection de joints, réfection d'enduits, utilisation de mortiers de chaux naturelles),
- Travaux de peinture pour les parements de maçonnerie (peintures minérales),
- Travaux d'entretien, réparation des menuiseries et ferronneries,
- Travaux d'entretien ou de création de modénatures (corniche, frises, bandeaux, plinthes, chaînes d'angles...).

Sont également subventionnés, uniquement pour les bâtiments construits avant 1948, les tâches suivantes :

- Travaux liés à des remplacements d'éléments existants en façade y compris les menuiseries extérieures si elles sont en bois (ou un autre matériau qui soit justifié historiquement et patrimoniallement : vitraux...),
- Travaux de restauration des toitures si elles sont en tuiles traditionnelles (plates, canal ou violon, ardoises, plomb ou zinc) et rénovation des descentes d'eaux pluviales et gouttières,
 - Travaux de rénovation d'un commerce : mise en place de devantures commerciales de qualité (en bois...), d'enseignes respectant le cadre bâti ancien et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
 - Travaux liés au dégagement/aménagement d'une cour intérieure dans le cadre d'un projet de reprise globale (suppression des éléments parasites, reprise des façades et menuiseries liées à la cour...), y compris si la cour n'est pas visible du domaine public.

Les travaux non subventionnés

- Les travaux non-conformes aux prescriptions des dossiers de permis de construire ou de déclaration de travaux,
- Travaux de toiture (à l'exception des travaux de restauration des toitures en tuiles traditionnelles pour les bâtiments construits avant 1948),
- Travaux liés à des créations ou des rénovations d'éléments fantaisistes en façade,
- La pose de bardage métallique et plastique et de leurs produits dérivés,
- Les imitations ou placages de matériaux faisant référence à d'autres styles régionaux,
- La substitution de volets initialement à battants par des volets roulants ou rabattables,
- La réalisation de caisson et l'usage de frissette en sous face d'un débord de toiture présentant à l'origine chevrons et voligeages apparents,
- L'application de vernis ou de lasure sur des ouvrages de menuiseries à l'origine peints.

V - Montant de la prime

POUR LES BÂTIMENTS CONSTRUIES AVANT 1948

Travaux réalisés par une entreprise

Elle est de 40% du montant TTC (Toutes Taxes Comprises) des dépenses sans plafonnement pour les travaux subventionnables.

Majorations de la prime

Le montant de la prime est augmenté de 10% par immeuble :

- pour un surcoût lié à l'intérêt architectural ou historique concernant particulièrement le remplacement d'éléments de décors ou de fermetures (menuiseries bois très ouvragées, restitution de meneaux, devanture moulurée en bois...),
- pour le recours aux services d'un architecte ou d'un maître d'œuvre agréé.

Ces aides sont cumulables, ainsi, un propriétaire qui réalise ses travaux éligibles avec un architecte et qui restaure un pan de bois pourra obtenir une prime de 60% du montant des travaux subventionnables.

Travaux réalisés par le propriétaire

- 40 % du montant des matériaux liés aux travaux éligibles de l'immeuble sur présentation des factures acquittées.

POUR LES BÂTIMENTS CONSTRUITS À PARTIR DE 1948

Travaux réalisés par une entreprise :

- 8,00 euros par mètre carré, plafonnée à 1 500 euros pour les travaux subventionnables.

Travaux réalisés par le propriétaire :

- 6,00 euros par mètre carré, plafonnée à 1 000 euros pour les travaux subventionnables sur présentation de factures acquittées.

VI - Modalités d'attribution

Toute demande doit faire l'objet d'un dossier auprès du technicien de la Ville de Joinville, qui effectue une visite, formule des conseils et instruit le dossier.

Dépôt du dossier

Le dossier doit comprendre :

- Une photographie couleur de la façade avant travaux
- Un formulaire de demande de prime dûment rempli et signé
- Une copie de l'autorisation d'urbanisme
- Un devis descriptif et estimatif des travaux précisant la nature et la couleur des matériaux
- Une estimation du coût des matériaux si le propriétaire réalise lui-même les travaux

Instruction du dossier

Les services de la Ville de Joinville instruisent techniquement la demande.

Le dossier est transmis au Comité d'attribution des Aides du Fonds Commun d'Intervention de la Ville de Joinville et de la Région (équivalent à la Commission 4 du Conseil Municipal (forêts, bâtiments communaux, travaux, voirie, sécurité environnement, achats produits d'entretien, et courants, jardins familiaux) à laquelle s'ajoute la Région Grand Est) qui dispose d'un délai de 3 mois pour notifier sa décision.

Tous travaux commencés avant l'obtention écrite de l'accord de la Ville de Joinville risque l'annulation de la prime.

Exécution des travaux

A compter de la notification de l'aide le demandeur dispose de trois ans pour réaliser les travaux.

Pendant les travaux, le bénéficiaire s'engage à rendre visible une affiche fournie par la Ville de Joinville.

Versement de la prime

La demande de paiement est adressée aux services de la Ville de Joinville.

Elle est accompagnée des factures acquittées, d'une photographie de l'édifice après travaux et d'un relevé d'identité bancaire.

Une visite de contrôle est effectuée par les services de la Ville de Joinville de manière à vérifier la conformité des travaux au projet initialement accepté.

Le versement de la prime s'effectue par virement bancaire.

VII - Comité d'attribution des Aides du Fonds Commun d'Intervention de la Ville de Joinville et de la Région

Le Comité d'attribution des Aides du Fonds Commun d'Intervention de la Ville de Joinville et de la Région est chargé d'examiner chaque dossier.

Sont membres du Comité :

- les élus de la Ville de Joinville membres de la Commission 4,
- les services de la Ville de Joinville,
- le Président du Conseil Régional ou son(sa) représentant(e).

Pourront y être associés :

- la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Marne ou son(sa) représentant(e),
- l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- le Directeur Départemental des Territoires (DDT),
- toute autre personne ayant un intérêt à être consultée.

VIII - Modification du présent règlement

Les membres du Comité d'attribution des Aides du Fonds Commun d'Intervention de la Ville de Joinville et de la Région gardent la faculté de modifier les conditions générales d'octroi de la prime d'aide aux travaux.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID : 052-215201807-20221015-2022DL068-DE



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 069

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : CONVENTION DE DEPOT PAR LA VILLE DE JOINVILLE DES MEUBLES DE L'ABBE MOUILLET AU COUVENT DES ANNONCIADES CELESTES DE JOINVILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait don à la Ville de Joinville des meubles personnels de l'abbé MOUILLET. La commune ne disposant pas actuellement d'un lieu d'exposition adéquat, il a été convenu avec les donateurs de les présenter au sein du couvent des annonciades célestes de Joinville. Une convention de dépôt entre la Ville de Joinville et Anthony KOENIG, propriétaire du couvent des annonciades célestes de Joinville est proposée pour établir les conditions de cette exposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** la présente opération,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





**Dépôt par la Ville de Joinville des meubles de l'abbé Mouillet
au Couvent des Annonciades célestes de Joinville.**

CONVENTION

ENTRE

La Ville de Joinville, propriétaire des meubles, représentée par son maire, Monsieur Bertrand OLLIVER, ci-après dénommée le déposant,

ET

Le propriétaire du Couvent des Annonciades Célestes de Joinville, Monsieur Anthony Koenig, accueillant le dépôt des œuvres, ci-après dénommé le dépositaire.

PREAMBULE :

Les meubles dont il est question dans cette convention ont été confectionnés par l'abbé Joseph Mouillet au début du XX^e siècle. Ancien curé de Joinville, il était également menuisier et avait notamment réalisés plusieurs meubles pour l'église paroissiale, aujourd'hui encore conservées dans la sacristie, mais aussi l'actuel chemin de croix. Il avait réalisé pour son usage personnel une série de meubles en bois dans un style néogothique caractéristique. Ses héritiers, M. et Mme Volkaert, ont souhaité en faire don à la commune, don validé par la délibération du conseil municipal du 4 mars 2019 et enregistré devant notaire par un acte du 03 mars 2022, avec le souhait de les voir exposés au public.

La commune ne disposant pas actuellement d'un lieu d'exposition adéquat, elle propose en accord avec le propriétaire, de les déposer au couvent des Annonciades célestes de Joinville.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : L'ensemble des « meubles de l'abbé Mouillet » est constitué de :

- Un secrétaire (120*43*153 cm)
- Un lit (193*125*112 cm)
- Une table de chevet (40*46*82 cm)
- Un dais de lit (85*37 cm)
- Une armoire (260*158*54 cm)
- Un buffet (162*58*256 cm)
- Un portrait de l'abbé (34*38 cm)
- Un verre gravé aux initiales de l'abbé
- Des lithographies religieuses



Article 2 : La Ville de Joinville confie les meubles de l'abbé Mouillet à titre de dépôt temporaire et gracieux à Monsieur Anthony Koenig à destination du Couvent des Annonciades célestes de Joinville dont il est propriétaire et afin d'y conserver les meubles de l'abbé Mouillet.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa notification. Elle pourra être reconduite expressément par voie d'avenant. A l'issue de la convention, et en cas de retour de ces meubles à l'Hôtel de Ville de Joinville, le coût du transport sera à la charge de la Ville de Joinville.

Article 4 : La Ville de Joinville s'engage à souscrire une assurance pour les meubles déposés.

Article 5 : Le dépositaire s'engage à apporter dans la garde des œuvres déposées les mêmes soins qu'il apporte dans la préservation des objets qui lui appartiennent.

Article 6 : Le dépositaire s'engage à rendre les meubles accessibles au plus large public possible, tout en veillant à ce que leur protection soit assurée le mieux possible.

Article 7 : Patrimoine de la Ville de Joinville, l'accès à ces meubles sera gratuit pour les habitants de la commune propriétaire au moins une journée dans l'année (à l'occasion des Journées européennes du patrimoine en particulier).

Article 8 : Le dépositaire s'engage à avertir sans délai le déposant de tout dommage survenant aux œuvres mises en dépôt, ou tout problème lié à la conservation ou à la sécurité des œuvres.

Article 9 : Toute demande de prêt des meubles, notamment pour une exposition temporaire, sera soumise à l'autorisation exclusive du déposant.

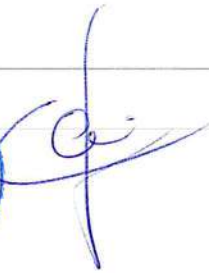
Article 9 : Le déposant est seul habilité à délivrer les autorisations de reproductions à des fins commerciales, et notamment sous forme de document photographique, ou sous toute autre forme que ce soit. Le dépositaire s'engage à informer le déposant de toute demande en ce sens.

Article 10 : En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le résoudre à l'amiable préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne qui sera alors seul compétent pour en connaître.

En deux exemplaires,
A Joinville, le

Le Maire de la Ville de Joinville
Bertrand Ollivier

Le Propriétaire
du Couvent des Annonciades célestes
Anthony Koenig





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 070

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

Monsieur le Maire rappelle que l'église Notre-Dame fait l'objet d'une campagne de restauration concernant le clocher, le portail médiéval, le parvis encaissé mais également l'assainissement.

Dans ce cadre, le diagnostic archéologique mené par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) début 2022 a conclu à la nécessité de fouilles archéologiques préventives obligatoires afin de préserver les données scientifiques importantes présentes dans le sol. En effet, de nombreux ossements humains ont pu être trouvés dans leur positionnement d'origine lors du diagnostic, appelant à une nécessaire fouille complète.

En lien avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et son SRA (Service Régional d'Archéologie), la Ville de Joinville doit donc lancer ces fouilles archéologiques préventives afin de poursuivre le programme de travaux en cours.

Le coût de ces fouilles archéologiques préventives est estimé entre 100 000,00 et 200 000,00 euros HT.

Le GIP Haute-Marne et le FNAP (Fonds National pour l'Archéologie Préventive) sont sollicités afin de cofinancer cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** la présente opération,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux consultations des marchés publics pour les fouilles archéologiques préventives de l'église Notre-Dame,
- ④ **De l'autoriser** à signer les contrats afférents à cette opération,
- ④ **De l'autoriser** à solliciter les autorisations nécessaires,
- ④ **De solliciter** toute subvention auprès des partenaires (GIP Haute-Marne, FNAP...).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 071

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : RESTAURATION DU MEUBLE DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Joinville dispose d'un patrimoine remarquable, à la fois bâti et mobilier. Parmi les immeubles, l'église Notre-Dame, inscrite au titre des monuments historiques, est un des édifices les plus exceptionnels, à la fois du point de vue de son architecture, mais aussi des œuvres qu'elle abrite. Une importante partie de ces objets est conservée dans la sacristie, qui abrite à cette destination des meubles spécifiques. L'un de ces meubles, classé au titre des monuments historiques, nécessite une restauration d'urgence, suite à une attaque par des insectes xylophages. La restauration permettra son traitement, sa restauration et son cirage et lustrage.

Le devis proposé s'élève à 2 564 € HT, soit 3077,29 € TTC.

Ce projet peut bénéficier de différents financements de la part de l'Etat (DRAC) et du Département de la Haute-Marne selon le plan de financement ci-dessous :

Travaux	Financeurs sollicités	Montants sollicités
Restauration du meuble de la sacristie	DRAC (40% du TTC)	1 230,92 €
	Département de la Haute-Marne (40% du HT)	1 025,76 €
	Autofinancement, financé via une souscription auprès de la Fondation du patrimoine	820,61 €

L'opération ne sera lancée qu'après l'obtention des subventions. Si les fonds nécessaires à l'opération ne sont pas réunis en totalité, l'opération pourra être annulée en totalité ou en partie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** la présente opération,
- ④ **D'autoriser** M. le Maire à signer les contrats afférents à cette opération,
- ④ **De l'autoriser** à demander, le cas échéant, les subventions auprès des Co financeurs : DRAC Grand Est et Département de la Haute-Marne.
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 072

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : TRANSFORMATION DU POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL EN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER ET INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du conseil municipal du 22 mai 2007 et 30 septembre 2008 portant sur la mise en place du régime indemnitaire ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2016/217 du 13 décembre 2016 sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) avec utilisation des cotations des postes incluant le versement du 13^e mois,
Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Monsieur Le Maire propose de transformer le poste de brigadier-chef principal en poste de gardien-brigadier et de déterminer le régime indemnitaire du cadre d'emploi de la Police Municipale :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des procédures de recrutement en cours, il est nécessaire de créer le poste qui ne figure pas au tableau des effectifs

Les conditions d'octroi et les modalités des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière de la police municipale ont droit, sont les suivantes :

I-indemnité spéciale mensuelle de fonctions (I.S.F.)

Les dispositions du grade de catégorie C du cadre d'emploi des agents de la Police Municipale fixe le taux individuel maximum de l'indemnité spéciale de fonction (ISF) à 20%

II-indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

III-indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

IV- prime exceptionnelle dite de « 13^{ème} mois » de la délibération RIFSEEP.

I. Indemnité spéciale mensuelle de fonctions

- Texte de référence

. Loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ;

. Décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

. Décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

. Décret n°2006-1396 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de police municipale, de chef de service de police municipale.

- Bénéficiaires

Agents titulaires, stagiaires et contractuels occupant le cadre d'emploi de :

- Agent de police municipale,

- Conditions d'octroi

L'agent doit exercer des fonctions de police municipale ou de garde champêtre pour pouvoir bénéficier de cette indemnité.

- Montant

Le montant individuel est fixé par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites suivantes :

- Pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : indemnité égale à **20% du traitement mensuel brut** soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence).

NB: Tous ces taux sont les taux maximums applicables. L'autorité territoriale peut décider de l'application de taux moins élevés.

- Cumul

L'indemnité est cumulable avec :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- L'indemnité d'administration et de technicité.

II. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

- Texte de référence

. Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

- **Bénéficiaires**

- Agents titulaires, stagiaires et contractuels employés à temps complet appartenant aux catégories C ou B.

Peuvent donc en bénéficier les chefs de service de police municipale, les agents de police municipale, les gardes champêtres.

Les emplois à temps partiel et à temps non complet peuvent bénéficier de cette indemnité soumis à un mode de calcul particulier.

- **Conditions d'octroi**

Il s'agit des heures de travail effectuées au-delà du temps de travail normal.

La mise en œuvre préalable d'instruments automatisés de décompte du temps de travail est requise.

Les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois. Les heures des dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

- **Montant**

Pour les agents à temps complet, cette indemnité est calculée comme suit :

Traitement brut annuel de l'agent + indemnité de résidence

1820

Le taux horaire est majoré :

- 125% pour les 14 premières heures,
- 127% pour les heures suivantes.

L'heure supplémentaire est ensuite majorée :

- 100% quand elle est effectuée de nuit (entre 22h et 7h),
- 66% quand elle est accomplie un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents employés à temps partiel, le calcul du taux moyen est le suivant :

Traitement brut annuel de l'agent + indemnité de résidence

1820

Pour les agents employés à temps non complet, les heures effectuées au-delà de la durée normale de travail sont des heures complémentaires. Si la durée légale afférant à un temps complet est dépassée, il s'agit d'heures supplémentaires qui doivent avoir un caractère exceptionnel.

La rémunération de ces heures supplémentaires résulte d'une proratisation de son traitement tant que le total de ces heures ne dépasse pas la durée de son cycle de travail défini. Au-delà le calcul sera effectué comme pour les agents travaillant à temps complet.

- **Cumul**

Cette indemnité n'est pas cumulable avec :

- Le repos compensateur,
- Les périodes d'astreinte (sauf si elles donnent lieu à intervention),
- Les périodes ouvrant droit à remboursement des frais de déplacement.

Cependant cette indemnité est cumulable avec :

- L'indemnité d'administration et de technicité,
- La concession d'un logement à titre gratuit.

III. Indemnité d'administration et de technicité

- **Texte de référence**

- . Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;
- . Arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IAT publié au JO le 15 janvier 2002.

- **Bénéficiaires**

- Agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet appartenant aux grades de catégorie C ou B si le traitement est inférieur à l'IB 380 (*possibles dérogations*).

Peuvent donc bénéficier de cette indemnité les chefs de service de police municipale principal jusqu'à l'IB 380, les chefs de police municipale, les brigadiers-chefs principaux, les gardiens-brigadiers, les gardes champêtres chef principal, gardes champêtres chefs,

- **Montant**

Le montant annuel de l'IAT est calculé par application d'un coefficient multiplicateur compris entre **0 et 8** (*fixé par l'organe délibérant*) à un montant de référence annuel fixé par grade.

Montants annuels de référence (au 1^{er} juillet 2022) :

- Chef de service de police municipale jusqu'au : 616.62€
- Chef de police municipale : 513.30€
- Brigadier-chef principal : 513.30€
- Gardien-brigadier (anciennement Brigadier) : 491.96€
- Gardien-brigadier (anciennement gardien) : 486.34€
- Garde-champêtre chef principal : 498.69€
- Garde-champêtre chef : 491.96€
- Garde-champêtre chef (anciennement garde champêtre principal) : 486.34€

- **Cumul**

Cette indemnité est cumulable avec :

- L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- L'indemnité spéciale de fonctions.

IV. Prime dite de 13è mois :

Texte de référence :

Délibération R.I.F.S.E.E.P. en date du 13 décembre 2016 incluant la prime dite de 13è mois fixant les conditions actuelles (maintenus et identiques à celles appliquées actuellement (article 111 de la loi du 26 janvier 1984) dispositif institué avant le 27 janvier 1984.

Bénéficiaires

- a. Agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet.

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêtés du Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :

- Ⓢ **De transformer** le poste de brigadier-chef principal en poste de gardien-brigadier de la police municipale à compter du 1^{er} décembre 2022,
- Ⓢ **D'instituer** le régime indemnitaire de l'ISF, IHTS, IAT, conformément aux dispositions au profit du cadre d'emploi de la filière de la police municipale au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaire et des agents non titulaires et dit que le bénéficiaire et le taux individuel est déterminé par l'autorité territoriale,

- ④ **De maintenir** la prime dite du 13^{ème} mois et ses conditions d'octroi actuelles,
- ④ **Que le régime indemnitaire** est versé mensuellement aux agents bénéficiaires, que les primes et indemnités sont proratisées en fonction du temps de travail des agents, que les primes et indemnités seront supprimées lors des périodes de congés (maladie ordinaire, longue maladie, maternité, accident du travail) dès le 30^è jour d'arrêt consécutif,
- ④ **Que les primes et indemnités** votées seront valorisées selon l'évolution du point des indices de la Fonction Publique,
- ④ **De modifier** en conséquence le tableau des effectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 073

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES ABORDS, RESTAURATION DU CLOCHER ET DU PARVIS DE L'EGLISE NOTRE-DAME – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX – RESTAURATION DE LA CROIX SOMMITALE

Monsieur le Maire rappelle que l'église Notre-Dame fait l'objet d'une campagne de restauration concernant le clocher, le portail médiéval, le parvis encaissé mais également l'assainissement. Si l'ensemble de l'édifice avait fait l'objet d'un diagnostic architectural en 2016, l'état de certains éléments n'a pu être découvert qu'une fois l'échafaudage monté. C'est le cas de la croix sommitale du clocher qui devait être restaurée en atelier, après démontage. Le processus de construction du clocher a ancré la croix dans la pierre ne permettant pas une dépose complète. Aussi, il est nécessaire de restaurer une partie de la croix in situ, tandis que les éléments décoratifs ont pu être déposés. Cette intervention, plus complexe que celle initialement prévue, implique une revalorisation du coût de l'opération.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'une plus-value au montant du marché des travaux de la tranche optionnelle 1, relatif à l'accompagnement de la dépose de la croix du clocher réalisé par le lot couverture (entreprise BUGUET). Ils consistent au démontage de la croix sur site, à la restauration sur site du socle de la croix, du réassemblage de la croix, et de sa repose.

L'ensemble de l'opération de l'église a fait l'objet d'un appel d'offre lancé le 6 septembre 2021 et clôturé le 15 octobre 2021. L'ouverture des plis des candidats ayant déposé une offre s'est réalisée le 20 octobre 2021 pour une commission d'attribution des offres qui a eu lieu le 16 novembre 2021.

Compte-tenu de la nécessité de la réalisation de la dépose de la croix, un avenant concernant la tranche optionnelle 1 de travaux et le lot n°7 ferronnerie est nécessaire selon les dispositions suivantes :

- Tranche optionnelle 1 (TO1)
 - Montant initial de la TO1 : 135 678,50 € HT, soit 162 814,20 € TTC.
 - Montant de l'avenant n°1 : 7 800 € HT, soit 9360,00 € TTC.
 - Nouveau montant de la TO1 : 143 478,50 € HT, soit 172 174,20 € TTC.

Montant initial du marché : 2 044 067,02 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 2 051 867,02 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** la présente opération,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à cette opération,
- Ⓢ **De l'autoriser** à solliciter les autorisations nécessaires,
- Ⓢ **De solliciter** toute subvention auprès des partenaires (GIP Haute-Marne et Etat notamment).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 074

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES ABORDS, RESTAURATION DU CLOCHER ET DU PARVIS DE L'EGLISE NOTRE-DAME – OPERATION COMPLEMENTAIRE N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX – DECAPAGE DES GRILLES ET PORTAILS

Monsieur le Maire rappelle que l'église Notre-Dame fait l'objet d'une campagne de restauration concernant le clocher, le portail médiéval, le parvis encaissé mais également l'assainissement. Si l'ensemble de l'édifice avait fait l'objet d'un diagnostic architectural en 2016, l'état de certains éléments n'a pu être découvert qu'une fois les travaux débutés. C'est le cas des grilles et portails, déposés au début du chantier et entreposés en attente de restauration. Le décapage a été omis dans le marché initial. Or, il s'avère indispensable pour permettre la bonne restauration de ces éléments.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'une plus-value au montant du marché des travaux de la tranche optionnelle 2, relatif au décapage des grilles et portails. Cette opération complémentaire, non prévue initialement au marché par le maître d'œuvre, sera réalisée par l'entreprise FISAM (4 rue du Commandant Barbier – 51100 Reims). Le coût est estimé à 3023,88 € HT, soit 3 628,66 € TTC.

Montant initial du marché : 2 044 067,02 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 2 051 867,02 € HT.

Montant du marché après opération complémentaire n°1 : 2 054 890,90 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ⊙ **D'approuver** la présente opération,
- ⊙ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à cette opération,
- ⊙ **De l'autoriser** à solliciter les autorisations nécessaires,
- ⊙ **De solliciter** toute subvention auprès des partenaires (GIP Haute-Marne et Etat notamment).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 075

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE SOUVENIR FRANÇAIS »

Madame Sandrine JEAN DIT PANNEL, adjointe au Maire, informe que l'association « Le Souvenir Français » souhaiterait l'obtention d'une subvention.

Cette association patriotique a pour but de conserver la mémoire de celles et ceux « Morts pour la France », entretenir les tombes, les fleurir aux manifestations et de transmettre le devoir de mémoire auprès des jeunes générations (citoyenneté, voyages mémoriels).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, d'octroyer à cette association la subvention de 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

☉ **D'approuver** la présente subvention de 500 € à l'Association Le Souvenir Français.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 076

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : DISSOLUTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MADELEINE (25004)

Monsieur Michel Lambert, adjoint au Maire explique que Mme Isabelle Henry, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe, responsable du SGC de Saint-Dizier, a envoyé un mail en mairie afin de demander si le budget annexe du lotissement de la Madeleine (budget 25004) pouvait être dissout.

Ce dernier ne présentant aucun mouvement comptable, aucunes écritures, ni solde de compte depuis sa création, il apparaît nécessaire de procéder à la dissolution de ce budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- Ⓢ **De procéder** à la clôture du budget annexe lotissement de la Madeleine et d'en demander la dissolution au SGC de Saint-Dizier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 077

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGEE AU 1^{er} JANVIER 2024

Monsieur Michel LAMBERT Adjoint aux finances explique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- Le référentiel M57 abrégé destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3500 habitants se traduit par un plan de comptes simplifié ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de JOINVILLE son budget principal et les deux budgets annexes suivants :

- Eau potable
- Assainissement

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

VU

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- ✓ La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024, des démarches sont sollicitées auprès du prestataire informatique ; elles nécessitent des délais importants ;
- ✓ Cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville de JOINVILLE actuellement en nomenclature M14.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'autoriser** l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget principal et des budgets annexes suivants :
 - L'eau
 - L'assainissement

A partir du 1^{er} janvier 2024 :

- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 15 octobre 2022



REF : 2022 / 078

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois d'octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 11 octobre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - M. MULLER - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. HERVET - Mme CHOMPRET - M. VIALANEIX - M. MATTERA - Mme PRATBERNON - M. NEVEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT
Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. VIALANEIX
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Messieurs FLEURIGEON et MATERRA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOULE JOINVILLOISE

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal que le dossier de l'association Boule joinvilloise n'était pas encore complété et déposé en mairie lors de la délibération d'attribution des subventions aux associations le 9 avril 2022.

Ce dossier étant arrivé complet en juin dernier, leur demande de subvention peut donc être mise à l'approbation des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

🗳️ **D'approuver** la présente subvention de 300 € à l'Association Boule joinvilloise.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

